



CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE

Dossier de reconnaissance

Juin 2018

Centre culturel de Soumagne



DOSSIER DE RECONNAISSANCE
Mars 2018

Photographies de Joseph Reynaerts et Lola Reynaerts.

Table des matières

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....9

1. Introduction : Habiter Soumagne..... 11
2. Soumagne et son territoire.....13
 - 2.1. Un peu d'Histoire13
 - 2.2. Soumagne aujourd'hui 14
 - 2.2.1. La situation géographique..... 14
 - 2.2.2. Quelques chiffres.....15
 - 2.2.2.1. La superficie 15
 - 2.2.2.2. La situation démographique..... 15
 - 2.2.2.3. La pyramide des âges.....16
 - 2.2.2.4. La situation économique16
 - 2.2.3. L'Enseignement17
 - 2.2.4. La mobilité17
 - 2.2.5. La situation sociétale..... 18
3. Le champ socioculturel 20
 - 3.1. Infrastructures culturelles
(bénéficiant d'une reconnaissance de la F.W.B.) .20
 - 3.2. Pratiques culturelles21

2. PRÉSENTATION DU CENTRE CULTUREL..... 25

1. Y a-t-il un Centre culturel à Soumagne? 27
2. Identification du Centre culturel 29
3. Composition des instances31
 - 3.1. Assemblée générale31
 - 3.2. Liste des associations du Centre culturel
de Soumagne31
 - 3.3. Liste des membres du Conseil d'Administration.. 35
4. Conseil d'orientation..... 38
5. L'Equipe professionnelle.....40
6. Infrastructures et matériel technique 42
 - 6.1. La cafétéria..... 42
 - 6.2. La grande salle.....43
 - 6.2.1. Le matériel technique.....44
 - 6.3. La petite salle.....44
 - 6.4. La salle des glaces 45
 - 6.5. La salle de Melen46
 - 6.6. Les bureaux46

3. AUTO-ÉVALUATION49

1. Introduction : le Centre culturel en quête... ...51
2. Evaluation : éléments rétrospectifs 52
3. Modalités : participants, méthodes, critères ... 55
4. Evaluation des éléments pertinents
de nos actions culturelles 58
 - 4.1. Eléments quantitatifs 58
 - 4.2. Eléments qualitatifs 59
 - 4.3. L'accès des populations à leurs droits culturels...60
 - 4.4. Evaluation de nos actions « phares » 62
 - 4.4.1. Introduction..... 62
 - 4.4.2. Actions phares 63
 - 4.5. Conclusion provisoire :
points forts et points faibles 69

4. ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE..... 73

1. Introduction..... 75
2. Constitution d'un Conseil d'orientation 78
3. Pédagogie du décret 79
4. Photo-langage et métaphore du vélo 80
5. Appel général à la population..... 82
 - 5.1. Photo-bulles 82
 - 5.2. Maikancetikonvaou? 87
 - 5.3. Enquêtes et questionnaires..... 91
 - 5.3.1 Questionnaire Assemblée Générale..... 91
 - 5.3.2 Questionnaire Athénée 91
 - 5.3.3 Questionnaire Aînés 95
 - 5.4. Diffusion du film «Demain», conférence-débat96
 - 5.5. Rencontre avec le conseil culturel 97
 - 5.6. Rencontres avec les bibliothèques
de Soumagne et d'Olne 98
 - 5.7. Difficultés, limites, biais 99

5. PROJET D'ACTION CULTURELLE : HYPOTHÈSES ET PLANS D' ACTIONS 103

1. Introduction : analyse et enjeux105
 - 1.1. Première analyse 105
 - 1.2. Refonte 106

2.	Hypothèses et plan d'action	111
2.1.	Introduction.....	111
2.2.	L'accès : des pas vers l'inconnu.....	111
2.2.1.	Hypothèses d'actions	112
2.2.2.	Plan d'action pour un jardin extraordinaire	113
2.2.2.1.	Changer la relation	115
2.2.2.2.	Sortir	115
2.2.2.3.	Expérimenter.....	116
2.2.2.4.	Communiquer	117
2.3.	Agir : Du « je » au « nous », le pouvoir d'agir.	118
2.3.1.	Hypothèses d'actions	118
2.3.2.	Plan d'action : plaisir de dire, richesse de faire.....	120
2.3.2.1.	Rassembler	120
2.3.2.2.	Stimuler	121
2.3.2.3.	Déconstruire.....	122
2.3.2.4.	Le Temps : Résistemps-libre	123
2.3.2.5.	L'Espace : Espèces publiques, Espasmes-publics.....	125
2.3.2.6.	Expérimenter	125
2.4.	Ligne du temps du Plan d'actions culturelles.....	126
3.	Coopération du Centre culturel de Soumagne.	128

6. DÉMARCHES D'AUTOÉVALUATION CONTINUE.... 131

1.	Introduction : une évaluation en évolution	133
2.	Enjeu 1 : Accès	134
3.	Enjeu 2 : Agir.....	136

7. RESSOURCES ET MOYENS 139

1.	Elements rétrospectifs.....	141
1.1.	Comptes et bilans approuvés des trois derniers exercices.....	141
2.	Elements prospectifs.....	141
2.1.	Description des contributions financières direct et indirects (secteur public).....	141
2.2.	Description des infrastructures mises à disposition dans le cadre du futur contrat programme	141
2.3.	Le plan financier 2018-2023.....	142

8. ANNEXES 145



1. Présentation du territoire





1. INTRODUCTION : HABITER SOUMAGNE

Lorsque l'on quitte Fléron, Herve, Olne ou Queue-du-Bois, on n'entre pas à Soumagne.

Pourtant, toutes ces communes bordent la nôtre, mais lorsqu'on en franchit la frontière, on n'entre pas à Soumagne.

On entre à Micheroux, à Melen, à Cerexhe, à Ayeneux ou à Soumagne-bas.

Tout cela se nomme Soumagne, bien sûr, mais ce n'est qu'administratif. La réalité de terrain, la perception des habitants, la vraie vie en somme, est toute autre.

Pourtant, les gens, l'habitat, les dimensions socio-économiques et culturelles ne sont guère éloignées d'un village à l'autre.

Mais c'est géographiquement que ces communes sont éloignées à la fois par les distances qui les séparent (presque huit kilomètres entre Cerexhe et Soumagne-Vallée), par une route nationale (la N3) qui traverse et coupe en deux parties la commune, et plus encore par la configuration même des vallées qui éloigne la partie « haute » de la partie « basse ». Enfin, la ligne ferroviaire du TGV traverse la commune.

Ainsi, lorsque nous quittons Herve ou Fléron, c'est un choix qui s'offre à nous, le bas ou le haut. La vallée ou la colline.

Et, je vous le demande, qu'irait-on faire en bas ? A moins d'y habiter, d'y visiter un ami, il n'y a rien à faire « en bas ». Les services de proximité ont tous fermé les uns après les autres, les cafés y sont peu à peu désertés, nulle place publique où l'on pourrait s'asseoir, pas de terrasse ensoleillée pour y déguster une bière de Val-Dieu ou une Sainte-Nitouche, la bibliothèque a fermé ses portes, la poste également, même la banque a fini par ôter le dernier distributeur de billets... Les morceaux de patrimoines industriels ou monumentaux (une Belle-Fleur sur l'ancien charbonnage, un plafond armorié dans une église) sont laissés dans une solitude un peu triste.

Il n'y a rien à faire « en bas ».

A l'exception, bien sûr, de la culture.

Ah, ça, la culture ! Elle y est, la culture ! Un centre culturel de toute beauté ! Une salle gradinée de deux-cents places, une cafétéria digne d'un palais des congrès, une deuxième salle de spectacle, une mezzanine qui accueille des expositions et puis des ateliers, des conférences, des spectacles professionnels et amateurs, des activités à foisons.



En bas.

Dans un « en bas » auquel on accède plutôt en voiture, parce que le dernier bus quitte son arrêt à 21 h 24 et que, franchement, loger sur place...

Attention, ce n'est pas si moche « en bas ». Ce serait même plutôt joli, une fois quitté le carrefour principal et son unique restaurant, ce sont les paysages du pays de Herve qui s'offrent à voir. Bocages, champs vallonnés, pommiers, fermes... Largement de quoi se promener.

Alors que, soyons honnête, la partie haute... Une interminable succession d'urbanisation sauvagement commerciale qui laisse traîner tout au long de la nationale des concessionnaires automobiles, fabricants et vendeurs de matériels de construction, site industriel abandonné depuis vingt ans, Delhaize, Aldi, Carrefour, Traffic, grandes surfaces diverses qui vont du magasin de jouets au vendeur de matelas... Des trottoirs étroits, souvent trop abîmés pour y risquer une poussette, une ancienne gare devenue « Huggy's bar », une grande place devant un hall omnisports qui se contente d'être... un parking !

Et dans ce lointain faubourg (il n'y a aucune séparation le long de la N3 entre Liège et Soumagne, tout y est entièrement urbanisé), pas une place publique, pas un banc, pas un parc qui mérite ce nom.

Un ravel, pourtant. Parallèle à la nationale, mais caché à quelques trois cents mètres, derrière son paravent arboré, une longue promenade pédestre ou cycliste qui ne traverse pas les plus beaux paysages, c'est vrai, mais qui a le mérite d'être calme.

Et alentour, à quelques kilomètres, comme posés là par un enfant qui s'ennuie, au contrefort d'une autoroute Aachen-Verviers et de quelques zonings industriels, les villages. Cerexhe, Heuseux, Melen... Des villages qui continuent à vivre leur vie de village comme s'ils ne savaient pas encore qu'une commune les lie entre eux, comme s'ils avaient décidé que de toutes ces réunions, finalement, ils n'en avaient pas grand-chose à faire.

Soumagne, on y loge, on y dort, on y travaille... Mais est-ce qu'on y habite ?

La question nous taraudera tout au long de cette analyse. Sous d'autres formes, d'autres formulations, d'autres angles d'attaques, c'est peut-être elle qu'il nous faudra traiter.

Habiter Soumagne.

2. SOUMAGNE ET SON TERRITOIRE

2.1. UN PEU D'HISTOIRE

Soumagne est nommée pour la première fois autour de 888, dans une chronique (les miracles de Saint-Remacle) relatant la fuite des moines de Stavelot devant les Normands.

« Le passé historique de Soumagne correspond en grande partie avec celui de la principauté de Liège : le terme Solmania apparaît dans un diplôme par lequel, le 25 août 915, Charles le Simple, Roi des Francs, donna au Prince-Evêque de Liège, une forêt dépendante de Theux. »⁽¹⁾

Si l'on s'en réfère à l'ouvrage de Sylvia Fagard⁽²⁾, l'histoire des villages qui composent aujourd'hui l'entité est donc aussi longue que tumultueuse, depuis son rattachement à la principauté de Liège (dès le 12^e siècle) jusqu'à la fin de l'ancien régime, les hameaux ont connu bien des aventures.

Vivant essentiellement de la culture, puis de l'élevage (le terrain vallonné s'y prête mieux), l'avènement de l'ère industrielle verra le paysage économique soumagnard se transformer radicalement, suivant ainsi une évolution identique à celle de toute la principauté.

Avec le développement de l'industrie charbonnière au 19^e siècle, les mineurs seront des acteurs essentiels de l'histoire plus récente de ces villages.

On y verra l'émergence de mouvements ouvriers, la naissance d'une société coopérative en 1915, l'arrivée du chemin de fer (la ligne « 38 » aujourd'hui réhabilitée en Ravel) alors que, parallèlement, la région conservera une forte présence agricole et d'élevage.

Villages ouvriers donc, villages d'agriculteurs également, Soumagne sera aussi le théâtre d'événements dramatiques en août 1914 lors de l'arrivée des troupes allemandes sur le territoire Belge.

Les nombreux civils victimes de ces premiers jours de la Grande Guerre vaudront à Soumagne le triste qualificatif de « village martyr ». Ces événements restent fortement ancrés dans les mémoires. Certains anciens se souvenant encore d'avoir entendu leurs parents raconter les souvenirs douloureux de cette période.

⁽¹⁾ Site officiel de la commune de Soumagne

⁽²⁾ Soumagne, *Histoire et histoires*, ed. Centre culturel de Soumagne, 2002.

Le Soumagne d'aujourd'hui, héritier d'un passé parfois houleux, est sans nul doute plus calme. Si ce ne sont quelques soubresauts politiques qui n'ont sommes toutes d'intérêts que farcesques, les villages qui constituent l'entité se sont peu à peu constitués de lotissements d'ortoirs, parcelles douillettement closes sur elles-mêmes que leurs habitants quittent le matin pour le travail et dans lesquelles ils ne rentrent le plus souvent que pour dormir.

2.2. SOUMAGNE AUJOURD'HUI

Notre définition du territoire de Soumagne puise dans différentes sources, touchant plusieurs champs (l'économie, la géographie, la société...). Cela doit nous permettre d'appréhender le territoire au mieux avant de nous consacrer à notre spécificité, le champ culturel. Pour cette définition, nous rassemblons une série de données statistiques et objectives et citons nos sources. Il s'agit des données dites « froides » de l'arrondissement.

2.2.1. La situation géographique

La commune de Soumagne est située au nord-est de l'arrondissement de Liège, dans l'Entre-Vesdre-et-Meuse, souvent appelée Pays de Herve et est caractérisée par de profondes vallées bocagères. Les communes limitrophes sont celles de Olne, Fléron, Blegny et Herve.



2.2.2. Quelques chiffres

Nous pouvons constater au travers des quelques statistiques ci-après, que la commune de Soumagne se caractérise le plus souvent par un positionnement très régulièrement médian.

Statistiquement, aucun point réellement saillant ne semble pouvoir être mis en exergue : que ce soit au niveau du taux de chômage, du nombre de résidents étrangers, de la situation économique ou sociale des habitants ou encore des domaines de l'enfance, rien ne permet à la commune de Soumagne de revêtir une identité spécifique ou aisément reconnaissable.

A la différence de communes qui sont identifiables immédiatement à leur caractère urbain, industriel, rural, résidentiel... Soumagne semble en première analyse évoluer dans une sorte d'entre-deux ou d'intersection qui en renvoie une image à la fois lisse et peu lisible.

Seule la mobilité apparaît plus clairement comme une difficulté récurrente notable. Encore la population en âge scolaire en est-elle sans doute la victime la plus importante. Nous y reviendrons par la suite.

2.2.2.1. La superficie

	Soumagne
Superficie totale (en km ²)	27,14
Proportion occupée par des habitations (en %)	16,8
Proportion bâtie (en %)	22,6
Proportion occupée par des terres (en %)	46,5
Proportion occupée par des bois (en %)	0,6

Au sein de la grande disparité des communes de l'arrondissement de Liège (de 7 km² pour la plus petite commune à 74 km², pour la plus vaste), Soumagne se situe, avec 18 autres, dans la moyenne.

2.2.2.2. La situation démographique

Concernant sa situation démographique, Soumagne ne fait partie ni des communes les plus densément peuplée, ni des communes les plus rurales, mais une fois encore se situe dans un entre-deux moyen. De même, en ce qui concerne le taux de population étrangère (l'arrondissement de Liège se situant globalement dans la moyenne belge avec 10,6 % d'étrangers), Soumagne ne se caractérise pas par un pourcentage important de personnes étrangères, mais n'est pas non plus dans une situation particulièrement basse de ce point de vue.

	Soumagne	Arrondissement de Liège
Nombre d'habitants	16 400	615 181
Classement des communes par nombre d'habitants (ordre décroissant)	11	/
Densité de population (/km ²)	604,27	772,00
Taux de population étrangère ⁽³⁾ (en %)	5,4	10,6

2.2.2.3. La pyramide des âges

L'arrondissement de Liège, comme la plupart des régions occidentales, voit sa population vieillir de façon inéluctable. Ce phénomène est d'autant plus accentué que la région a perdu son attrait économique et n'attire plus l'immigration⁽⁴⁾.

2.2.2.4. La situation économique

Le revenu moyen par habitant et le taux de chômage

Pour décrire la situation économique de l'arrondissement de Liège, nous avons gardé deux indicateurs : le revenu moyen par habitant et le taux de chômage. Le taux de chômage administratif rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

	Soumagne	Arrondissement de Liège
Revenu moyen par habitant (en €) ⁽⁵⁾	15 183	14 285
Taux de chômage administratif (en %) ⁽⁶⁾	12,3	19,9

Soumagne fait donc partie des communes en bordure du bassin industriel ou en partie industrialisée de longue date et qui se situent dans la moyenne wallonne.

La répartition par branche d'activités

	Soumagne	Arrondissement de Liège
Secteur primaire (en %)	0,2	0,1
Secteur secondaire (en %)	23,4	19,3
Secteur tertiaire (en %) ⁽⁷⁾	76,4	80,6

⁽³⁾ Par population étrangère, nous entendons toutes personnes n'ayant pas la nationalité belge et résidant sur le territoire belge.

⁽⁴⁾ La province de Liège à l'horizon 2020, choisir son avenir ou le subir, février 2001 - URL : www.liegeonline.be/lg2020/rapport_48pages.pdf - consulté le 18/08/2014

⁽⁵⁾ Cytise - URL : www.cytise.be - Chiffres de 2009

⁽⁶⁾ IWEPS - URL : www.iweps.be/population-active-taux-dactivite-taux-de-emploi-et-taux-de-chomage-administratifs-par-commune - Chiffres de 2012

⁽⁷⁾ Données au 31.05.2011 - La SPI, La province de Liège en chiffres - tableaux de bord économiques - <http://www.spi.be/fr/services/gestion-information/socioeconomique/province-en-chiffres> - consulté le 14/08/2015.

La répartition par secteurs d'activités confirme ce qui a été dit précédemment. Ni particulièrement rurale, ni fortement industrialisée et ne disposant pas d'infrastructures particulières dans le domaine des services, Soumagne se fonde dans la moyenne wallonne.

2.2.3. L'Enseignement

Les différents types d'enseignement

	Soumagne	Arrondissement de Liège
Diplômés de l'école primaire (en %)	14,70	15,10
Diplômés du secondaire inf. (en %)	29,40	30,10
Diplômés du secondaire sup. (en %)	27,60	26,00
Diplômés de l'enseign. sup. (en %)	22,30	21,40
Sans diplôme (en %)	6,10	7,50

Une fois encore, Soumagne ne se démarque ni positivement, ni négativement dans son niveau d'enseignement en général. En corrélation avec le taux de chômage et le taux de pauvreté, le niveau de l'enseignement reste dans la moyenne de l'arrondissement.

Les infrastructures scolaires de la commune sont certes nombreuses, cinq anciens villages composant la commune de Soumagne, chacun d'eux accueille une école primaire communale, auxquelles viennent s'ajouter les écoles libres.

2.2.4. La mobilité

La situation de Soumagne, et particulièrement celle du Centre culturel, est source de difficultés récurrentes.

« Difficulté récurrente sur le territoire de Soumagne, qui se caractérise par une structure territoriale complexe dont le seul élément structurant manifeste est constitué par la très ancienne route Charlemagne traversant le Pays de Herve d'est en ouest. Cette route (la N3) est doublée à faible distance par une ancienne voie ferrée sur le territoire des trois communes de Soumagne, Fléron et Beyne-Heusay, au sud de la N3 à l'ouest de Fléron et au nord de la N3 à l'est, conférant à Fléron une polarité tout à fait singulière. Ces particularités géographiques constituent un déterminant fondamental en matière d'accessibilité puisque les liaisons entre vallons s'avèrent difficiles, voire parfois impossibles et imposent souvent le détour par la N3. »⁽⁸⁾

⁸. PICM de Beyne-Heusay, Fléron et Soumagne, 2009.



Ainsi, la situation géographique du Centre culturel, situé dans le village de Soumagne-Bas, soit à presque 10 kilomètres du point le plus éloigné de la commune, l'ancien village de Heuseux, génère souvent des soucis en termes de transport des enfants lors de représentation en théâtre scolaire.

Le trajet en bus régulier est impossible (à moins de vouloir y passer la journée) et l'offre communale de transport n'a cessé de diminuer pour en arriver, en 2017, à ne plus pouvoir fournir qu'un seul car pour l'entièreté des transports scolaires. On imagine aisément qu'entre les besoins pour les excursions, la piscine ou la gymnastique et les déplacements divers de classes vertes, le Centre culturel est souvent bien démuni.

Les efforts les plus grands ont été consentis pour organiser au mieux, souvent en ligne directe avec le chauffeur du car de la commune, mais au-delà de l'improbable, c'est souvent à l'impossible que nous nous heurtons.

En dehors des difficultés propres aux transports des enfants, il est notable que les salles du Centre culturel ne sont desservies que par une unique ligne de bus (69) dont le dernier passage vers Liège (et donc vers Fléron) a lieu à 21 h 24. C'est-à-dire que les spectacles en soirées ne sont accessibles qu'à condition de posséder une voiture... On imagine donc aisément que les habitudes culturelles des habitants de nos territoires d'action puissent se diriger vers des salles plus accessibles, mieux et plus tardivement desservies par les transports en commun.

2.2.5. La situation sociétale

En Wallonie, 19,2 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (15,3 % de la population belge).

La composition des ménages

	Soumagne	Arrondissement de Liège
Nombre total de ménages	6621	279142
Proportion de ménages d'isolés hommes	11,9 %	18,5 %
Proportion de ménages d'isolés femmes	14,9 %	20,1 %
Proportion de ménages monoparentaux hommes	1,9 %	1,8 %
Proportion de ménages monoparentaux femmes	9,7 %	10,2 %

	Soumagne	Arrondissement de Liège
Proportion de ménages de cohabitants avec enfants	7,4 %	5,8 %
Proportion de ménages de cohabitants sans enfant	5,7 %	6,2 %
Proportion de ménages de couples avec enfants	23,8 %	16,8 %
Proportion de ménages de couples sans enfant	19,7 %	15,6 %

Les bénéficiaires du CPAS

Le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale dans l'arrondissement de Liège a augmenté de 37,5 % en 10 ans, en raison de la crise économique⁽⁹⁾.

Soumagne n'échappe pas à cette augmentation, puisque l'on passe de 102 bénéficiaires en 2012 à 179 en 2017⁽¹⁰⁾.



⁹ Réseau de la lecture publique de Liège, Plan Quinquennal de Développement.

¹⁰ <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/revenu-dintegration-sociale-ris>.

3. LE CHAMP SOCIOCULTUREL

3.1. INFRASTRUCTURES CULTURELLES (BÉNÉFICIAIRE D'UNE RECONNAISSANCE DE LA F.W.B.)

	Soumagne	Arrondissement de Liège
Bibliothèques		1 centrale, 2 principales, 14 locales, 31 filiales, 35 dépôt
Centres culturels	1	9 + CCR /Liège (convention)
Centres et Maisons de Jeunes		34
CEC		25

Il est remarquable sans doute que la commune de Soumagne ne dispose ni d'une maison de jeunes, ni d'un centre d'expression et de créativité, ni d'une bibliothèque reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'unique infrastructure culturelle reconnue est donc le Centre culturel lui-même.

Cela n'implique pas, bien entendu, l'absence d'opérateurs culturels à Soumagne même et alentours. Les anciens villages conservent généralement une salle des fêtes dont l'utilisation, souvent éclectique, va du repas de mariage à la représentation annuelle de l'une ou l'autre troupe de théâtre amateur. Par ailleurs, les villages bordant la commune disposent, eux aussi, d'infrastructures à vocation culturelle.

Herve, Olne, Soiron, Fléron, Blégny en sont autant d'exemples.

Enfin, Soumagne est à moins de 15 minutes en voiture du centre culturel de Dison, et guère plus loin de celui de Chênée, de Verviers, ou de Welkenraedt et à moins de 30 minutes de Liège.

L'offre culturelle (en termes de diffusion, à tout le moins) est donc importante dans les environs immédiats du Centre culturel.

3.2. PRATIQUES CULTURELLES

L'offre est certes importante, s'agit-il pour autant d'une offre pléthorique ? L'étude de 2015 sur les pratiques culturelles en Fédération Wallonie Bruxelles semble, de façon générale, aller dans ce sens :

« Les entretiens expriment le sentiment d'une forte expansion quantitative de l'offre culturelle et sa très large pluralisation⁽¹¹⁾ »

Toutefois, la question des pratiques culturelles se pose également en d'autres termes :

« Au-delà de ce constat largement partagé, les répondants évoquent aussi les disparités dans la distribution géographique de l'offre, ce qui contraste radicalement avec l'accessibilité numérique « déterritorialisée » (...). La question du maillage culturel de l'espace se pose. Liée au point précédent, les difficultés d'accès aux activités culturelles sont également évoquées, d'autant que les personnes interviewées manifestent dans le choix de leurs pratiques culturelles un important ancrage territorial et un désir de proximité géographique liée à la question de la mobilité. Ce constat pose la nécessité de lier politiques culturelles et politiques de mobilité. En termes d'accès à la culture, les obstacles socio-économiques sont évoqués par ceux qui connaissent les situations socio-économiques les plus précaires⁽¹²⁾ ».

Les pratiques culturelles portées par la population de Soumagne sont à la fois nombreuses et diverses. De la pratique du théâtre amateur à la photographie et aux ateliers musicaux ou d'art plastique, en passant par une attention soutenue pour le patrimoine, tant dans sa dimension historique que monumentale ou culturelle, les Soumagnards s'ouvrent aux questions et remises en question qui traversent l'actualité : consommation, urbanisme, changement d'habitude alimentaire, circuit court, fracture sociale, etc.

Une enquête particulière a été menée par le Centre culturel auprès des élèves de l'Athénée Royal de Soumagne. Assez révélatrice et parfois étonnante, cette enquête (qui n'avait pas vocation scientifique ou statistique bien entendu) se voulait une photographie des envies et connaissances des répondants (plus de trois cents) en terme de culture. Il apparaît que l'intérêt pour la culture en général est important mais que la méconnaissance de l'offre culturelle ne l'est pas moins.

⁽¹¹⁾ Les pratiques culturelles en Fédération Wallonie Bruxelles: regards croisés in Études POLITIQUES CULTURELLES n°5 MAI 2015.

⁽¹²⁾ Les pratiques culturelles en Fédération Wallonie Bruxelles: regards croisés in Études POLITIQUES CULTURELLES n°5 MAI 2015

En bref : un territoire en forces et faiblesses.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Forte densité scolaire (8 implantations / 2 réseaux)• Population relativement jeune• Présence de mouvements de jeunesse• Forte identité villageoise (fêtes de villages, etc.)• Existence d'un patrimoine historique et industriel (Belle-Fleur, coopérative ouvrière, ...)	<ul style="list-style-type: none">• Forte fracture entre les villages constituant l'entité• Peu de dynamiques associatives• Village dortoir• Urbanisation peu ou mal gérée• Peu ou pas de mise en valeur du patrimoine existant• Mobilité difficile par les transports en commun• Situation politique instable ou grand-guignolesque





2. Présentation du Centre culturel





1. Y A-T-IL UN CENTRE CULTUREL À SOUMAGNE ?

Cent fois la question nous est posée et cent fois nous répondons que « bien sûr, il y en a un ! Et un beau encore ! »

La question nous fait rire ou sourire et pourtant, derrière le sourire, il y a un petit quelque chose qui nous chatouille. Ce n'est pas vraiment de l'angoisse, tout au plus une petite pointe d'inquiétude... Et si nous n'existions pas ? C'est-à-dire, pas en dehors de chez nous ? Pas en dehors de notre territoire, pas au-delà du quartier dans lequel nous sommes implantés...

Mais non ! Allons, nos voisins de Olne et de Fléron ne viennent-ils pas de nous demander comment ils pourraient collaborer avec nous ? N'avons-nous pas souvent à faire avec le Forum social du pays de Herve ? Avec l'AMO de Beyne-Heusay ? la Maison des Jeunes de Retinne... Voilà bien la preuve de notre existence...

Pourtant, lorsque nous quittons nos bureaux, cachés à quelques kilomètres de nos salles, pour ainsi dire à quelques kilomètres de « chez nous », ces bureaux aménagés au-dessus du commissariat, confondus parfois avec une succursale de ce dernier, lorsque nous laissons derrière nous Soumagne-Haut pour aller « en bas », nous pourrions aussi bien changer de pays. Traverser la frontière de l'administratif pour atteindre aux rives de l'action...

Ces bureaux que les méandres de l'histoire communale ont placés au centre d'un triangle dont les angles étaient, à l'époque, formés par les différentes salles que nous avons à gérer et qui, les temps et les pratiques ayant évolué, se retrouvent étrangement isolés maintenant que nos activités se font essentiellement (pour ne pas dire uniquement, peu s'en faut) six kilomètres plus loin. Des bureaux que l'on tente depuis dix ans de déménager, sans succès jusqu'ici, mais dont chacun se plaint à dire qu'ils n'ont plus rien à faire là.

Ce trajet, nous le faisons, quotidiennement, parfois plusieurs fois. Et chaque allée et venue nous rappelle que nos salles de spectacles souffrent d'une localisation difficile. Les rejoindre en transport en commun relève de l'exercice de mathématiques : Combien de bus ? Quand passeront-ils ? A quelle heure partira le dernier ? Verrais-je la fin du spectacle ?

C'est là-bas, malgré tout, que nous sommes « chez nous ». Là que nous re-

cevons nos invités, en parfaits maîtres de maison. Tous nous le disent, ceux-là même qui s'interrogeaient sur notre existence, ne sortent pas de nos salles sans en louer l'accueil, la convivialité, le plaisir, la chaleur... « Si l'on avait su plus tôt ! », « on reviendra, c'est sûr ! »

Ils reviennent, c'est vrai... Mais c'est nous qui continuons à inviter. Et peut-être à ne pas exister... ou pas autrement que dans ce rôle-là, précisément, d'hôte.

C'est l'une des questions qu'il nous faudra poser. Comment faire évoluer cette relation ? Comment la faire évoluer sans la perdre (elle est précieuse, elle est même à la source de notre ancrage) mais en permettant à tous ceux pour qui nous n'existons pas ou peu, de nous rencontrer ?

Au-delà de l'accès géographique ou financier, au-delà de nos efforts (souvent récompensés) pour une plus grande démocratisation de la culture, c'est d'un accès symbolique qu'il est question.

Le Centre culturel, ce « chez-nous », foyer des actions que nous menons depuis des années, est de plus en plus questionné dans ce sens par les publics que nous avons rencontrés.

Il ne s'agit pas de nous faire connaître, nous sommes connus, mais de nous rapprocher, de sortir de notre maison, d'aller à la rencontre, de décentrer le foyer, de le faire mouvant, nomade, rayonnant, d'être présent sous des formes novatrices, audacieuses ou surprenantes.

De cette façon, si la question nous est posée « y a-t-il un Centre culturel à Soumagne ? », nous pourrions y répondre autrement. Parce que la question, finalement, n'est pas là. La question n'est pas celle d'un Centre culturel, mais bien de la culture.

Alors, y a-t-il « culture » à Soumagne ?

A cette question-là, nous pourrions répondre.

Oui.

2. IDENTIFICATION DU CENTRE CULTUREL

Dénomination sociale :

Nom d'exploitation et dénomination statutaire : Centre culturel de Soumagne

Forme juridique :

Association sans but lucratif (ASBL) selon la loi du 2 mai 2002

Numéro d'entreprise : 412.650.074

Adresse complète du siège social du Centre culturel :

Rue Louis Pasteur, 65 – 4630 Soumagne

Arrondissement judiciaire de Liège ; arrondissement administratif de Waremme

Province de Liège

Date de création : 1973

Numéro ONSS/ Numéro d'entreprise/ NACEBEL :

ONSS : 0380669-70

Statuts de l'asbl :

Les statuts modifiés lors de l'assemblée générale statutaire du 3 mai 2018 sont présentés en annexe

Contact :

Adresse postale : Rue Louis Pasteur, 65 – 4630 Soumagne

Téléphone : 04/ 377 97 07 (08)

Mobile direction :

Mail général : info@ccsoumagne.be

Mail direction : j.reynaerts@ccsoumagne.be

Site Internet : www.ccsoumagne.be

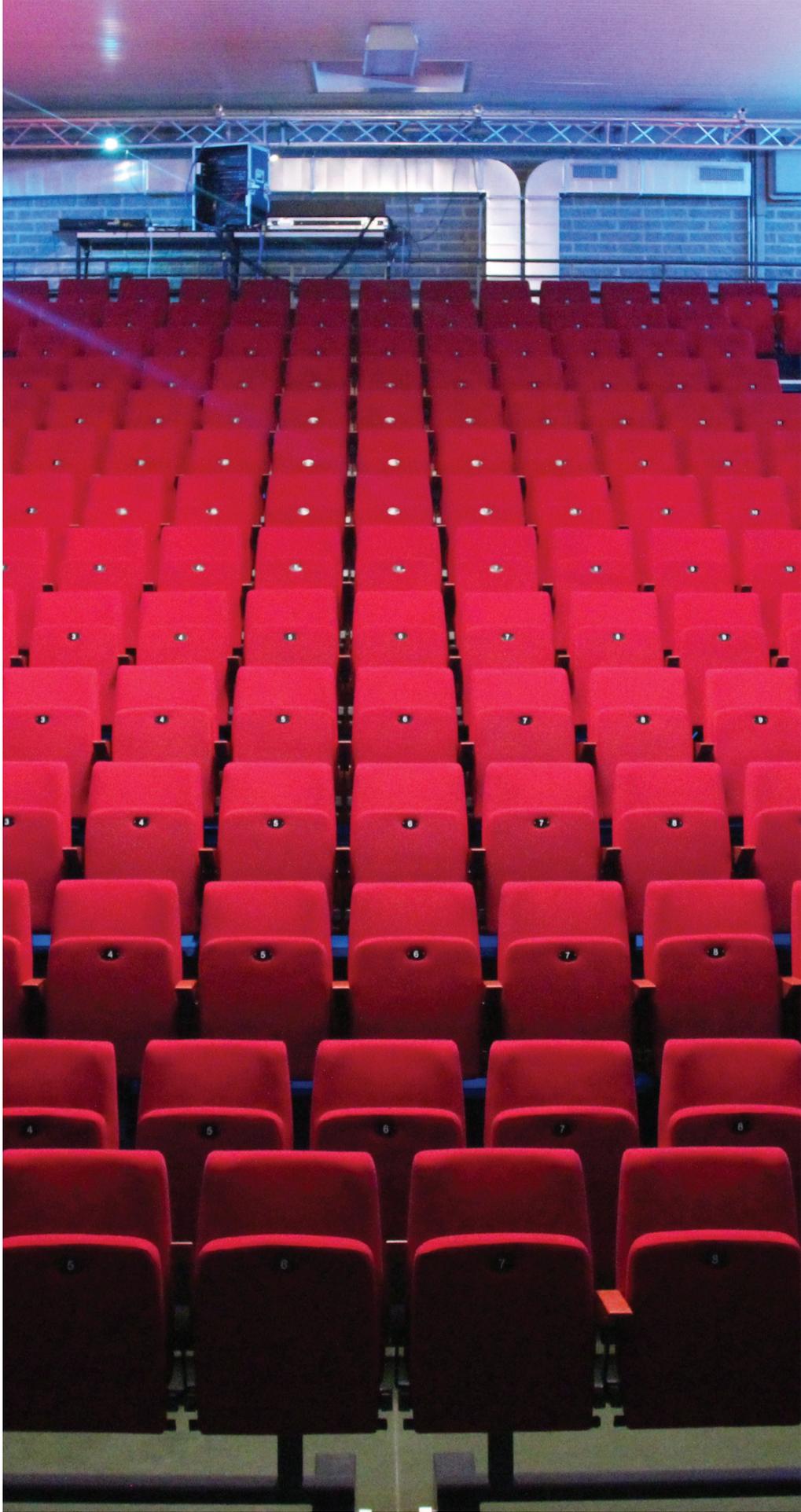
Territoire d'implantation :

Le territoire d'implantation de base du Centre culturel est le territoire de la commune de Soumagne. Des accords sont passés entre le Centre culturel et la commune de Olne pour la mise en place d'un programme de développement culturel sur le territoire de cette commune jusqu'au 31 décembre 2023. Cet accord se fait indépendamment d'une demande d'extension de territoire dans le cadre du décret du 21 novembre 2013.

Niveaux de reconnaissance sollicités

Le Centre culturel de Soumagne sollicite par le présent dossier une reconnaissance en action culturelle générale tel que le prévoit le décret de la Communauté française de Belgique du 21 novembre 2013 portant sur les centres culturels.

Le Centre culturel est également porteur d'une coopération de Centres culturels. Les détails se trouvent dans le dossier complémentaire.



3. COMPOSITION DES INSTANCES

3.1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres de l'Assemblée Générale sont répartis en deux chambres. La chambre publique réunit les représentants désignés par le Conseil communal de Soumagne et de Olne et les représentants désignés par la Province de Liège. La chambre privée réunit des associations locales désireuses de s'impliquer dans la gestion du Centre culturel, ainsi que des personnes morales ou physiques soutenant le but du Centre culturel. Le décret du 21 novembre 2013 prévoit que les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne siègent plus à l'Assemblée Générale, et de facto plus non plus au Conseil d'Administration. La liste des membres de l'Assemblée Générale a été actée et approuvée lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2018.

3.2. LISTE DES ASSOCIATIONS DU CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE

A.C.S. Gym Soumagne A.S.B.L.

Peters J.,
rue de l'Athénée 32 - 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.17.28

Aikido Aikikai

Vanosmael F.,
Rue Militaire 62 - 4630 Soumagne.
Tél. : 0496.607.426 – 04/377.13.38

Américan Dream Country and Line Dance ASBL

Geurts M.,
Rue Grand Vinâve 20 - 4654 Charneux
Tél. : 0472.588.103

Amis de la terre

Brick D.,
Rue Hawy 58 - 4630 Soumagne
Tél. : 04.375.09.88 – 0497/826.683

Amis du Musée

Hanquet H.,
Rue des Carmes 31 - 4630 Soumagne
Tél. : 04.358.49.32

Amis réunis de Cerexhe

Cheslet P.,
Rue Ways 5 - 4632 Cerexhe-Heuseux
Tél. : 0486/174.903

Amicale Athénée royal de Soumagne

Letesson V., rue du Calvaire 10
4650 Herve – Tél. : 04/377.10.00

Amicale des pensionnés socialistes de Soumagne

Radwinski G.,
rue Campagne - 4630 Soumagne
Tél. : 04/377.23.88

ARC Soumagne A.S.B.L.

Mordant Jean,
rue du Village 8 - 4631 Evegnée
Tél. : 0477/699.054

Atelier d'art Cobalt Blue

Biemar E.,
rue d'Oultremont 34/A21
4630 Soumagne
Tél. : 0476.513.949

Ayeneux - Initiatives ASBL

M. Wuidart T.,
Chaussée de Wégimont 341
4630 Ayeneux
Tél. : 0477/398.210

Bénévol'Art

Brockaert C.,
rue du Méry 28/82 – 4000 Liège
Tél. : 0495/71.85.59

Berger Club de la Magne

Midrolet S.,
Domaine du Pont de Méry E5
4130 Esneux
Tél. : 0478/65.41.56

Brankignoles

Hertay T.,
Rue Campagne Del'Bossette 7/12
4624 Romsée
Tél. : 0496/610.579

Centre sportif local de Soumagne

Place de la gare 1
4630 Soumagne

**Club Ornithologique
de Soumagne**

Dumont J.,
Place de la Damzelle 7
4633 Melen
Tél. : 04.377.28.41 – 0496.932.996

Comité 75

Hanquet H.,
Rue des Carmes 31 - 4630 Soumagne
Tél. : 04.358.49.32

Comité d'action Laïque

Debouver C.,
Rue du Thier 36 - 4631 Evegnée
Tél. : 04.377.46.34

Comité de gestion

Abri Notre-Dame
Leduc L.,
rue Hotton 20 - 4630 Soumagne
Tél. : 0494.381.994 – 04.358.59.94

**Comité des fêtes Evegnée-Tignée
ASBL**

Gérardy A.,
rue du Magnificat 14, 4631 Tignée -
Tél. : 0471/696.070

Comité des fêtes de Melen

Ploumen M.,
Rue Haute 49 - 4633 Melen
Tél. : 0495.677.071

Comité scolaire d'Ayeneux

Lambert M.,
Chaussée de Wégimont 352
4630 Soumagne -
Tél. : 04.358.30.15

Comité scolaire de Soumagne

Lambert M.,
Rue Pierre Curie - 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.97.87

Comité scolaire de Micheroux

Servais A.,
Rue de la Charmille 14
4630 Soumagne
Tél. : 04.387.46.07 – 0499/93.96.40

Comité scolaire de Melen

Constant J.-M.,
Rue de l'Enseignement 2
4633 Melen – Tél. : 04/362.56.16

**Comité de soutien de l'école
Sainte-Marie**

Simonis L.
Rue de José 68 - 4651 Herve
Tél. : 0473/631.629

Comité scolaire Saint-Joseph

Bartholomé,
Rue Pierre Curie 24 - 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.38.29

Coup de pouce - un geste

Diallo M., Rue des Vergers 4
4630 Soumagne
Tél. : 0493/419.227

Croix-Rouge Herve-Soumagne

Claude A., Avenue Dewandre 7 –
4650 Herve.
Tél. : 087.67.92.98 – 0493/750.108

Dynamic Harmony

Dortu C.,
rue Arnold Trillet 158
4630 Micheroux
Tél. : 04.377.87.07

Echec à l'échec

ASBL Réussir c/o
M. Marc Brasseur,
rue de Mariomont 109,
4800 Verviers
Cédric Baré,
rue du Vieux Thier 9 – 4610 Bellaire
Tél. : 04.377.67.61

Ecole maternelle libre autonome**Cerexhe-Heuseux**

Leduc L.,
rue du Parc 7 – 4632 Cerexhe-Heuseux
Tél. : 04.377.33.94 – GSM :
0494/381.994

Ecole communale**Evegnée-Cerexhe**

Christelle Gouverneur,
Avenue de la Coopération 36
4630 Soumagne

Escarpin - Club de Danse

Spahn A.,
Rue Albert 1^{er} 18 – 4620 Fléron
Tél. : 0494/592.040

Espagnol facile

Bautista Salas A-M. ,
rue de l'Institut 56
4632 Cerexhe-Heuseux
Tél. : 04.387.40.98 – 0496.671.345

Ferme du soleil

Chaussée Colonel Joset 51
4630 Soumagne
(M. Piqueray : 04.377.22.80)

F.C. Jeunesse Melen

Bragard P.,
Rue des Ecoles 22A
4632 Cerexhe-Heuseux
Tél. : 0494.298.172

Femmes prévoyantes socialistes

lafrate M.-D.,
rue du Village 6 – 4631 Evegnée
Tél. : 0472/324.741

Jeunes Socialistes

Meurrens P.,
Rue de Cerexhe 18 – 4633 Melen
Tél. : 0496/348.366

Jument Blonde

Stiernet S.,
Rue Haute 21 - 4633 Melen
Tél. : 04.377.39.41

La Liégeoise

Demars Y.,
Rue du Parc Hauzeur 60
4633 Melen
Tél. : 0479/552.020

**Marcheurs Les Gais Lurons
de Melen**

Collignon D.,
Bois de Mariomont 59
4845 Jalhay
Tél. : 087.22.78.69

Micheroux-promenade

Radermecker R.,
Rue de la Chapelle 21
4630 Micheroux
Tél. : 04.377.26.98

**Patro Sainte Maria Goretti
de Soumagne**

Garcia H.,
Rue sur Miermont 16 – 4671 Saive
Tél. : 0498/08.89.66

Palumbo Guitare

Palumbo O.
Rue du Parc 3 – 4020 Liège
Tél. : 0479/438.713 – 04/377.13.30

Phrapadingues (Les)

Roland J.-L.,
Rue Rosa Luxembourg 101D
4630 Soumagne
Tél. : 0496/865.160

Présence et Action culturel

Janssens Charles,
Bois de Micheroux 36/14
4630 Soumagne
Tél. : 0475/745.923 - 04.377.20.93

Photoclass Soumagne

Janssen Jocelyne,
Rue de Maestrick 130
4650 Julémont
Tél. : 0474/302.641

Rotary Club de Fléron

Bruwier P.,
Rue Enrossaye 3 – 4621 Fléron
Tél. : 0474/732.936

Royale Alliance Melen-Micheroux

M. Ancion Lambert,
rue Louis Pasteur 104
4633 Melen
Tél. : 04/377.37.53

Royal T.T. Donald Heuseux

Hakin L.,
chaussée de Wégimont 140
4630 Soumagne
Tél. : 0495/302.009

R.C.F.E.B.

Simar J.-C.,
Tribomont 38 – 4800 Lambermont
TÉL. : 087/338956

Running Club Soumagne

Renkin R.,
rue Defuisseaux 23
4630 Soumagne
Tél. : 0473.931.668
running.soumagne@live.be

Solmania

Loesenborgh J.,
Rue du Maireux
4630 Soumagne
Tél. : 0476.738.140

Taekendo

D'amico Ricardo,
Rue Bief du Moulin1
4630 Soumagne
Tél. : 0495/615.315

Temps des Femmes

Gertruda M.,
Rue Arnold Trillet 171
4630 Soumagne
Tél. : 0494.609.566

Tennis Club Ladrie Soumagne

Querinjean J.,
Voie des Maçons 2
4630 Soumagne
Tél. : 04/377.26.11

Tous en Scène A.S.B.L.

Dor V.,
Rue du Suffrage universel 55
4140 Sprimont
Tél. : 0476.892.534

Unité scout de Melen

Arts Kevin,
Rue Fonds de Forêt 89 H
4870 Trooz
Tél. : 0497/846.434

Unité d'animation pastorale

M. l'Abbé Vital Nlandu
Rue de la Citadelle 1 – 4633 Melen
Tél. : 04/377.10.44

Wégimont Culture ASBL

Dequesne B.,
rue Célestin Demblon 98C
4630 Soumagne
Tél. : 04/377.20.97

Yoga

Dehousse Dominique
Rue Vaux 378 – 4870 Trooz
Tél. : 0485/761.681

3.3. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Elus lors de l'Assemblée générale du 29 mars 2018)

Conformément au décret du 21 novembre 2013, les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont donc plus membres du Conseil d'Administration.

MEMBRES DE DROIT :

Province de Liège :

M^{me} Denise LAURENT

Rue de la Gare 231 - 4870 TROOZ
denise.laurent@provincedeliege.be

M^{me} Anne-Catherine FLAGOTHIER

Rue de Liège 27 - 4130 ESNEUX
anne-catherine.flagothier@provincedeliege.be

Administration communale :

M^{me} Lina FIGLIOLA (CDH)

Rue de la Chapelle 1 - 4630 SOUMAGNE
Lina.fogliola@hotmail.fr

M^{me} Marie-Dominique IAFRATE (PS)

Rue du Village 6 - 4631 SOUMAGNE
md_iafrate@hotmail.com

M. Alain JEHAY (PS)

Avenue de la Coopération 36 - 4630 SOUMAGNE
ajehay@dela.be

M. Julien JEHAY (PS)

Avenue de la Coopération 34 - 4630 SOUMAGNE
j.jehay@hotmail.be

M. David LEBEAU (PS)

Rue B. Laruth 8 - 4630 Soumagne
davlebeau@gmail.com

M. Léonard MONAMI (MR)

Avenue de la Libération 38 - 4630 SOUMAGNE
leonard.monami@busmail.net

M^{me} Geneviève RADWINSKI (PS)

Rue Campagne 107 - 4630 SOUMAGNE
ginetteniwa@gmail.com

M^{me} Josiane SOUMAGNE (PS)

Chaussée de Wégimont 210 - 4630 Soumagne
josiane.soumagne@gmail.com

M^{me} Carole URBANO (ECOLO)

Voie de Liège 108 - 4630 Soumagne
carole1401@hotmail.com

M^{me} Isabelle WILMOTTE (MR)

Rue des Champs 14 - 4630 Soumagne

MEMBRES ASSOCIES :

M^{me} Elisabeth BIEMAR (Cobalt Blue)

Rue d'Oultremont 34/A21 - 4630 Soumagne
elisabeth.biemar@skynet.be

M. Christophe BROCKAERT

Rue du Méry 28/82 - 4000 Liège
brockaert.c@gmail.com

M. Robert CARABIN

Voie de Liège 108 - 4630 Soumagne
robert.carabin@gmail.com

M. Pierre MEURRENS (J. S.)

Rue de Cerexhe 18 - 4633 Melen
pierre.meurrens@gmail.com

M. Moctar DIALLO (ASBL Coup de Pouce – Un Geste)

Rue Louis Pasteur 18/2 - 4630 Soumagne
babadi2005@hotmail.be

M^{me} Nelly VENIER

(Amicale des Pensionnés socialistes de Soumagne)

Rue du Centre 4 - 4630 SOUMAGNE

M^{me} Myriam GOSSET (Femmes Prévoyantes Socialistes de Soumagne)

Sur les Keyeux 13B - 4630 Micheroux
Myriam.gosset@gmail.com

M^{me} Christelle GOUVERNEUR (Tarmania)

Avenue de la Coopération, 36 - 4630 Soumagne
christel.gouverneur@gmail.com

M. Henri HANQUET (Les Amis du Musée)

Rue des Carmes 31 - 4630 Ayeneux

M. Jean PETERS (Gym Soumagne – ACS)

Rue de l'Athénée 32 - 4630 Soumagne
j.peters@soumagne.be

M. Albert SERVAIS (Comité scolaire Micheroux)

Rue de la Charmille 14 - 4630 Soumagne
albert.servais@soumagne.be

M. Vincent TODE (Running Club Soumagne)

Rue des Pépinières 41/C4 - 4632 Soumagne
vincenzotode@outlook.be



4. CONSEIL D'ORIENTATION

Le Conseil d'Orientation, nouvelle instance créée par le décret du 21 novembre 2013, a été réuni à partir de septembre 2016. Le Conseil d'Orientation actuel, dont la liste a été approuvée en Conseil d'Administration le 17 novembre 2016, a réuni une douzaine de personnes qui se sont impliquées fortement dans le processus menant à l'élaboration du dossier de reconnaissance. Il est fort possible que cette liste évolue dans le futur, en fonction des nouvelles disponibilités de chacun. Le Conseil d'Orientation réunit des personnes ayant répondu à l'appel passé dans les supports d'information du Centre culturel et d'autres personnes contactées personnellement par l'équipe en raison de leurs liens avec le Centre culturel ou de la complémentarité de leur actions avec celles de l'institution. Les réunions du Conseil d'Orientation ont été animées par les membres de l'équipe du Centre culturel⁽¹³⁾.

LISTE DES MEMBRES

Stephanie Lejeune

Présidente du Conseil d'orientation

Gérante

lejeune.s@skynet.be

Michel Titheux

Directeur de la Ferme du Soleil – asbl

michel.thiteux@gmail.com

Jean-Pierre Crenier,

Enseignant

jpcrenier@gmail.com

Michael Fleckenstein,

Ingénieur

michael.fleckenstein@scarlet.be

Marc Hansez,

Entrepreneur

marc_hansez@yahoo.fr

Lina Figliogla,

Employée

Conseillère communale CdH

lina.figliola@hotmail.fr

Pierre Meurens

PAC Soumagne

pierre.meurens@gmail.com

⁽¹³⁾ Désignation des membres par le C.A. sur avis de l'équipe du Centre culturel en annexe.

Michel Mordant

Employé
Conseiller communal CdH
michel.mordant@soumagne.be

François Wauthelet

Chargé de diffusion Cie Ah mon Amour
francoiswauthelet@gmail.com

Etienne Godelaine

Etudiant en communication
etiennegodelaine@hotmail.com

Laurence Collard

Employée communale
Laurence.Collard@soumagne.be

Jean-Marie Lesoinne

Enseignant
Lesoinne Jean-Marie <lesoinnejm@yahoo.fr>

Chantal Ledoux

Cours de yoga
Rue Roosevelt 234 - 4870 Fraipont

Jean-Bernard Barnabé

Directeur Académie de musique de Verviers
direction@academie-verviers.be

Albert Servais

Directeur Ecole communale de Micheroux
Albert.SERVAIS@soumagne.be

Sabine Windal

Bibliothécaire
sabine.windal@soumagne.be

Ingrid Jérôme

Animatrice au CPAS
jeromeingrid@hotmail.com

Chantal Biot

Artiste
chantal_biot@hotmail.com

Equipe du centre culturel (Voix consultative) :

Bernadette Bourdouxhe,
Joseph Reynaerts,
Christophe Kauffman.

5. L'ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

L'équipe professionnelle est composée de huit travailleurs aux domaines d'action déterminés, mais qui œuvrent ensemble pour les projets du Centre culturel. Les tâches d'accompagnement des spectacles ou de renfort dans les projets d'éducation permanente sont ainsi partagées, chacun connaissant par ailleurs les ressorts de son propre poste. Cette équipe de base est renforcée par la présence précieuse de quatre travailleurs volontaires bénévoles.

L'ÉQUIPE

Direction :

Joseph Reynaerts

Contrat à temps plein. Salarié sur fond propre.
j.reynaerts@ccsoumagne.be - 04/377.97.09

Equipe d'animation

Bernadette BOURDOUXHE

Animatrice.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.
bernadette.bourdouxhe@ccsoumagne.be - 04/377.97.13

Christophe KAUFFMAN

Animateur.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.
ck@ccsoumagne.be - 04/377.97.12

Administration

Marie-Christine SLUYSMANS

Comptabilité, administration, accueil.

Contrat à 4/5 temps, à durée indéterminée. Statut APE.
mc.sluyssmans@ccsoumagnebe - 04/377.97.06

Chargée de communication

Laurianne LABOULLE

infographiste, accueil.

Contrat à 4/5 temps, à durée indéterminée. Statut APE.
laurianne.laboulle@ccsoumagnebe - 04/377.97.11

Régie, technique, personnel d'entretien.

Rudy BOGAERTS,

Régisseur technique.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.
rudy.bogaert@ccsoumagne.be - 04/377.97.08

Nathan PETIT,

Régisseur des salles.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.

nathan.petit@ccsoumagne.be - 04/377.97.08

Ginette GARDIER,

Technicienne de surface.

Contrat à 24 heures, à durée indéterminée. Salarié sur fond propre..

04/377.97.08

Travailleurs volontaires, bénévoles

Jean DEBOIS, Ingrid JEROME, Sabine WINDAL, Laurence COLLARD.



6. INFRASTRUCTURES ET MATÉRIEL TECHNIQUE

Les améliorations et aménagements progressifs de ces dernières années font de l'espace culturel rue Pierre Curie un véritable lieu d'activités où rares sont les jours où celui-ci n'est pas occupé par une manifestation, un spectacle, une réunion, une conférence, des stages, des ateliers ou expositions.

La diversité des espaces, leur accès, l'organisation interne, la disponibilité de l'équipe fait que bien souvent plusieurs activités peuvent se dérouler en même temps.

6.1. LA CAFÉTÉRIA

La cafétéria est le lieu d'accueil par excellence, elle est modulable et peut recevoir plus de 250 personnes pour tous types de manifestations. C'est l'espace des vernissages d'expositions, des rencontres associatives, des dîners, des soirées festives. C'est un endroit convivial, bien éclairé et aéré. Des expositions d'ateliers, d'artistes locaux ou régionaux y sont présentées en permanence. Un espace lecture est réservé à la mezzanine où l'on peut y trouver grâce à la collaboration avec la Bibliothèque communale de Soumagne des livres pour enfants, des romans ou encore l'actualité au travers de différents hebdomadaires.



6.2. LA GRANDE SALLE

La grande salle, d'une capacité de 200 places assises, a subi de nombreuses transformations ces dernières années, elle est dotée d'un gradin électrique et peut accueillir des spectacles de tous types, concerts, théâtre jeune public, scolaire, amateur, professionnel, conférences, festivals. Le gradin est modulable en deux jauges différentes. Le gradin peut être totalement replié ce qui permet pour des concerts rock ou autres d'accueillir 300 personnes debout. La scène est pratique, facile d'accès, large et profonde, équipée d'un monte-charge et de dégagements latéraux importants ; elle permet le stockage de décors et de matériel technique. Quatre loges, toilettes et douches sont à la disposition des artistes, celles-ci donnent directement accès à la scène. Deux réserves, l'une technique, l'autre comprenant tables et chaises, sont directement accessibles à proximité de la salle. Le seul bémol reste l'état de la toiture. Vétuste et en mauvais état elle devrait urgemment faire l'objet d'une rénovation complète. Lors de fortes averses ou orages nous avons pu constater de nombreuses infiltrations, certaines même au milieu du plafond près du réseau électrique. Nous avons déjà dû à plusieurs reprises par mesure de précaution recouvrir le gradin d'un film plastique. Les interventions des ouvriers communaux sont rapides et efficaces mais nous devons malheureusement constater que ces derniers mois le problème s'aggrave et une solution plus radicale devient nécessaire. L'Administration communale est bien informée de ce problème et envisage des travaux pour 2018.



6.2.1. Le matériel technique

Le matériel technique est de bonne qualité mais se révèle souvent insuffisant pour d'importants spectacles. Nous devons régulièrement recourir à des locations qui alourdissent notre budget. Nous envisageons dans le courant 2018 d'introduire un dossier à la FWB afin d'obtenir un subside pour l'achat de matériel.

6.3. LA PETITE SALLE

La petite salle est elle aussi modulable en deux espaces bien distincts. Le premier d'une capacité de 80 places avec petite scène à l'italienne. Régulièrement utilisée pour des spectacles de petite forme, des conférences, répétitions, ateliers et découvertes d'artistes débutants elle peut être aménagée de manière très accueillante avec les 66 sièges amovibles destinés au gradin de la grande salle. Des barres de support d'éclairage technique y ont été fixées ainsi qu'une sonorisation adéquate. Le second espace est la combinaison de la première petite salle et du forum d'accueil (une partie de la cafétéria) mais disposé en longueur. Des podiums amovibles y font office de scène et une sonorisation ainsi que des éclairages y ont aussi été installés.





6.4. LA SALLE DES GLACES

La salle des glaces est régulièrement occupée (toute la journée) par les amateurs de yoga et plus de 170 enfants qui y pratiquent la danse classique. Elle est aussi régulièrement utilisée pour les ateliers rock et les stages d'ensembles musicaux. Comme son nom l'indique, elle est équipée de miroirs et de barres fixes pour s'adonner au mieux à cette discipline. Cette salle devrait à la demande des utilisateurs faire l'objet de petits travaux de rafraîchissement dans le courant du deuxième semestre 2018. Une petite salle de réunion jouxte cet espace, elle sert aussi de vestiaire aux enfants pratiquant la danse.

A noter aussi que l'éclairage destiné aux expositions a été complètement revu et amélioré par l'installation de spots led plus discrets, plus efficaces améliorant ainsi les effets reflets.



6.5. LA SALLE DE MELEN

La salle de Melen située rue de l'Enseignement à Soumagne-Haut est d'une part utilisée par les écoles pour les cours de gymnastique et d'autre part par les clubs, associations, initiatives communales ou privées. C'est l'endroit où se déroulent fêtes scolaires, bals, carnivals, repas d'associations, stages de vacances et de manière plus ponctuelle, concerts ou manifestations officielles. Les associations membres du Centre culturel y bénéficient d'un tarif de location réduit. Les initiatives et occupations des différents échevinats et de l'Administration communale sont naturellement gratuites.



6.6. LES BUREAUX

Les bureaux représentent sans doute le problème le plus épineux que nous ayons à gérer. Les bureaux administratifs ainsi que ceux des animateurs sont situés rue Louis Pasteur à l'étage au-dessus du poste de police et à côté des locaux de la Bibliothèque communale, tandis que l'équipe technique, l'équipe du bas se trouve rue Pierre Curie. Nous sommes donc à plusieurs kilomètres l'un de l'autre et pour l'équipe du haut à bonne distance de notre lieu principal d'activités.

Plusieurs problèmes se posent à nous :

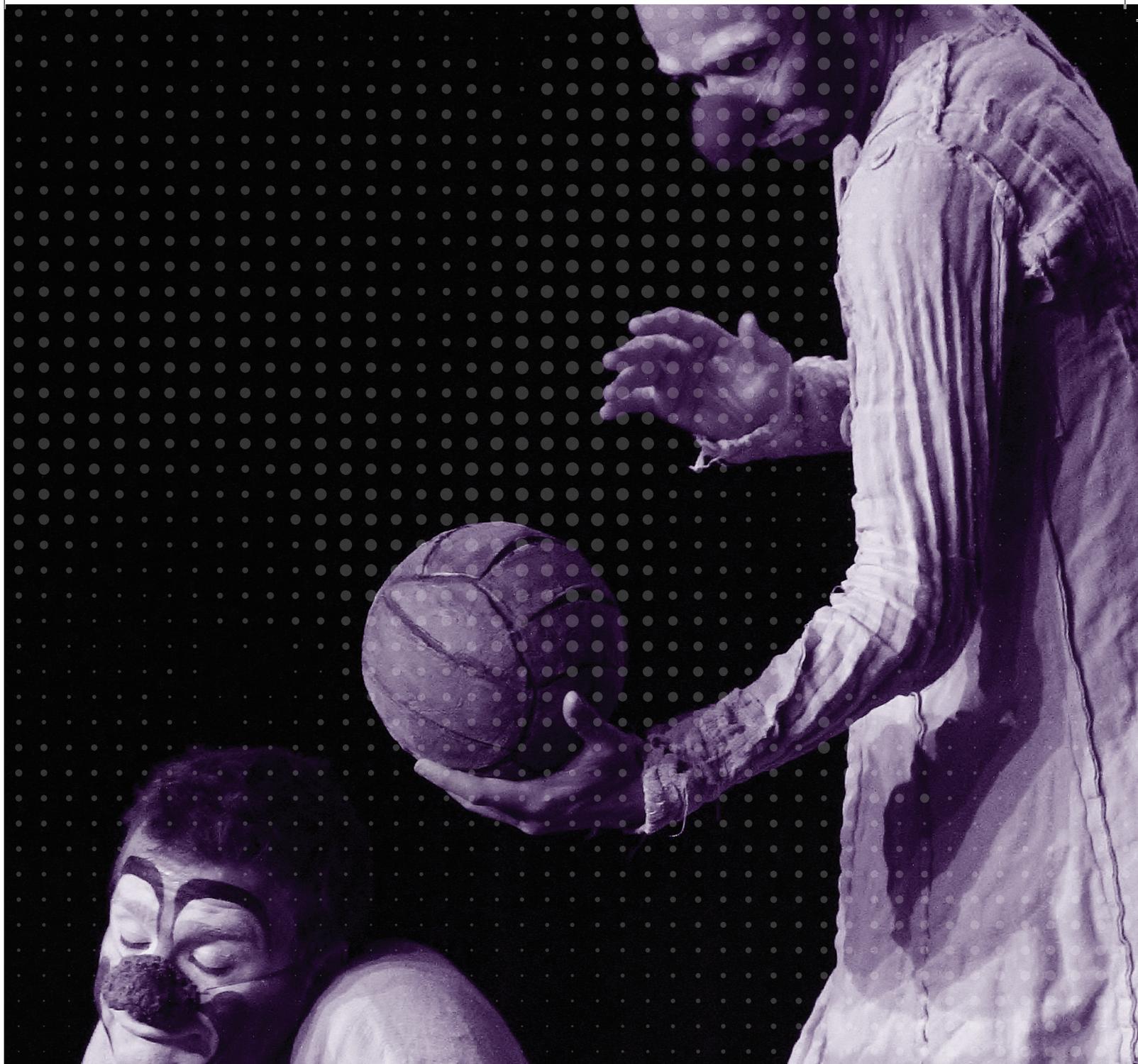
1. L'équipe est divisée : ce qui génère parfois des problèmes de communication, d'organisation interne ou de compréhension des tâches à

effectuer. Nous restons persuadés que l'équipe rassemblée sur un même site nous ferait gagner du temps et faciliterait l'organisation générale de nos activités.

2. La vétusté : occupés depuis de nombreuses années (20 ans) à l'étage, nos bureaux subissent les assauts du temps et des intempéries, infiltrations d'eau par les corniches et les murs du bâtiment mitoyen, fuites à la toiture, traces d'eau sur les murs intérieurs, pénétration d'eau par les châssis, par les velux, écaillage des peintures avec poussières volatiles. Le plafond de l'ensemble des bureaux (plaques isolantes) est lui aussi en piteux état et diffuse de nombreuses poussières de ce qui semble être de la laine de roche. Au simple toucher à la main celui-ci se désagrège. Les interventions des ouvriers communaux sont fréquentes mais sont souvent aléatoires vu l'ampleur des dommages extérieurs. Le problème se pose de manière sanitaire. Est-il encore sain de travailler dans ces bureaux ?

L'idéal, serait que l'ensemble de l'équipe soit rassemblé dans un même lieu rue Pierre Curie là où se trouvent nos salles. L'Administration communale n'est bien entendu pas insensible à ce problème. Divers projets sont à l'étude mais ceux-ci devraient tenir compte d'une vision à moyen, long terme tout en n'impactant pas sur les espaces à disposition des utilisateurs et du public. Il serait dommage en effet que l'urgence des travaux à effectuer prime sur la réflexion partagée avec l'ensemble des instances et personnes engagées dans le projet culturel.





3. Auto-évaluation





1. INTRODUCTION : LE CENTRE CULTUREL EN QUÊTE...

L'autoévaluation n'était certes pas une pratique nouvelle à Soumagne.

Depuis huit ans maintenant, nous la pratiquons chaque année et elle est formalisée par un rapport d'activité dans lequel nous avons pris l'habitude de poser des hypothèses de travail dont nous pouvons suivre les évolutions années après années.

Ainsi, depuis le contrat programme couvrant la période 2004-2008, contrat-programme auquel nous avons ajouté d'importants amendements en 2009 avec l'arrivée de l'actuelle direction, nous avons établis les bases d'une évaluation critique de notre travail.

Une différence essentielle sépare néanmoins ces précédentes évaluations de celle qui nous occupe aujourd'hui : la participation.

Jusqu'à présent, nous avons travaillé essentiellement en équipe d'animation. Forts de nos expertises, nous assumions seuls les hypothèses de travail, forgées bien entendu sur les rapports informels de nos publics, sur nos intuitions, sur notre expérience aussi, mais sans formaliser vraiment un travail d'analyse.

Commençons donc par faire le point sur ces évaluations successives.



2. EVALUATION : ÉLÉMENTS RÉTROSPECTIFS

La relecture de nos rapports d'activités et d'évaluations des cinq dernières années nous donne une image assez nette des hypothèses de travail sur lesquels nous avons élaborés nos actions au cours de cette période.

Lorsqu'en 2008, une nouvelle direction a repris les rênes du Centre culturel, la situation de ce dernier était pour le moins difficile. L'équipe en place, secouée par les ruptures brutales, devait retrouver une dynamique de travail positive et l'institution elle-même retrouver sa juste place au sein de son territoire.

Les années suivantes ont ainsi été l'occasion d'un important chantier de restructuration du Centre culturel. Restructuration à laquelle aucun des rouages de l'institution n'a échappé.

Réaménagements structurels

Les salles de spectacles ont connu au cours de ces quelques années un réaménagement complet. Installation d'un gradin rétractable de 200 places assises, aménagement d'une salle attenante, plus petite, en seconde salle de spectacle, actualisation du matériel de son et d'éclairage, etc. Le Centre culturel est entré de plain-pied dans le 21^e siècle avec une salle de capacité moyenne certes, mais apte à accueillir les spectacles les plus professionnels autant que les spectacles amateurs.

Seuls, nos bureaux n'ont pas encore suivi cette tendance et restent à la fois vieillots et mal situés.

Réinstallation en tant qu'opérateur culturel sur notre territoire d'implantation

Reprendre une place, réinvestir un lieu, physique bien sûr, mais aussi (surtout, peut-être) symbolique, être l'endroit où la culture, libre et indépendante, passe et se passe. C'est l'essentiel de la tâche que nous nous sommes assignées au cours de ces années. Retrouver une programmation (diffusion) de spectacles qui nous fasse à nouveau exister en tant qu'opérateur culturel. Réinvestir les continents de la création professionnelle et amateur au travers de résidences et d'ateliers divers, rendre la parole aux artistes locaux et régionaux, mettre en valeur les talents, confronter les idées... Ce sont toutes les fonctions qui font le socle d'un Centre culturel qu'il a fallu, peu à peu, remettre en place.

Identification et (re)prise de contact avec les partenaires sur notre territoire d'implantation

Ce travail exigeait bien entendu d'identifier les partenaires possibles opérant dans la région. Certains parmi ces partenaires étaient moribonds,

d'autres avaient préféré se tourner vers d'autres horizons. Un long travail de rétablissement d'une confiance mutuelle a été nécessaire pour retrouver ou réanimer ces partenariats. Ainsi les mouvements travaillant sur le droit des femmes (Femmes Prévoyantes Socialistes, Vie Féminine, A.C.R.F. – Femmes en milieu rural), les associations d'éducation permanente (Présence et Action culturelle, Centre d'Action Laïque, Forum Social du pays de Herve, Centre de formation Cardijn), les associations proprement culturelles (Festival Paroles d'Hommes, troupes de théâtre locales ou régionales) et le monde de l'enseignement ont retrouvé au Centre culturel le lieu évident de leurs travaux.

Travail sur les spécificités du Centre culturel de Soumagne

A la fois ancré dans une ruralité forte, mais aux frontières péri-urbaines, le Centre culturel de Soumagne devait prendre en compte les particularités de son territoire. C'est sans aucun doute la notion d'accueil qui a articulé nos actions pendant les premières années. Oscillant volontairement entre les pratiques artistiques amateurs et professionnelles, nous avons voulu, avant toute chose, retrouver la confiance des populations dans une forme de liberté de ton, de choix, d'attitude dont l'ouverture (au sens de la démocratisation de la culture) est devenue un point saillant.

Des actions en recherche, une recherche en actions...

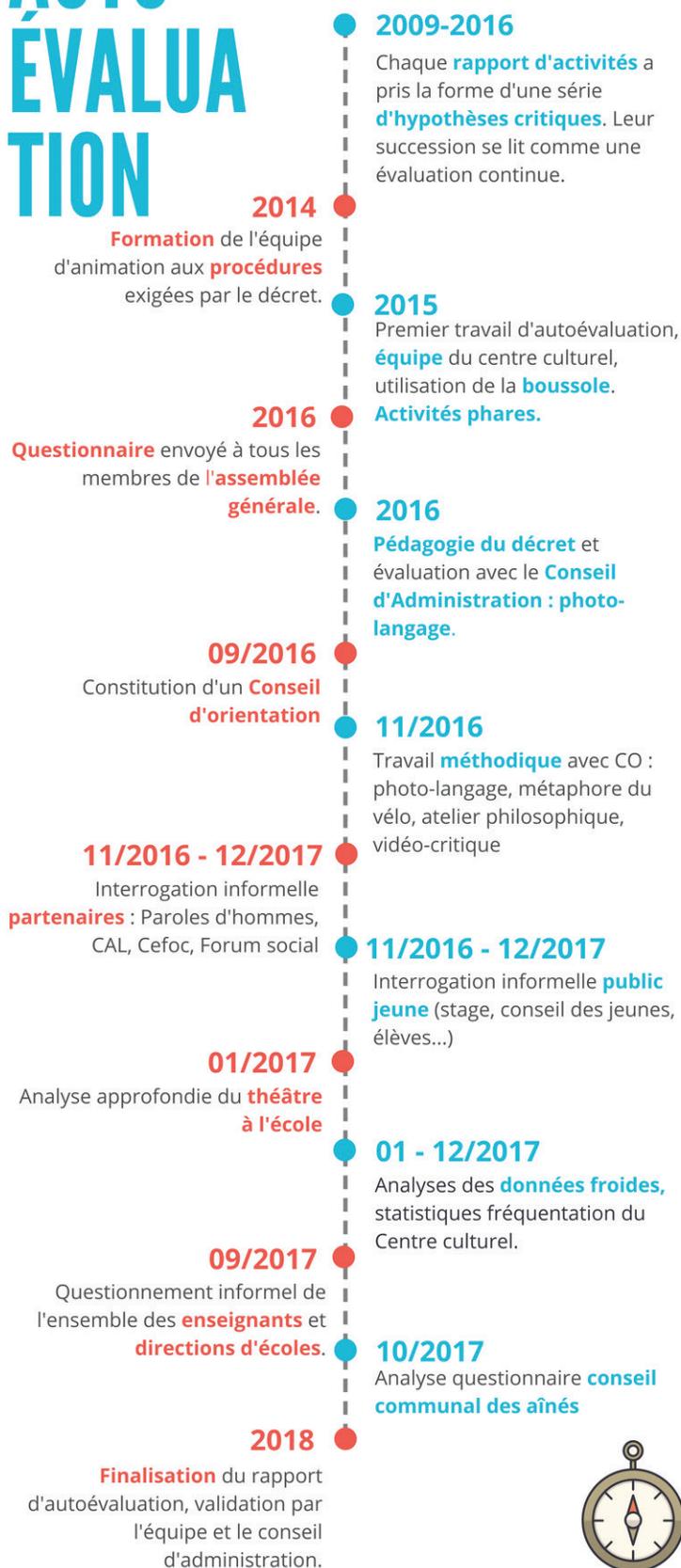
S'établir à nouveau comme point focal dans la commune supposait, on le devine, une série de tentatives d'actions dont certaines se sont pérennisées et d'autres sont restées plus confidentielles.

Ainsi, nous y reviendrons plus avant, les « petits déjeunes de la culture » et le « Festival Paroles d'Hommes » se sont ancrés comme des rendez-vous annuels que personne ne veut manquer.

Mais si ces actions sont un bel exemple de création de lien, de maillage social sur le territoire, nous n'avons pas laissé de côté le travail de démocratie culturelle qui nous échoie. Les cafés poésies, ateliers philosophiques, mise en perspective actuelle des événements de la grande guerre, témoignages des enfants recueillis pendant la guerre civile espagnole, ateliers d'écritures et publication de recueils poétiques avec le CPAS, brigades d'intervention littéraire dans les écoles et dans l'espace public sont autant d'exemples d'opérations pour lesquels la valeur de l'action n'a pas attendu le nombre des participants.

PROCESSUS POUR UNE AUTO-ÉVALUATION

L'**autoévaluation** du centre culturel comme questionnement du passé pour mieux interroger l'avenir. Les moments clefs.



3. MODALITÉS : PARTICIPANTS, MÉTHODES, CRITÈRES.

Notre démarche actuelle a, cette fois, fait appel à une participation bien plus large de nos publics.

Nous l'avons entamée par diverses formations, autour de ce décret nouveau, mais également autour des intelligences collectives. Des journées très éclairantes quant aux tenants et aboutissants de ce travail qui nous ont permis d'établir les étapes de notre démarche et d'envisager les partenaires sur lesquels nous appuyer pour forger une évaluation critique.

Notre démarche en vue de parvenir à une évaluation de nos actions s'est appuyée sur un processus échelonné en plusieurs phases allant du plus proche (l'équipe d'animation du Centre culturel, son équipe au sens large, les Conseils d'administration et d'orientation) vers les publics au sens élargi du terme, partenaires et population.

Nous avons bien entendu mis en œuvre des méthodes diverses, en fonction du public auquel nous nous adressons.

Avec l'équipe des travailleurs du Centre culturel, nous avons opté pour un travail de mémoire intuitive. Les consignes, données par les deux animateurs, étaient assez simple. Chacun devait amener un objet de la vie quotidienne symbolisant pour lui le travail fait au Centre culturel. Nous avons choisi de ne pas préciser cette demande au-delà de ces quelques mots de façon à laisser la plus grande liberté à chacun de choisir un objet qui soit parlant pour lui-même.

De cette façon, chaque membre de l'équipe pouvait symboliser le travail d'un Centre culturel sans passer par l'intellectualisation à outrance du concept.

Cette première étape, pourtant ne fut pas un succès. Sans doute n'étions-nous pas parvenu à faire comprendre l'importance que revêtait l'exercice pour la construction de notre auto-évaluation.

Nous sommes donc revenus vers notre équipe à d'autres reprises, avec d'autres méthodes, plus directives sans doute, mais qui nous ont permis d'obtenir des résultats plus utilisables. Nous reviendrons plus avant sur ces méthodes, mais il nous faut souligner déjà que pour une partie de l'équipe,

participer à l'évaluation de nos actions n'apparaissait pas comme une évidence. Certains ne se sentant pas légitimes à donner un point de vue sur ce qui leur apparaissait sans doute comme le « travail de l'équipe d'animation ».

« Chacun sa tâche, chacun son travail » est une réflexion qui nous est revenue souvent dans le cadre de cette première étape mais aussi par la suite.

S'il nous semble important de le noter, c'est que cette question de la légitimité est au cœur de difficultés qui vont bien au-delà de celles de l'équipe. Les citoyens eux-mêmes, ceux que nous rencontrons dans nos salles et *a fortiori*, ceux qui ne s'y pressent pas, éprouvent la même difficulté à donner un point de vue critique sur nos activités, notre projet et le sens que nous lui donnons ou devrions lui donner.

Il nous a fallu creuser longuement pour passer outre le simple contentement de nos publics, allez plus loin que le « j'aime beaucoup ce que vous faites » qui, s'il est un signe tout à fait positif lorsqu'il est sincère, n'est guère à même de nous aider vraiment à discerner nos atouts et nos faiblesses.

Nous ne voulons pas, c'est une évidence, renier ou dénigrer le plaisir de nos publics. Nous notons au contraire que ce plaisir est le premier retour qui nous a été donné de recevoir à chaque fois que nous avons questionné la population, mais il nous a semblé interpellant qu'au-delà du positif, la grande majorité des habitants ne se soient pas sentis outillé pour construire une critique de nos activités. C'est là un point qui, du point de vue de la démocratie culturelle, aura toute son importance dans notre projet d'action culturelle pour les années à venir.

Nous y reviendrons.

Pour procéder à notre auto-évaluation, nous avons donc fait appel à l'ensemble des opérateurs culturels pertinents sur le territoire d'action du centre culturel.

Il est notable, à ce sujet, qu'il n'existe, en dehors du Centre culturel lui-même, aucune autre infrastructure culturelle reconnue et subsidiée par la Fédération WB sur le territoire de Soumagne. Certains partenaires culturels sont néanmoins intervenus de façon plus conséquente, tant dans notre parcours d'auto-évaluation que dans notre réflexion sur l'analyse du territoire.

Parmi ceux-ci, nous comptons :

- Les bibliothèques communales de Soumagne et de Olne
- Présence et action culturelle (dont un représentant siège au Conseil d'orientation)
- Le festival Paroles d'Hommes (idem)

- Le Comité d'action laïque « Elso Cappa » de Soumagne
- L'AMO « Arkadas »
- La maison des jeunes de Fléron.
- Le Cefoc (centre de formation Cardijn, antenne de Soumagne)
- La Commission mixte locale (CML)

La bibliothèque de Soumagne, qui n'est plus reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis de nombreuses années, fonctionne, à l'heure où nous écrivons ces lignes, essentiellement comme un service de prêts d'ouvrage et n'a pas (encore ?) franchi le pas vers un service au public qui tendrait plutôt vers l'animation autour de la littérature. Elle reste néanmoins un partenaire vers lequel nous tentons régulièrement des approches en termes d'actions culturelles, en l'associant par exemple aux expositions itinérantes proposées dans le cadre de la Coopération Culturelle en Pays de Liège autour des auteurs et illustrateurs pour enfants ou encore à diverses opérations autour de la poésie.

Les participants à notre évaluation furent donc, par ordre de proximité, l'équipe du Centre culturel, son Conseil d'orientation, son Conseil d'administration, puis de façon plus élargie, les divers partenaires que nous avons mentionnés.

Le monde de l'enseignement constitue en l'occurrence une préoccupation particulière dont il sera question plus avant dans ce document. Les directions et enseignants des écoles, tous réseaux confondus, ont été sollicités bien entendu pour participer à ces diverses opérations, mais les réponses positives n'ont été qu'extrêmement ponctuelles et toujours individuelles. La situation politique de Soumagne ces dernières années n'est sans doute pas étrangère aux difficultés ou réticences du monde enseignant vis-à-vis des propositions culturelles.

Les méthodes ont été de deux ordres.

Une analyse quantitative et statistique des fréquentations et occupations ponctuelles ou récurrentes de nos salles.

Une analyse qualitative de nos activités et actions culturelles en fonction des traces qu'elles ont laissées dans les mémoires des participants.

4. EVALUATION DES ÉLÉMENTS PERTINENTS DE NOS ACTIONS CULTURELLES

S'appuyer sur ce qui existe pour créer ce qui doit exister

4.1. ÉLÉMENTS QUANTITATIFS

Objectiver les résultats d'une action culturelle n'est pas chose simple, tant nous savons que les chiffres bruts n'offrent qu'une vision parcellaire, voire tronquée, de nos actions.

A l'évidence, la simple énonciation d'un nombre de participants pour telle ou telle activité n'a de sens que statistique. Nous ne ferons pas l'injure au lecteur d'une explication sur l'importance, du point de vue de l'éducation permanente, que revêt parfois une participation très faible en nombre mais très forte en implication, en apprentissage, en découverte.

Les chiffres, toutefois, peuvent nous donner une vision évolutive au cours du temps de l'ampleur de nos activités.

Nous avons donc choisi quelques indicateurs objectifs qui reflètent la réalité du centre culturel et le fonctionnement au quotidien de ses infrastructures.

Bien entendu, ces indicateurs ne peuvent épuiser la réalité du travail que nous effectuons (une bonne partie de celui-ci étant moins visible ou moins perceptible par les chiffres), et le lecteur trouvera une analyse plus conceptuelle de quelques actions phares plus loin dans le document.

Chiffre d'affaires bar

Nous n'avons, jusqu'à présent, pas effectué de décompte précis de l'ensemble des fréquentations du Centre culturel.

En effet, si nous gardons traces et chiffres des entrées pour nos activités propres, il arrive très régulièrement que nous ne prenions pas en charge le nombre de visites des activités organisées en partenariat avec d'autres organisations.

C'est pourquoi le nombre de jours d'occupation des locaux de 2013 à 2017 restent un cliché de l'évolution globales des fréquentations du centre culturel qui ne peut mentir.

Il s'agit de repérer les tendances générales de fréquentations.

	2013	2014	2015	2016	2017
Grande Salle de spectacle	86	111	186	153	206
Petite salle de spectacle	175	160	150	198	193
Cimaises	78	135	126	158	62

Le constat est évident, les activités du Centre culturel ont connu une augmentation assez nette au cours des cinq années sur lesquelles nous nous arrêtons. Cette augmentation traduit sans nul doute la plus-value qu'une confiance renouvelée des publics vaut au Centre culturel. Nous avons repris au fil du temps la place d'opérateur culturel central (voire unique du point de vue communal) et le nombre de demandes de collaboration ou d'aides service a été sans cesse croissant. De la même façon, les résidences d'artistes connaissent une augmentation continue.

4.2. ÉLÉMENTS QUALITATIFS

Cette augmentation en nombre s'accompagne d'une belle diversification du type d'activités. Que ce soit du point de vue de ce qu'il est convenu d'appeler l'aide service (accueil de troupe de théâtre amateur, de chorales, d'expositions d'artistes locaux, de concerts, de conférences ...), que du point de vue de la diffusion de spectacles (théâtre, théâtre à l'école, concerts, humour...), d'activités d'éducation permanente (Maison du Champêtre, brigade d'intervention littéraire) ou de création (résidences d'artistes) ou encore la collaboration avec des réseaux d'action divers (repair café, forum social du pays de Herve, commission mixte locale, ...), il apparaît clairement que le Centre culturel effectue ses missions de base de façon intensive et qu'au travers de ces missions, nous rencontrons une population qui va en s'élargissant.

Les rapports d'activité annuels dans lesquels nous avons eu l'occasion de nous replonger pour étayer la présente réflexion, nous en apportent la confirmation.

Le travail d'ancrage du Centre culturel, sa reconnaissance en tant qu'opérateur culturel essentiel sur le territoire par la population et par les instances (Conseil d'Administration, Conseil culturel, Conseil d'orientation), sa participation de plus en plus demandée en tant que partenaire dans toutes les propositions culturelles de notre territoire nous confortent dans l'idée que le travail effectué depuis cinq ans (et avant sans aucun doute) va bien dans le sens que nous voulions lui donner.

4.3. L'ACCÈS DES POPULATIONS À LEURS DROITS CULTURELS

A l'aune de l'accès de nos populations à l'exercice de leurs droits culturels, nous pourrions dessiner le tableau qui suit, résumant ainsi en quelques mots l'essence de nos activités sous cet angle particulier :

<p><i>Le maintien, le développement et la promotion des patrimoines et des cultures, y compris dans leur phase d'émergence</i></p>	<p>Au-delà des évidences que sont l'aide apportée à la promotion et à la diffusion d'artistes et créateurs locaux (arts plastiques, de la paroles et arts vivants de façon générale) ainsi que l'ouverture faite aux spectacles dialectaux et amateurs, nous avons opéré un travail important sur l'histoire locale avec la Maison du Champêtre et le patrimoine culturel que constituent les lieux emblématiques de la commune de Soumagne à la lumière des faits historiques. Le « petit musée de vie populaire », la bibliothèque communale et l'échevinat du patrimoine ont été des partenaires précieux dans cette optique.</p> <p>L'expression des cultures a trouvé sa place au cours de la diffusion de spectacles, concerts ou conférences à l'occasion du festival Paroles d'Hommes, entre autres, qui fait la part belle à la rencontre des cultures du monde.</p>
<p><i>L'accès économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel à des œuvres et à des pratiques diversifiées et de qualité</i></p>	<p>Nous pratiquons depuis toujours une politique d'ouverture tant sur le plan économique que symbolique. Du prix des places pour un spectacle à la possibilité d'occuper les salles en vue de répétitions, de création ou d'ateliers collectifs de création, nous nous efforçons d'ouvrir toujours plus grandes les portes de notre institution au plus grand nombre. Les propositions en termes d'ateliers de création répondent bien sûr à une partie de ces droits, en termes de liberté de développement des expressions culturelles. Mais c'est aussi en sortant de nos murs que nous travaillons sur ces notions. Ainsi, avons-nous développé, par exemple, des ateliers de philosophie dans les classes de l'enseignement fondamental et des ateliers artistiques faisant suite à des propositions théâtrales. L'ouverture très large qui est faite aux associations dans leurs propositions d'activités culturelles est également pour une part importante dans l'accès et la participation à la vie culturelle de notre territoire (Repair Café, forum social, commission mixte locale, centre d'action laïque, etc.)</p>

<p><i>La liberté de création et d'expression</i></p>	<p>Les artistes en résidences, les bancs d'essais, la recherche permanente de spectacles émergents ou en devenir et leur diffusion dans le cadre particulier des « renc'arts » sont autant d'exemples auxquels viennent s'ajouter les expositions d'artistes plasticiens locaux ou régionaux.</p>
<p><i>Le renforcement de l'exercice d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire;</i></p>	<p>Avec la collaboration du forum social du pays de Herve qui regroupe un grand nombre d'associations actives dans des domaines très divers, nous avons pu entamer un vaste programme d'action citoyenne : repair café, conférence-débat autour de divers enjeux de société (démocratie, environnement, agriculture, etc.)</p>
<p><i>L'accroissement des capacités d'expression et de créativité des citoyens, seuls ou en groupe, dans la perspective de leur émancipation individuelle et collective</i></p>	<p>De nombreux ateliers d'expressions ont vu le jour au cours des dernières années : expression théâtrale, musicale, dansée, improvisation, plastique... Ces ateliers sont à la base d'un apprentissage technique, bien entendu, condition nécessaire à l'émancipation des publics qui les fréquentent.</p>
<p><i>Le décloisonnement des pratiques culturelles entre catégories sociales, champs d'action et groupes culturels.</i></p>	<p>Le croisement de nos pratiques et de celles de partenaires du champ social (CPAS, PMS, commission mixte locale) nous permettent de brasser des publics d'origines très diverses d'un point de vue socio-économique et culturel.</p> <p>Dans ces propositions, nous trouvons le ferment d'un brassage propre à décloisonner les pratiques entre ces différentes populations.</p>

De ces différents éléments, **nous pouvons en première analyse déduire que si l'accueil et l'ouverture à des populations très diversifiées sont des points forts du Centre culturel, un travail de construction critique doit être amélioré.**

Pour le dire autrement, **du point de vue de la démocratisation de la culture, notre institution s'est révélée un opérateur très actif** et est, peu à peu, devenue un partenaire essentiel sur notre territoire. Notre politique de travail a toujours mis un point d'honneur à entreprendre toutes les démarches possibles pour rester accessible au plus grand nombre, en visant en particulier les populations les plus fragilisées.

C'était, sans aucun doute, un ré-ancrage indispensable suite au départ de la précédente direction qui avait laissé du Centre culturel l'image d'un endroit à l'accès peu aisé et au fonctionnement complexe.

Du point de vue de la démocratie culturelle, dans son acception de déconstruction critique de la société et de participation créative à la vie culturelle, nous avons certainement l'occasion d'affiner notre approche en la rendant à la fois plus proactive, plus créative et plus participative.

4.4. EVALUATION DE NOS ACTIONS « PHARES »

4.4.1. Introduction

Une première méthode d'évaluation, intuitive, nous a permis de situer nos actions des années récentes en fonction de leur relation avec les notions d'expérimentation, de partage, de capacité critique et de transmission.

Pour ce faire, nous avons réuni l'équipe du Centre culturel au complet et demandé à chaque membre de l'équipe (puis des différents groupes auxquels nous nous sommes adressés) de puiser dans ses souvenirs des trois dernières années pour y retrouver les quatre actions qui leur revenaient en mémoire, sans souci de qualité ou d'importance, de positivité ou de négativité.

Ce travail de simple mémoire, sans avoir au préalable passé en revue les actions du centre, avait l'avantage de permettre aux souvenirs de faire émerger ce qui, d'évidence, avait marqué les esprits. De cette façon, nous nous sommes appuyés sur une mémoire affective qui nous a servi de premier crible dans le choix des items à analyser.

Chacun avait ensuite pour mission de situer ces actions par rapport aux notions citées plus haut.

Nous avons donc, ensemble, passé en revue chacune des actions retenues par les membres de l'équipe et tenter de les situer sur la boussole des potentialités citoyennes⁽¹⁴⁾.

Il est apparu immédiatement que le nombre très important de nos activités rendait le choix de quatre d'entre elles relativement difficile. Chacun était tenté d'y ajouter une cinquième, une sixième... Il est apparu également qu'au-delà de leur nombre, nos activités sont extrêmement diversifiées. Nous touchons à tous les domaines artistiques (arts de la parole, arts plastiques, danses, littérature...), mais aussi à (presque) toutes les couches de populations.

⁽¹⁴⁾Boucq C., Hansotte M., «Centres culturels et territoires d'action, Cahier 1», Direction générale de la Culture FWB, 2012. Voir p. 68.

De ce point de vue, on peut en effet noter un hiatus au niveau des populations adolescentes, nettement moins présentes, autant en théâtre à l'école que de façon plus générale.

Les résultats dans les différents groupes interrogés ont été très congruents. Il est apparu immédiatement et de façon très claire que, sans être inexistante, **la tendance la moins marquée était celle menant à l'exercice d'une capacité critique et d'une expérimentation**. On ne peut évidemment pas ôter de l'expérience intime du public ces notions, mais sous une forme organisée autour de cet objectif précis, ces actions restent le parent pauvre de nos actions passées.

4.4.2. Actions phares

Les différents rapports d'activités des années précédentes en attestent, les activités du Centre culturel les plus nombreuses et les plus suivies en terme de nombre de participants s'articulent autour de la notion d'accueil. Troupe de théâtre amateur, conférence, revues, spectacles d'école... sont autant d'exemples de la façon dont le Centre culturel de Soumagne est parvenu à ancrer son existence, sa nécessité et sa pertinence au cœur de son territoire d'action privilégié. Les demandes d'occupation des salles et de partenariat sont de plus en plus nombreuses dans ces domaines. Le succès grandissant de notre salle est le résultat d'un travail de proximité mené depuis plusieurs années avec le tissu local. Ce rapport de confiance et de grande convivialité est l'un des atouts majeurs du Centre culturel pour mener à bien des actions de médiation ou d'interpellation plus créatives, participatives ou critiques.

Avec notre Conseil d'orientation, nous avons voulu examiner plus en profondeur les actions culturelles qui nous semblaient être particulièrement représentatives du travail que nous menons depuis plusieurs années.

Ces actions « représentatives », nous les nommons ici « actions-phares » pour la double raison qu'elles éclairent chacune à sa façon les axes de travail du Centre culturel, d'une part, et d'autre part, qu'elles sont, pour différentes raisons inhérentes à leurs spécificités propres, exemplatives des finalités que nous poursuivons.

Pour opérer un choix parmi l'ensemble de nos actions, nous avons effectué avec notre Conseil d'orientation, un travail de mémoire collectif. Chacun des membres du Conseil d'orientation avait pour mission de s'interroger et d'interroger autour de lui au sujet des activités les plus présentes dans les souvenirs des publics du Centre culturel.

Il a résulté de cette enquête subjective une série de projets parmi lesquels, en réunion, nous avons fait le choix de garder les six qui nous semblaient les plus à même d'éclairer notre réflexion.

Dans la perspective de l'accès à l'exercice des droits culturels, **les Petits-déjeuners de la culture, le festival Paroles d'Hommes** ainsi que **les Brigades d'interventions littéraires, le travail de mémoire autour de la Maison du champêtre, le Jeune public et la Commission Mixte Locale (CML)** sont les actions qui ont été reconnues comme particulièrement présentes dans les mémoires.

Que ce soit par la conjonction d'un petit-déjeuner festif et d'un spectacle inattendu, par la diffusion de créations engagées autrement inenvisageables, par l'intervention théâtralisée de la littérature classique ou moins classique dans toutes les classes de toutes les écoles du village ou encore par la rencontre dans sa propre maison d'un personnage du passé du village, chacune de ces actions a rapproché les publics de la possibilité de vivre son identité culturelle propre, de peser et de questionner ses valeurs, ses croyances ou ses convictions à l'aune des valeurs, croyances ou convictions de l'autre, de participer à l'exercice et à la promotion de sa parole. Ces actions sont particulièrement illustratives de la volonté de donner à chacun, par différents biais, la possibilité de construire et d'amplifier son appétence citoyenne.

1. Les petits-déjeuners de la culture

Deux fois par saison, au mois de septembre et de février, un petit-déjeuner à prix très démocratique, accompagné d'un spectacle (gratuit) est proposé à la population.

La fréquentation des petits-déjeuners de la Culture est optimale (nous sommes au maximum de nos possibilités et devons généralement refuser une série de demandes). Les spectacles proposés sont généralement choisis par nous et s'orientent plutôt vers des formes moins susceptibles d'être rencontrées ailleurs par nos publics : groupes émergents, chansons françaises, slam, chœur féminins... autant de petites formes que nos publics ont rarement l'occasion de découvrir en dehors de ces circonstances.

A ces occasions, nous nous appuyons sur des producteurs locaux (fruits, viennoiseries, lait, chocolat chaud, ...) afin de promouvoir plus encore une consommation durable en circuit court.

Par ailleurs, nous profitons de la grande affluence de participants pour tenter des actions de sensibilisation et d'information sur de grandes problématiques de sociétés (migration, fracture économique, etc.).

Créateur par excellence de lien social, cette opération se veut avant tout une possibilité d'accès plus aisé à des propositions artistiques que le public n'aurait pas (ou avec toutes les difficultés économiques, sociales ou symboliques que l'on connaît) rencontrées en d'autres circonstances. Le public que nous croisons lors de ces petits-déjeuners mêle les habitués du Centre cultu-

rel aux habitants moins présents de façon générale.

L'accès, tant symbolique que financier, fait jouer les ressorts de la démocratisation de la culture tandis que le rassemblement d'un grand nombre permet de sortir de l'isolement, de partager un moment de réelle convivialité.

2. La Maison du Champêtre - mémoire et patrimoine

Ce projet particulier a servi de pivot à des activités très diverses au cours de la période 2014-2018 (il est donc toujours en cours au moment où nous écrivons ces lignes). Il s'est agi d'un travail de mémoire et de transmission sous la forme particulière d'une maison de village plongée par sa scénographie dans les années de la Grande Guerre, mais aussi d'une série d'activités alliant exposition, publication d'un feuilleton mensuel, visite scolaire et ateliers philosophiques. Les propositions ont été suffisamment nombreuses pour toucher une population très élargie, par l'âge, la provenance ou les intérêts.

Par les outils réflexifs que cette opération a créés et par la transmission d'une mémoire et d'un patrimoine très ancré sur notre territoire, La Maison du Champêtre a été d'abord une opération de démocratie culturelle, mais aussi un travail sur la capacité critique de nos publics.

La Maison du Champêtre a touché le public scolaire au travers de visites-animations prévues pour les classes du fondamental. Les enfants ont eu l'occasion de visiter la Maison du Champêtre, guidé par un personnage tout droit issu des années de la Grande Guerre. Au cours de cette visite, la grande et la petite histoire du village leur était contée, puis montrée au travers de différents panneaux réalisés par nos soins et enfin, ils pouvaient feuilleter un grand album reproduisant des documents d'époques (photographies, documents officiels, lettres, etc.).

Le tout public est bien entendu invité à effectuer le même parcours lors de visites familiales prévues le mercredi après-midi, visites qui se terminent par un goûter au Centre culturel.

Ainsi, les anciens de la commune ont pu rencontrer les plus jeunes autour de thématiques liées à l'Histoire, la grande, mais aussi et surtout à leur histoire, celle qu'on dit petite souvent sans y penser vraiment. Cette revisite d'un patrimoine et d'une mémoire collective a pu s'éclairer des événements dramatiques que le monde connaît depuis quelques années (attentats, migration, déplacement de population puis, chez nous et chez nos voisins, politique hyper-sécuritaire, rafles, brutalités policières, etc.).

Les possibilités de lecture du projet sont donc nombreuses. L'articulation des entrées possibles en ont fait une clé de voûte de notre travail de lecture actuelle d'un patrimoine ancien, matériel et symbolique.

3. Pratiques amateurs

Le Centre culturel de Soumagne trouve une source importante de sa légitimité auprès de la population dans une politique d'accueil et d'ouverture à de nombreux partenaires. Au cœur même de cette volonté se trouve l'importance accordée à la promotion du lien que nous tissons avec nos populations et à la possibilité que nous leur offrons de tisser entre-elles un maillage social.

Les diverses occasions de rencontres autour de spectacles de théâtre amateur ou de chansons populaires sont autant d'exemples d'un travail de reliance ou de création de lien social dans notre programmation.

La dimension du divertissement est importante bien entendu dans ce type d'activité. Les retours que nous en avons eus sont centrés sur leur aspect festif. La proximité avec nos publics est presque de l'ordre familial. On vient au spectacle, dans ce cadre, sans crainte de n'y être pas « à sa place », sans peur de « n'y rien comprendre »... On y vient pour rire, pour se retrouver, pour retisser des liens de convivialité autour de spectacles qui font partie d'un répertoire classique, connu de tous. C'est souvent le propre des réalisations en amateurs que de puiser leur inspiration dans le vivier des classiques de la comédie de boulevard ou de la chanson française de variété.

Il s'agit là d'une revisite essentielle de ce qui fait le fond de notre identité culturelle. Un rappel, bien souvent, une découverte parfois, de ce qui a baigné notre jeunesse (voire celle de nos parents) qui revêt une importance d'autant plus cruciale que le théâtre professionnel n'a souvent plus les moyens de se réappropriier ces œuvres particulières. Où irait-on voir les pièces de Ray Cooney, de Jean Poiret, de Michel Roux ou de Robert Lamoureux, si ce n'est au théâtre amateur ?

C'est l'occasion pour le Centre culturel de nouer des liens de partenariats privilégiés avec les nombreux groupements amateurs de la région (la troupe des Bénévol'arts, des Amis réunis, du théâtre Hétéroclite, etc.).

4. Festival Paroles d'Hommes

Nous sommes ici dans un cas particulier de partenariat avec ce festival (qui a grandi au cours des années).

Essentiellement axé sur la diffusion (si ce n'est la volonté de travailler avec les écoles de la région sur la création d'un spectacle théâtral ou chanté autour d'une thématique), le Festival Paroles d'Hommes est l'occasion d'un important travail de démocratisation de la culture. En proposant une programmation plus ou moins pointue (assortie de quelques locomotives de l'humour ou de la chanson), le festival donne aux publics de nos régions l'accès à des œuvres théâtrales professionnelles, des conférences ou des concerts qui

n'auraient certainement pas le même écho dans d'autres circonstances.

Ce rendez-vous, quoique particulièrement suivi par les abonnés du festival, gagnerait sans doute à s'ouvrir vers des publics plus différenciés. En termes d'accès, il semble évident qu'un travail reste à faire du point de vue symbolique. Les diffusions du festival (souvent d'excellente qualité, soulignons-le) restent l'apanage d'une certaine bourgeoisie, moins financière que culturelle sans doute, mais dont on perçoit intuitivement la prégnance dans le public présent.

5. Théâtre Jeune public et animations en scolaire.

La diffusion de spectacles s'est étoffée au cours de ces dernières saisons culturelles. Des spectacles de théâtre sont à présent proposés à tous les cycles de l'enseignement fondamental et secondaire. Complétés par des visites de la Maison du Champêtre et des visites d'expositions.

Suite aux spectacles, les traditionnels « bords de scène », régulièrement bousculés en raison des contraintes horaires des transports, sont à présent complétés d'ateliers philo en classe, en lien avec la thématique du spectacle ou de la visite, ou encore d'ateliers artistiques.

La programmation propose généralement un spectacle par cycle car nous essayons de l'adapter à nos contraintes budgétaires et à nos quotas d'une part.

D'autre part, la difficulté d'acheminer les élèves des écoles de Soumagne jusqu'au Centre culturel pose régulièrement problème. La question de la prise en charge du transport par le Centre culturel ou la Commune réapparaît annuellement. Même si l'Echevinat de l'Enseignement proposait jusqu'il y a peu, le transport des élèves de l'enseignement communal.

Enfin, le prix de l'entrée de 5 € par élève est un réel frein pour les familles du village.

Nous étudions ces problématiques plus en profondeur à la lumière de nos enjeux et nos hypothèses d'action.

Les expositions d'illustrateurs de livre jeunesse, en partenariat avec la Coopération Culturel Régionale et les bibliothèques de Soumagne, Fléron et Olne, sont installées dans l'espace forum du Centre culturel tous les deux ans. Outre un travail de transmission assuré par une exposition en 3D, près de 1000 enfants affinent leur plaisir de la lecture à travers des animations et des ateliers créatifs.

6. Commission Mixte Locale (CML)

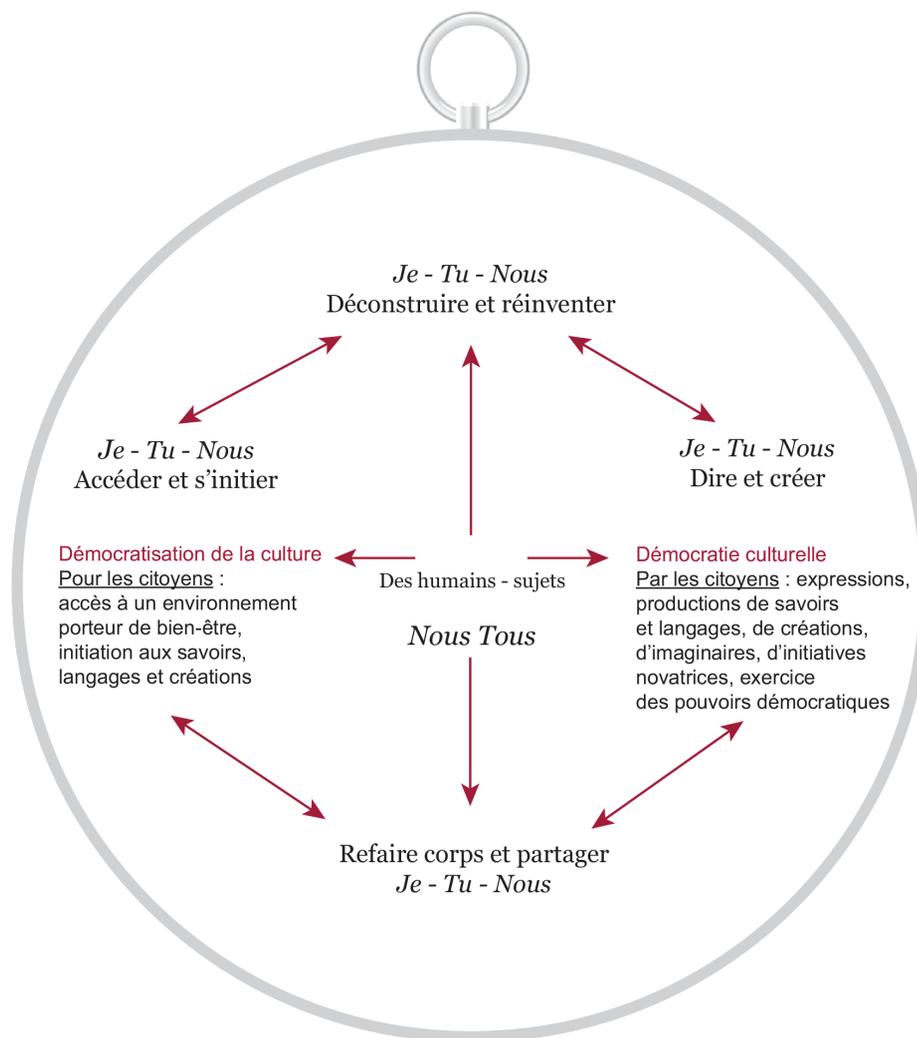
La CML associe des acteurs sociaux, scolaires, judiciaire et de la culture de quatre communes (Soumagne, Fléron, Beyne-Heusay et Blegny) afin de créer des synergies et des complémentarités pour un meilleur accompagnement du bien être des jeunes ; elle a travaillé sur la question du décrochage scolaire et ensuite, en 2016 sur la question de la prévention du harcèlement scolaire et péri-scolaire.

Par ce biais, le Centre culturel privilégie la transmission et l'expérimen-

tation de pratiques artistiques afin d'informer les jeunes, susciter leur sensibilité, aiguïser leur esprit critique. Expérimenter l'art, le vivre, apprendre d'une autre manière, complémentaire à tout le dispositif de prévention des violences à l'école, établi en partenariat avec l'Université de Mons, afin que chaque enfant, et sur ce territoire, près de 5000 enfants sont déjà concernés, apprenne, dès le plus jeune âge, à dire ses émotions, à se mettre émotionnellement à la place d'autrui tout en conservant son libre arbitre, à développer en soi l'empathie pour créer du lien social.

Cette première phase d'évaluation nous permet de constater que, si nous sommes présents dans chacun des axes de travail nécessaire à la complétude de notre action (démocratie culturelle, démocratisation de la culture, invention et déconstruction du réel, capacité à faire corps et à créer du lien social), c'est sans doute sur l'axe « critique » qu'il nous faut porter un regard plus attentif.

La boussole des potentialités citoyennes



4.5. CONCLUSION PROVISOIRE : POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES

Il apparaît comme une évidence que les fonctions de base du Centre culturel sont remplies.

Qu'il s'agisse de la diffusion, de la possibilité de création, de formation, d'information ou d'aide à l'organisation de spectacle, nous tenons un bel équilibre entre les différents paradigmes que sont, pour paraphraser Thérèse Mangot⁽¹⁵⁾, la préservation et la mise en valeur du patrimoine et l'ouverture sur le monde, entre la culture « populaire » et la culture « savante », entre création « exigeante » et « marché de la culture » ou encore entre les pratiques artistiques amateurs et les formes plus contemporaine de l'art.

Nos points forts sont à l'articulation d'un accueil très large, au sens populaire du terme, et de propositions plus pointues. Si l'ouverture au plus grand nombre est la première qualité de cet accueil, (l'éclectisme de nos collaborations en est l'indicateur le plus évident), les possibilités récurrentes de découvertes plus « pointues » en sont le pendant obligé.

Avoir remis le Centre culturel au cœur de son territoire, en avoir fait un partenaire évident pour l'ensemble des associations culturelles ou d'éducation permanente est certainement ce qui fait aujourd'hui notre force. Nous sommes reconnus et fortement ancrés dans Soumagne et sa région. Nos publics sont fidèles et assidus.

Bien sûr, ces forces ont en elles-mêmes leur point de fracture. En reprenant la main sur nos activités et en invitant un maximum de partenaires à partager avec nous cette volonté de rendre la parole aux citoyens, nous avons en quelque sorte créé un « appel d'air » et vu se présenter un nombre toujours plus important de demandes.

Nous arrivons aujourd'hui au terme d'un processus. Nos salles sont en permanence occupées par les activités les plus diverses de création, de diffusion, d'information et d'ateliers divers.

Par ailleurs, si les publics répondent présents à nos invitations, il reste une partie de la population qui constitue, pour des raisons de mobilité peut-être ou d'éloignement symbolique, d'habitudes culturelles plus « froides », moins actives, une inconnue.

En termes d'accès, il y a donc un important travail à faire dans ce sens.

Identifier, prendre contact et interroger ce « non-public », comprendre quels sont ses besoins, ses envies ou ses réticences en termes de culture fera partie du travail que nous devons continuer à faire dans les années à venir.

¹⁵ Thérèse MANGOT, Les Centres culturels : Espace de démocratie culturelle, «le Statut et managment des Centres culturels et des associations» qui se sont tenus dans le cadre du programme MOSAIC à Sarajevo les 28 et 29 octobre 1999 et à Mostar les 12 et 13 mai 2000.

Enfin, nous voyons quotidiennement qu'autour de nous, les barrières de la démocratie se fragilisent. Nous les sentons proches parfois de s'effondrer, lorsqu'un secrétaire d'état opère des rafles dans les théâtres bruxellois ou qu'un ministre se permet de gloser sur la liberté de plaidoirie d'un avocat. Nous sentons qu'une profonde incertitude envisage l'avenir, qu'une terrible désaffection se fait jour quant à l'action politique, qu'un sentiment d'impuissance régit les vies de beaucoup.

Il nous faudra donc interroger nos populations dans ce sens et surtout, trouver les moyens culturels de réinvestir la société par l'action.

Tout un quartier de notre boussole est ainsi à explorer, celui de la capacité critique, de la déconstruction pour rendre à nos publics leurs possibilités d'être acteur à part entière de la société.

Au cours de notre auto-évaluation, un autre point a attiré notre attention.

Le nombre croissant de demandes en termes d'aides services et de partenariats a engendré une zone floue entre ces deux types de relations. L'histoire du Centre culturel a permis, au cours de la période qui a précédé 2008, l'installation d'habitudes difficiles à éradiquer. Ainsi, une série de groupements ont-ils pris comme acquis l'utilisation gratuite des salles et du matériel. Il importe peu aujourd'hui d'en connaître les raisons exactes, mais il nous faut constater qu'un travail sur une communication plus claire, à l'interne comme à l'externe, vis-à-vis de nos choix de collaboration sera utile et nous permettra de prendre des décisions plus justes quant à ces choix. Nous éviterons ainsi ce qui apparaît parfois comme un « deux poids deux mesures » entre différents groupements.

AUTOÉVALUATION

POINTS FORTS

POINTS FAIBLES

S'APPUYER SUR CE QUI EXISTE
CRÉER CE QUI DOIT EXISTER



Métier de base :
création, diffusion,
formation,
information, aide-
service

Public nombreux et
fidélisé

Appartenance forte,
identité villageoise
ancrée

Relations suivies avec
de nombreux
groupements et
associations

Confiance retrouvée
ou renouvelée du
corps enseignant

Travail important de
reliance, de
démocratisation
culturelle



Multiplication
endémique des
demandes

Difficulté à toucher
nos "non-publics"

Fractures entre les
villages, frontières
difficilement
traversées

Contrat de
collaboration parfois
flou ou "flottant" avec
les associations.

Mobilité difficile (tant
pour les écoles que
pour le public non
motorisé)

Focus à porter sur la
dimension critique,
déconstructive.



4. Analyse partagée du territoire



1. INTRODUCTION

Qui peut dire qu'il connaît sa maison ? Son quartier, sa ville, son pays ?

Bien sûr, nous avons l'impression de les connaître, comme parfois nous avons l'impression de connaître nos poches, mais n'arrive-t-il pas que, mettant la main dans cette poche intérieure pour y trouver un portefeuille, une clé, un téléphone, n'arrive-t-il pas que l'on y découvre (et comment est-il arrivé là, je vous le demande) ce petit mot laissé par un enfant qui nous dit qu'il nous aime, ce vieux ticket composté, chiffonné à n'être plus lisible, d'une exposition de nos dernières vacances, ce morceau de jouet en plastique que l'on avait promis de réparer et qui a disparu depuis, sauf dans la mémoire de son propriétaire...

Lorsque nous les trouvons ces objets, ces petits morceaux d'histoire sans importance, ils nous jaillissent soudain au visage. Ils reprennent vie tout à coup, ramènent avec eux les souvenirs, les images, les odeurs, le bruit des vagues ou les grincements du train... Ils sont subitement les témoins inattendus d'une vie dont nous aurions pu oublier l'importance. Notre vie.

Et nous devons l'avouer, cette vie-là, nous ne la connaissons pas.

Alors, quand il s'agit d'aller interroger les gens sur leur quartier... D'aller interrompre un instant la course effrénée, leur grand contre-la-montre (contre la mort, peut-être), il ne faut pas s'étonner qu'ils nous répondent des banalités. Des choses simples, lavées et repassées, prêtes à être enfilées comme nos vieux T-Shirt du dimanche matin... Il ne faut pas s'étonner qu'ils n'aillent pas de suite mettre la main dans cette poche qu'ils pensent si bien connaître... Tout simplement parce que, ce qu'ils pourraient y trouver, ce ne sont pas seulement de vieux tickets ou des mots d'enfants. Ce pourrait être aussi un formulaire C4 tout récent, la fin de non-recevoir de leur demande de logement social, la crainte de ce nouveau voisin qui parle une langue inconnue, l'angoisse de voir ses enfants maltraités par le système scolaire... Ce pourrait être la tristesse de passer ses soirées seuls, sans personne à qui parler que sa télévision, la douleur de ne plus pouvoir prendre le bus pour aller au spectacle, l'horreur de voir les rues que l'on a connues enfant devenir des espaces commerciaux qui périclitent sans cesse ou la peine d'avoir vu la poste, la banque et la pharmacie fermer leurs portes les unes après les autres...

Quand il s'agit d'interroger les gens sur leur vie, il ne faut pas s'étonner qu'ils finissent par nous la raconter.

Et fichtre, dans une vie, tout est important. Tout est crucial, essentiel, vital.

Allez débroussailler, après ! Allez trier le bon grain de l'ivraie... Une vie, ça ne se débroussaille pas.

En repensant à notre analyse partagée, je vois les rides qui ravinent le visage d'Henry, comme un paysage bientôt déserté. Je vois le sourire un peu goguenard de Jean-Pierre, à qui on ne la fait plus. Je vois l'espoir briller dans les yeux des gamins et je vois que les rues sont des déserts quand vingt heures ont sonné.

Je vois tout ça, j'entends nos discussions et je me dis que si le chemin a été long et difficile, au moins, nous l'avons souvent fait en bonne compagnie.

PROCESSUS POUR UNE ANALYSE PARTAGÉE

L'analyse partagée : le centre culturel en
quête...



2. CONSTITUTION D'UN CONSEIL D'ORIENTATION

Deux appels ont été lancés pour arriver à la construction de notre Conseil d'orientation.

Nous avons tout d'abord constitué une liste de partenaires et de citoyens dont nous savions (ou dont nous avons la conviction) qu'ils pourraient être intéressés par ce type de réflexion au long cours. Parmi eux figuraient les membres du Conseil culturel, dont certains figurent aujourd'hui dans le Conseil d'orientation. Ledit Conseil culturel n'a, pour autant, pas été dissous. Il continue à se réunir et s'est trouvé un fonctionnement nouveau et de nouveaux objectifs qui relèvent aujourd'hui plutôt de la commission de spectateur ou d'une commission de diffusion.

Cette première liste, nous l'avons élaborée en travaillant sur une double contrainte. Nous voulions à la fois trouver des personnes avec lesquelles nous savions pouvoir travailler (soit que nous l'ayons déjà fait, soit que nos discussions informelles nous aient permis de saisir leur intérêt pour les questions culturelles) mais aussi qu'elles soient, de la façon la plus équilibrée possible, représentative des partenaires les plus actifs du Centre culturel.

Ainsi, avons-nous pris contact avec des membres des troupes théâtrales locales, du festival Paroles d'Hommes, du monde enseignant, des associations d'éducation permanente de la région. Mais nous avons pris langue également avec des artistes ou simplement des citoyens très présents lors de nos activités.

Au-delà de cette première liste, nous avons effectué un appel public, au travers de nos moyens de communication habituels : le mensuel du Centre culturel (Spot), le site internet et la page facebook.

La conjonction de ces moyens nous a permis de réunir un conseil à la fois diversifié et impliqué de façon active dans notre travail d'analyse et de réflexion.

Nous y avons réuni finalement : deux des bénévoles de Paroles d'hommes, un représentant de la troupe des Bénévol'arts, un directeur d'académie, une commerçante, un sculpteur, un représentant de comité des fêtes villageois, une bibliothécaire, un représentant du PAC, un autre du CAL et quelques citoyens.

Ce Conseil d'orientation s'est réuni de façon régulière depuis le mois de septembre 2016. (Voir en annexe les PV des différentes réunions).

3. PÉDAGOGIE DU DÉCRET

Parallèlement à la constitution du Conseil d'orientation, une première étape nous est apparue indispensable, avant d'entamer un questionnement plus ciblé : permettre à nos instances de comprendre les tenants et aboutissants du décret, tant dans ses dimensions philosophiques que dans les procédures à mettre en place au cours du travail à venir.

L'équipe d'animation du Centre culturel a donc suivi diverses formations afin de s'imprégner au mieux du sens donné par le législateur à ce nouveau décret, mais aussi de la procédure exigée pour rendre compte de notre travail en vue de nous y conformer au plus près, en fonction de nos réalités de terrain. Nous avons pu, ensuite, partager notre compréhension du texte et de ses exigences avec nos collègues, puis nos instances.

Pour ce faire, nous avons eu plusieurs rencontres avec l'équipe élargie du Centre culturel et le Conseil d'Administration d'abord, avec le Collège échelival également, et bien entendu avec le Conseil d'orientation, au cours desquelles l'équipe d'animation a pu présenter et expliciter les termes du décret de façon claire et imagée. Ces réunions avaient pour principe une information descendante d'abord, puis une clarification par question-réponse pour faire suite à notre intervention.

4. PHOTO-LANGAGE ET MÉTAPHORE DU VÉLO

Pour affiner cette approche, et tenter d'en asseoir plus solidement les conclusions, nous avons entamé un travail approfondi avec notre Conseil d'orientation.

Celui-ci s'est déroulé en deux parties. Un photo-langage tout d'abord.

Ce travail s'est basé sur une quarantaine de clichés, sélectionnés parmi les activités les plus présentes dans la mémoire de nos publics. Ces photos, prises par nous au cours des quatre saisons précédentes, couvraient tous les types d'activités du Centre culturel. Nous les avons données à voir aux membres du Conseil d'orientation qui devaient en choisir au moins deux, l'une évoquant un souvenir plutôt positif, l'autre un souvenir plutôt négatif ou mitigé.

Chacun pouvait ensuite s'exprimer librement sur ce souvenir, puis, aidé par le groupe, tenter d'en dégager les éléments les plus significatifs par rapport aux missions du Centre culturel telles que le décret les définit.

Cette analyse s'est faite à l'aide de la boussole en tentant de dégager les tendances en termes d'accès aux droits culturels que recelaient chacune de ces actions.

Un premier travail de réflexion qui a été l'occasion d'une analyse plus aigüe des tendances révélées par la première approche intuitive que nous avons effectuée.

Ensuite, nous avons opté pour un exercice métaphorique.

La silhouette d'une bicyclette (voir document en annexe) était proposée aux membres de l'équipe et du Conseil d'orientation, ceux-ci devant compléter les propositions labellisant la bicyclette en fonction de sa compréhension du centre culturel. Ce qui fait avancer, ce qui freine, ce que l'on porte, ce qui alerte, ce qui éclaire, etc. furent autant d'occasions d'élaborer une sorte de cliché, d'instantané de ce qu'était le Centre culturel en un temps « T » pour les participants.

L'exercice, s'il fut lent à démarrer, s'est avéré riche en enseignements.

Il en est ressorti que l'ancrage local était un élément fondateur, une assise sur laquelle une pensée globale pouvait s'appuyer. Cet ancrage local

tient tant à une équipe dont la stabilité est un élément important qu'à l'importance d'un travail sur les ressources que l'histoire et le patrimoine nous permettent d'exploiter en relation avec l'actualité politique, économique ou sociale planétaire.

On a pu y noter également que les craintes vis-à-vis de l'avenir étaient essentiellement liées à des impératifs budgétaires et aux changements (à l'instabilité) engendrés par le personnel politique aux différents niveaux de pouvoir. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, on ne peut effectivement que comprendre les peurs engendrées par les nombreux détours que prennent les gouvernements.

Les questionnements ont été nombreux quant à l'accès à la culture et à ses droits culturels donné à la jeunesse. En dehors des opérations de théâtre à l'école, auxquelles nous consacrerons quelques lignes plus avant, nous avons remarqué que les propositions en direction des adolescents devraient être nettement intensifiées. Il est noté, dans le même temps, la difficulté géographique et de mobilité que provoque l'emplacement même des salles du Centre culturel. Cette question (conjointe à celle d'un travail hors-les-murs) sera évoquée également dans le cadre des différentes propositions faites en vue d'une analyse partagée du territoire.



5. APPEL GÉNÉRAL À LA POPULATION

L'appel général à toute la population par l'intermédiaire du Spot (qui est un toute boîte), du site internet, de facebook, d'un affichage dans l'espace public, d'une distribution de flyers et du site de la commune de Soumagne a pris les formes diversifiées suivantes :

5.1 PHOTO-BULLES

Une première phase dans notre interrogation du territoire a consisté en une action que nous avons nommée « photo-bulles ».

La démarche consistait en une interpellation des publics sous la forme d'une question très large « Et demain... », accompagnée de sous-question ou d'orientation thématiques : « Que voulez-vous, que rêvez-vous, que désirez-vous pour l'avenir de votre région d'un point de vue social, économique, de l'enseignement, de la jeunesse, de l'environnement, etc. »



**LE CENTRE CULTUREL S'INTERROGE...
ALORS IL VOUS QUESTIONNE.
PARCE QUE LE CENTRE CULTUREL, C'EST VOUS!**

Vous l'avez sans doute remarqué si vous êtes passé ces jours-ci dans nos salles, tout un tas de phyliactères tenus par des habitants, des voisins, des visiteurs, des amis, des inconnus sont perdus à nos cimaises.



Dans ces bulles, tous ont émis une idée, un désir, un rêve ou une inquiétude. Tous ont réagi à une interpellation : « Et demain ? » Que voulez-vous ? Que voyez-vous ? Qu'entendez-vous pour demain ? Ici à Soumagne ou plus loin, localement ou mondialement... Quels sont les enjeux, les questions, les manques ou les trop-pleins ? Quelles sont vos certitudes et vos incertitudes ? Qu'est-ce qui vous semble important, pour demain ?



Nous avons saisi bien des photos déjà, mais ça ne nous suffit pas ! Nous en voulons plus. Et pour cela, vous avez l'occasion de répondre, vous aussi, à cette interpellation en passant par notre site internet. Allez-y voir, l'adresse est ici : www.ccsoumagne.be Vous y trouverez une bulle sur laquelle il vous suffit de cliquer pour nous écrire votre message.

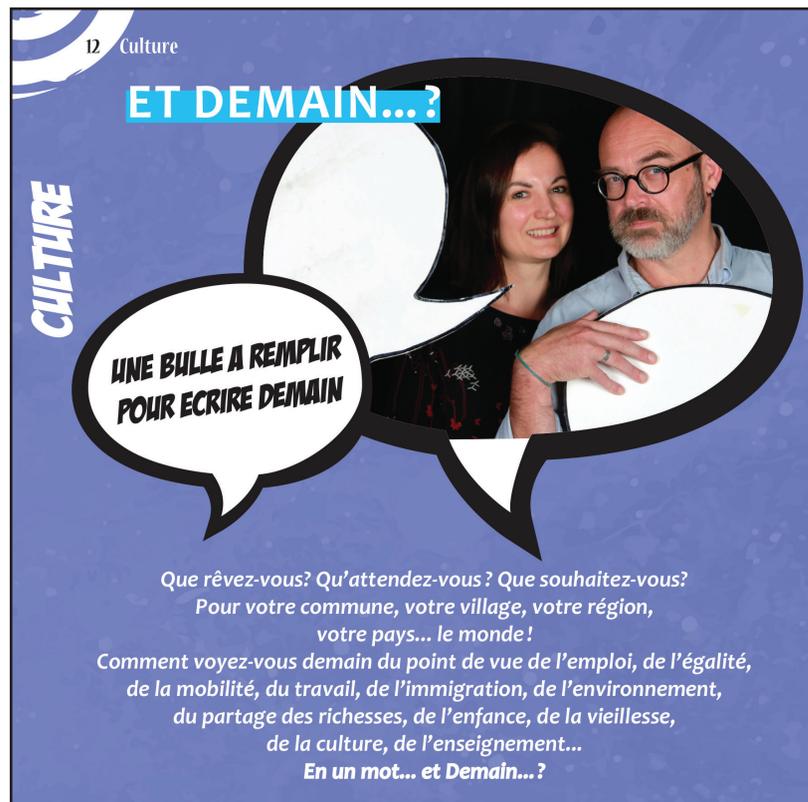


Toutes vos réponses vont nous être utiles, très directement, puisqu'elles vont nous guider dans le choix des questions de société à traiter pour l'avenir, dans le choix des enjeux avec lesquels nous allons travailler.

Ensemble, mettons la culture en campagne !

Culture 7

Appel public, paru dans le mensuel « Spot » de mai 2017.



Sur base de cette interpellation, il s'agissait pour chacun de proposer quelques mots (sous une forme libre d'interpellations, de questions...) à écrire sur un phylactère géant avec lequel la personne était photographiée. Nous avons ainsi gardé une trace de chaque proposition, traces que nous avons rendues publiques sous la forme d'une exposition aux cimaises du Centre culturel, d'une part, et sous forme numérique dans notre site internet.

Cette interpellation, nous l'avons relayée par tous nos moyens de communication habituels (mensuel, affiche, site internet, page facebook), mais elle a été efficace essentiellement dans un rapport direct avec la population, soit au cours d'activités du Centre culturel, soit lors de déplacement vers les groupements et associations actifs sur la commune.

Pour amplifier la possibilité de réaction, nous avons dans un second temps travaillé sur de grandes affiches reprenant un premier tri des réactions les plus significatives, affiches que nous avons assorties d'une possibilité de réaction par écrit de leurs spectateurs. Ces affiches, apposées dans les différents lieux de passage de la commune (maison communale, écoles, églises, bibliothèques, magasins...) ont été un second souffle dans la récolte de réaction et une seconde manière de rendre publique la première partie de la recherche.

Cette opération a été proposée, en plus du grand public, à nos instances : Conseil d'administration, Conseil d'orientation et Conseil culturel.

Lors de ces moments de rencontre avec la population, nous avons observé une difficulté à exprimer une envie concrète (en dehors des besoins élémentaires que sont un toit, la nourriture, ...) ou à imaginer des futurs possibles. Beaucoup de peur, de crispation, un sentiment d'abandon ou d'inutilité voire d'impuissance.

Nous avons observé, pour le dire autrement, l'expression des méfaits et difficultés dûs à une pensée néolibérale dominante.

A l'échelle des enfants, quoique colorés différemment, les besoins exprimés restaient de l'ordre des besoins élémentaires : jeux, plaines, skate-park, connection wifi, etc.

Mais par ailleurs, peu d'engagement, peu de critiques constructives, peu d'envies concrètes hors de la vie particulière de chacun. La place de la culture ne semblait pas connectée à la vie quotidienne, comme si le fait culturel était détaché de la vie concrète, assimilé à un simple loisir ou divertissement.

En synthèse, nous en retirons l'urgent besoin de réinvestir une posture et un imaginaire positifs quant à l'avenir. Sortir du sentiment d'impuissance ou d'inutilité, retrouver sa place d'humain dans son lieu de vie, réveiller son imaginaire par l'action culturelle.

Nous posons l'hypothèse que nos actions culturelles, si elles sont travaillées dans ce sens, peuvent enrayer ou modifier ces perceptions du monde, à tout le moins permettre de prendre une posture différente vis-à-vis de sa propre vie et de celle d'autrui. Elles nous semblent essentielles pour fissurer l'unicité de la pensée et atteindre peut-être une forme d'agir pour plus d'humanité.

En substance, de façon concrète, nous avons obtenus des interpellations souvent très générales (le « vivre ensemble », « l'ouverture aux autres », la « sécurité ») dont les propositions suivantes sont exemplatives :

ET DEMAIN... ?
 Plus de maison
 d'accueil pour
 les S.D.F.

Que rêvez-vous? Qu'attendez-vous?
 Que souhaitez-vous?
 Pour votre commune,
 votre village, votre région,
 votre pays... le monde!
 Comment voyez-vous demain
 du point de vue de l'emploi,
 de l'égalité, de la mobilité,
 du travail, de l'immigration,
 de l'environnement,
 du partage des richesses,
 de l'enfance, de la vieillesse,
 de la culture, de l'enseignement...

En un mot... et Demain...

ET DEMAIN... ?
 Mettre la contraception
 et les médicaments
 accessibles à tous
 moins cher les billets
 d'avion pour
 l'Afrique

Que rêvez-vous? Qu'attendez-vous?
 Que souhaitez-vous?
 Pour votre commune,
 votre village, votre région,
 votre pays... le monde!
 Comment voyez-vous demain
 du point de vue de l'emploi,
 de l'égalité, de la mobilité,
 du travail, de l'immigration,
 de l'environnement,
 du partage des richesses,
 de l'enfance, de la vieillesse,
 de la culture, de l'enseignement...

En un mot... et Demain...

ET DEMAIN... ?
 Que les femmes soient
 en sécurité, libre
 indépendante
 partout dans
 le monde

Que rêvez-vous? Qu'attendez-vous?
 Que souhaitez-vous?
 Pour votre commune,
 votre village, votre région,
 votre pays... le monde!
 Comment voyez-vous demain
 du point de vue de l'emploi,
 de l'égalité, de la mobilité,
 du travail, de l'immigration,
 de l'environnement,
 du partage des richesses,
 de l'enfance, de la vieillesse,
 de la culture, de l'enseignement...

En un mot... et Demain...

ET DEMAIN... ?
 Interdire les autos
 dans les supermarchés
 pour des emplois

Que rêvez-vous? Qu'attendez-vous?
 Que souhaitez-vous?
 Pour votre commune,
 votre village, votre région,
 votre pays... le monde!
 Comment voyez-vous demain
 du point de vue de l'emploi,
 de l'égalité, de la mobilité,
 du travail, de l'immigration,
 de l'environnement,
 du partage des richesses,
 de l'enfance, de la vieillesse,
 de la culture, de l'enseignement...

En un mot... et Demain...

ET DEMAIN... ?
 Qu'on punisse plus les
 hommes qui sont
 violents avec leur femme
 et leurs enfants

Que rêvez-vous? Qu'attendez-vous?
 Que souhaitez-vous?
 Pour votre commune,
 votre village, votre région,
 votre pays... le monde!
 Comment voyez-vous demain
 du point de vue de l'emploi,
 de l'égalité, de la mobilité,
 du travail, de l'immigration,
 de l'environnement,
 du partage des richesses,
 de l'enfance, de la vieillesse,
 de la culture, de l'enseignement...

En un mot... et Demain...



Avoir un meilleur accès
aux techniques actuelles
pour les personnes âgées
qui sont totalement
démunies

Une plaine de jeux
pour tous les enfants

Encore plus d'échanges
et de manifestations
interculturelles

Que faites-vous
de la solitude?

Je me sens impuissant,
je n'ai plus de pouvoir

Ramenez-nous une
banque et une poste

Nos dirigeants et
députés devraient être plus
à l'écoute des besoins de la
population

Que chacun recouvre
son rôle en ce monde

Un revenu de base
universel afin de
travailler ses passions et
pouvoir en vivre

Eduquer les parents
pour mieux éduquer
les enfants

Je veux qu'on
me reconnaisse

Plus de convivialité

On ne se connaît plus
entre voisins...

A la place du Centre
commercial
(Soumagne-Haut)
construire une aire de jeux
pour les enfants

De toute façon,
rien ne changera!

On perd nos services
de proximité

5.2 MAIKANCÉTIKONVAOÙ ?

Vendredi 29 septembre 2017 - 19 h 30

MAIKANCÉTIKONVAOÙ ?

VIENS

Ramène ta pomme

Viens m'fi

Radine-toi

Come on

Qu'on t'dit

En concertation avec notre Conseil d'orientation, nous avons décidé de mener plus avant notre enquête.

Il s'est avéré difficile, en effet, de trouver suffisamment de matière concrète et efficiente dans les propositions des « photos-bulles ». Sans doute la question était-elle trop largement ouverte pour susciter une réflexion qui sorte des poncifs sur le « vivre ensemble » et « la fracture sociale à résorber ».

Nous avons donc décidé d'organiser une rencontre, sorte de café citoyen que nous avons voulue sauvage, ludique, poétique, musicale, théâtrale et drôle.

L'objectif était de trouver, par le truchement de propositions artistiques aussi diverses que possible, un matériau de réflexion pour les participants. Ainsi, nous avons proposé huit prestations artistiques courtes (slam, vidéo, improvisation, poésie, chanson, musique, cuisine et photographie) autour de thématiques choisies par les artistes en fonction de leurs liens avec le matériel déjà fourni par les photos bulles.

Sur base de ces prestations, nous avons proposé à six tablées de huit à dix participants de répondre à deux questions : « qu'est-ce qui vous a interpellé dans ces propositions ? » et « en quoi cela fait-il écho dans votre vie quotidienne ? ».

Pour mener les débats, chacune des tablées nécessitait la présence d'un(e) animateur(trice) que nous avons d'abord cherchés auprès de nos collègues d'autres Centres culturels de la région. Hélas, un surcroit de travail ne leur a pas permis, finalement de participer à notre soirée.

Ce qui aurait pu être une difficulté s'est avérée finalement être une chance. Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de nous retourner vers notre propre équipe dont la disponibilité a été exemplaire. Quoique n'étant ni formé, ni habitué à l'animation de débat, chacun s'est prêté au jeu et nous avons trouvé à l'intérieur les forces qui semblaient nous faire défaut.

Double avantage d'une animation entièrement menée par l'équipe du Centre culturel et de compétences nouvelles qui se découvrent à l'intérieur même de celle-ci.

Le public rencontré lors de cette soirée répondait à notre besoin de toucher une population généralement « hors champs », soit moins présente aux activités du Centre culturel. Nous avons, pour y parvenir, travaillé sur une information beaucoup plus directe des populations en allant faire du « porte à porte » dans les différents lieux de rassemblement de Soumagne (cafés, camping, domaine provincial de Wégimont, commerces, etc.).

Les résultats de ces questionnements ont été résumés par chaque tablee sous la forme de deux fois trois interpellations reprenant les questions essentielles posées par chacun.

Nous avons observé au cours de cette soirée une bien plus grande propension du public à réfléchir au sujet des thématiques inspirées par les propositions des artistes. Celles-ci restaient en effet très ouvertes à l'interprétation du public. En dehors du texte poétique et du slam, les différentes prestations n'avaient pas de thème immédiatement lisible et se prêtaient donc particulièrement bien à un jeu projectif.

L'expression de chacun nous est apparue plus aisée et les débats n'en ont été que plus riches.

Nous avons retenu, bien sûr, le plaisir de chacun à être reçu dans une atmosphère particulière, chaleureuse et inattendue. Le travail réalisé sur une disposition spatiale différente (un grand arc de cercle autour d'un point central où les artistes venaient se produire) a permis une prise de parole facilitée, chacun étant dans une position parfaitement égalitaire avec tous les autres participants.

En synthèse, Il en est ressorti une concentration de points essentiels que le conseil d'orientation a exprimés comme suit :

Bienveillance, harmonie, démocratie, place de l'homme, rencontre, cadre de vie, agir-subir, action, participation, éducation, maison de jeunes, tolérance, pensée unique, solitude, isolement, mémoire – histoire, plaisir des sens, liberté, motivation, collectif, moyens, lien social – convivialité, vie locale, oser, casser les codes, empathie, foyer, découverte, accès.

Les interpellations de cette soirée ont été bien plus tournées vers la volonté d'agir, de « faire quelque chose ».

« On nous vole la démocratie, nous devons réagir » en est un exemple symptomatique, souvent entendu sous les formes les plus diverses. Il fut souvent question, au cours de cette soirée, de la place de l'humain dans la société, place prise ou place à prendre, mais aussi de celle de l'artiste, de son engagement et de l'engagement du citoyen.

Casser les codes, sortir d'un cadre imposé, trouver une alternative à un mode de pensée unique, créer du lien, sortir des sentiers battus, oser bousculer, ne plus subir mais agir ont été les lignes directrices des nombreux débats du jour.

Sous la forme d'un nuage de mots, nous avons recueilli l'ensemble des préoccupations évoquées ce jour-là :

Nous avons donc pu poser l'hypothèse que nos actions culturelles devaient prendre en compte cette volonté d'agir, de se mettre en mouvement pour ne plus subir la pression d'un monde qui semble parfois inaltérablement monolithique.

Cette action réclamée par nos publics, cette volonté d'entrer en mouvement, se colore particulièrement d'une envie de différence, de variété et de créativité. Nous sommes donc, en tant que Centre culturel, dans la droite ligne de nos missions : agir au travers de l'art, dans toutes ses dimensions créatives, sur une subversion des idées reçues, du prêt-à-porter de la pensée.

5.3. ENQUÊTES ET QUESTIONNAIRES

En amont des actions mentionnées plus haut, nous avons interrogé nos publics avec les moyens plus classiques de questionnaires d'enquêtes dans différentes situations. Ceux-ci ont connus des succès divers, mais nous ont permis d'affiner nos hypothèses de travail.

5.3.1. Questionnaire Assemblée Générale

Envoyé à tous les membres de l'Assemblée Générale, ce questionnaire (sous la forme classique de quelques questions d'évaluation de nos activités) a connu le succès le plus mitigé. Sa forme trop institutionnelle sans doute a poussé les répondants à tenter de trouver à nos questions les réponses dont ils imaginaient que nous voulions entendre.

Même s'il est plaisant de se voir passer rhubarbe et séné, en l'occurrence, la dimension critique était trop absente pour nous être d'une grande utilité.

5.3.2. Questionnaire Athénée

Ce questionnaire a été envoyé à l'ensemble des étudiants de l'Athénée Royal de Soumagne. Il a reçu plus de trois cents réponses. Analyse faite, nous avons pu en retirer plusieurs éléments éclairants :

1. Perception du Centre culturel

Sur quelques 315 élèves interrogés, 131 affirment ne pas connaître le Centre culturel. 41 % d'entre eux donc.

Il apparaît à l'évidence que nous devons travailler sur notre image au sein de l'athénée : nous faire connaître étant nécessaire, quoique non suffisant, à créer un intérêt au sein de cette population particulière.

2. Mode de connaissance du Centre culturel

59 % des élèves interrogés nous connaissent et pour une majorité d'entre eux, par le biais des spectacles et des expositions. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les animations et enfin les concerts.

La chose semble surprenante : ce que l'on pourrait imaginer intéresser au premier chef cette tranche d'âge particulière (les concerts) ne vient qu'en dernier lieu dans la façon dont ils ont connu le Centre culturel.

3. Connaissance de l'offre culturelle

Bien sûr, le Centre culturel de Soumagne n'est pas le seul à proposer une offre culturelle dans la région. Nous sommes entourés de différentes salles de théâtres, de concerts ou autres qui proposent de multiples activités dans ce domaine : Herve, Chênée, Liège... les lieux culturels sont nombreux dans un rayon de 15 km autour de Soumagne.

Hélas, 60 % des élèves se disent peu ou pas informés de cette offre.

4. Publicité

Par ordre d'importance ce sont les affiches puis le Spot (publication communale) et les toutes-boîtes qui apportent l'information. Ils sont suivis, mais d'assez loin par les journaux quotidiens (sans doute peu lu), la radio et la télévision. Une fois de plus, nous devons constater que les médias « traditionnels » ne suffisent plus à informer. Il est donc nécessaire, si nous voulons être reconnus comme un pôle culturel digne d'intérêt, de trouver d'autres moyens que ceux-là.

5. *Habitudes culturelles*

Les réponses apportées à quelques questions informelles (dernier roman lu, dernier cd, dernier film vu...) attestent d'une fréquence assez pauvre dans la lecture de romans et le visionnage de spectacles. Plus d'un tiers des élèves disent n'avoir plus assisté à un spectacle ni lu un roman (en dehors de l'école) depuis plusieurs mois. Un autre tiers dit tout simplement ne jamais lire de roman et ne jamais assister à un spectacle. Au total donc : 60 % des élèves interrogés ont des pratiques culturelles qui restent à identifier : télévision sans doute, internet certainement.

Une question particulière concernait la fréquentation d'une bibliothèque : 40 % n'y répondent tout simplement pas, le reste dit fréquenter celle de Soumagne et celle des Chiroux.

6. *Théâtre*

Deux questions concernaient plus particulièrement la fréquentation des théâtres. Les réponses ne sont pas surprenantes : à peu près 80 % des élèves disent ne jamais fréquenter de théâtre, ni à l'école, ni en dehors (ou ce pourcentage diminue encore).

Plus intéressante peut-être, les raisons pour lesquelles ils n'y vont pas (ou peu) : dans un ordre décroissant, les raisons invoquées sont les suivantes :

1. Ils ont d'autres loisirs (40 %)
2. Pas d'intérêt pour le théâtre (35 %)
3. Ils ne sont pas informés des spectacles (20 %)
4. Les raisons financières. (4 %)
5. Eloignement et mobilité : (1 %)

On notera donc une fois encore que l'information joue un rôle capital, d'une part, et d'autre part que la disparité entre ceux qui disent ne pas avoir d'intérêt pour ce type d'activité et le nombre de ceux qui ne la pratiquent jamais peut être le signe d'un manque d'habitude plutôt que d'une volonté de ne pas fréquenter les salles de spectacles.

7. *Types de spectacles : préférences*

L'ordre des préférences dans le type de spectacles proposés est le suivant (en ordre décroissant) :

1. Comédies
2. One man show
3. Comédies musicales

4. Improvisation
5. Tragédies
6. Théâtre action
7. Conte
8. Opéra
9. Théâtre forum

A l'évidence, les élèves se tournent donc avant tout vers le spectacle de divertissement. La culture télévisuelle n'y est sans doute pas étrangère : les seuls-en-scène dont ils parlent ont certainement été vus à la télévision plutôt qu'en salle.

8. Thématiques

L'ordre des préférences dans les thématiques que les élèves voudraient voir abordées est le suivant (en ordre décroissant) :

1. Humour
2. Amour
3. Vie de couple
4. Sexualité
5. Violence
6. Assuétudes
7. Avenir
8. Actualité
9. Politique
10. Croyances
11. Consommation
12. Star système
13. Autonomie

Une très nette préférence est donnée aux cinq premières catégories, les autres ne suivant que d'assez loin.

9. Remarques générales – pistes de réflexions

Les interprétations possibles d'un questionnaire tel que celui-ci sont sans nombreuses.

Il nous apparaît néanmoins que des lignes de forces importantes transparaissent, qui devraient nous permettre de dégager des pistes de travail.

La première de ces lignes de force est la méconnaissance. Méconnaissance du Centre culturel, méconnaissance des mondes que recouvre la notion d'art de la scène, méconnaissance de la pluralité d'expériences que peut receler la vision d'un spectacle. Méconnaissance, mais non désintérêt.

C'est essentiel : si les élèves interrogés ne semblent pas trouver d'intérêt dans les spectacles, concerts ou expositions, c'est peut-être avant tout parce qu'ils ne les connaissent pas et donc ne les fréquentent pas. Nous pouvons donc espérer que la fréquentation, par le biais de séances « scolaires » correctement préparées et suivies, trouvera une résonance à plus

long terme.

Un autre fait saillant est sans doute à trouver dans les thématiques qui ont la préférence des étudiants. Au-delà de l'évidente envie de spectacles de comédies, on peut constater qu'existe néanmoins la possibilité de travailler sur des thèmes plus graves. L'un ne devant ou ne pouvant pas aller sans l'autre bien entendu. Il nous appartiendra donc non seulement de proposer des spectacles alliant des thématiques intéressantes à des formes scéniques dans lesquelles le ludique et l'humour auront leur part (mais n'est-ce pas toujours le cas ?).

Plus intéressant encore le fait que certaines formes de théâtre plus rares (théâtre action ou théâtre forum) vues récemment par quelques élèves de l'Athénée sont répercutées directement dans les thématiques attendues. Ce qui semble confirmer que, culturellement aussi, « l'appétit vient en mangeant ».

Faire connaître avant d'espérer faire aimer, trouver les moyens de proposer du théâtre « à l'école » qui ne soit pas trop « l'école » justement, proposer un travail plus approfondi sur certaines thématiques sous d'autres formes que les traditionnels dossiers pédagogiques trop formatés que peuvent proposer certaines troupes, travailler en direction des étudiants et permettre aux étudiants de travailler dans notre direction, créer un ou plusieurs groupes de travail composés d'étudiants, de professeurs et d'animateur culturel, dégager au sein de ces groupes des pistes d'action culturelles... voilà quelques pistes qui devraient trouver à se concrétiser.

Nous formulons donc l'hypothèse que l'essentiel sans doute n'est pas dans la proposition culturelle en elle-même, mais dans l'agir que cette proposition va générer.

Un travail sur les formes de communication nous semble une priorité. Sans vouloir à tout prix faire dans le « jeunisme » (il ne s'agira pas forcément de passer par une nième chaîne youtube fabriquée par nous et qui risquerait d'être ringardisée avant même d'avoir vu le jour), un travail de fond sur la relation qui nous unit aux publics adolescents devra être réalisé.

5.3.3. Questionnaire Aînés

Un questionnaire, rédigé à la demande de l'échevinat des affaires sociales de la commune, concernait plus particulièrement les aînés.

Diverses questions y étaient abordées et parmi elles, quelques-unes touchaient à la culture.

5.4. DIFFUSION FILM « DEMAIN », CONFÉRENCE-DÉBAT

Dans le cadre de notre partenariat avec le forum social du pays de Herve , nous avons diffusé au Centre culturel des extraits du film « Demain » suivi de débats autour de différentes thématiques : l'environnement, la démocratie, l'éducation...

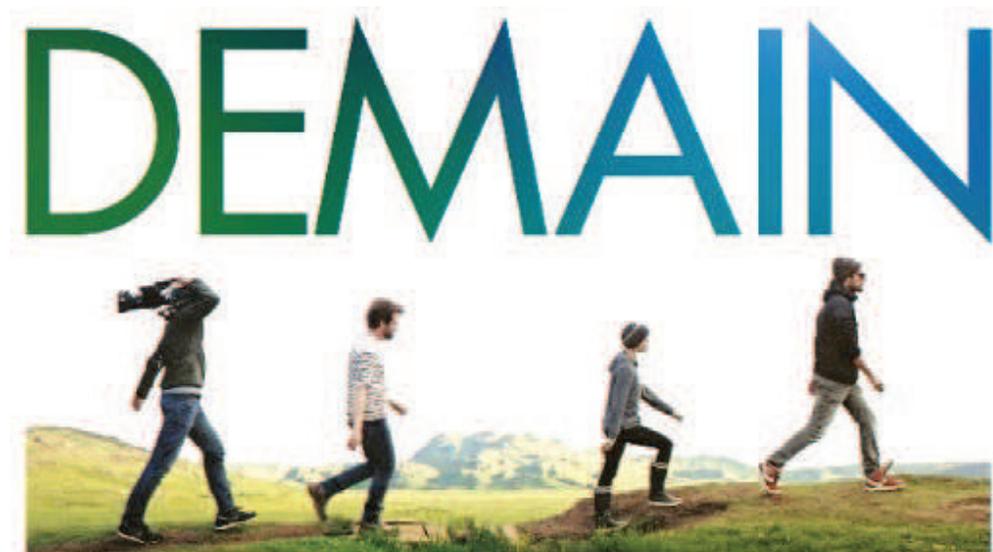
Cinq occurrences qui ont été l'occasion de débats de fond et de témoignages d'acteurs locaux sur ces sujets.

Nous y avons observé une réelle inquiétude pour l'avenir, mais aussi (et c'est plutôt rassurant) la volonté très ancrée de prendre en main les difficultés qui se profilent à tout niveau.

Le média filmique y est apparu très porteur. De ce point de vue, la relation à l'art (qui pourra se déployer sous les formes les plus diverses) fut un point souvent relevé très positivement par les participants.

Nous formulons donc l'hypothèse que, si un certain nombre de citoyens ont d'ores et déjà pris à bras le corps d'agir sur leur quotidien, de vivre autrement le local pour penser mieux le global, il reste urgent de donner accès à une majorité moins visible aux outils nécessaires et utiles pour trouver les moyens de leur action propre.

Ces outils seront, à notre niveau, ceux de la culture et de l'art. La finalité envisagée, l'agir sur le monde.



5.5. RENCONTRE AVEC LE CONSEIL CULTUREL

Les changements dans le processus de réflexion de nos instances et la création d'un Conseil d'orientation, n'ont pas empêché la continuation du travail de notre Conseil culturel.

Ses membres ont décidé d'en conserver l'existence en le transformant en un comité de spectateurs qui prendra en charge la découverte et la programmation de nos Renc'arts. Ce rendez-vous trisannuel garde en effet tout son sens dans le projet d'action que nous développons plus avant.

Il nous a semblé utile de demander la participation de ce conseil à nos réflexions. Nous les avons donc rencontrés pour une discussion autour des thématiques qui avaient émergé de nos différentes opérations.

Il nous est apparu que les thématiques telles que nous les leurs avons présentées au départ n'étaient pas tout à fait compréhensibles, trop complexes dans leur formulation, trop abstraites peut-être. Cette rencontre a donc été l'occasion d'une reformulation et d'un retour vers notre Conseil d'orientation pour trouver une manière plus lisible de les exprimer.



5.6. RENCONTRES AVEC LES BIBLIOTHÈQUES DE SOUMAGNE ET D'OLNE

Le processus de collaboration que le Centre culturel a engagé avec la commune d'Olne avait été précédé d'un travail répété avec la bibliothèque communale de cette entité.

Dans le cadre de notre réflexion, il était donc opportun de réfléchir de façon plus méthodique sur les points de convergences qui existent entre nos institutions.

Nous avons donc réuni les bibliothécaires Olnois et Soumagnards pour déceler ce qui, dans nos missions respectives, pouvaient faire écho chez chacun.

Sont apparues des divergences dans les optiques de travail entre les deux bibliothèques, au regard des tâches qui leurs sont confiées. L'une, celle de Olne, étant reconnue et subventionnée par le Fédération Wallonie Bruxelles et l'autre ne l'étant pas.

Mais au-delà, nous avons pu noter que, dans le principe nous pouvions nous rejoindre sur la notion d'accès à faciliter à différents niveaux qui touchent directement ou de façon plus incidente au monde de l'écriture et de la littérature.

Nous avons travaillé ensemble déjà autour des expositions d'illustrateurs jeunesse proposées par la Coopération culturelle régionale de Liège et initiée par le Centre culturel des Chiroux. Il a semblé évident que ce type de travail en commun devait continuer à se faire, mais qu'en plus, nos publics trouveraient à gagner dans d'autres opérations communes qui nous rassembleront à l'avenir.

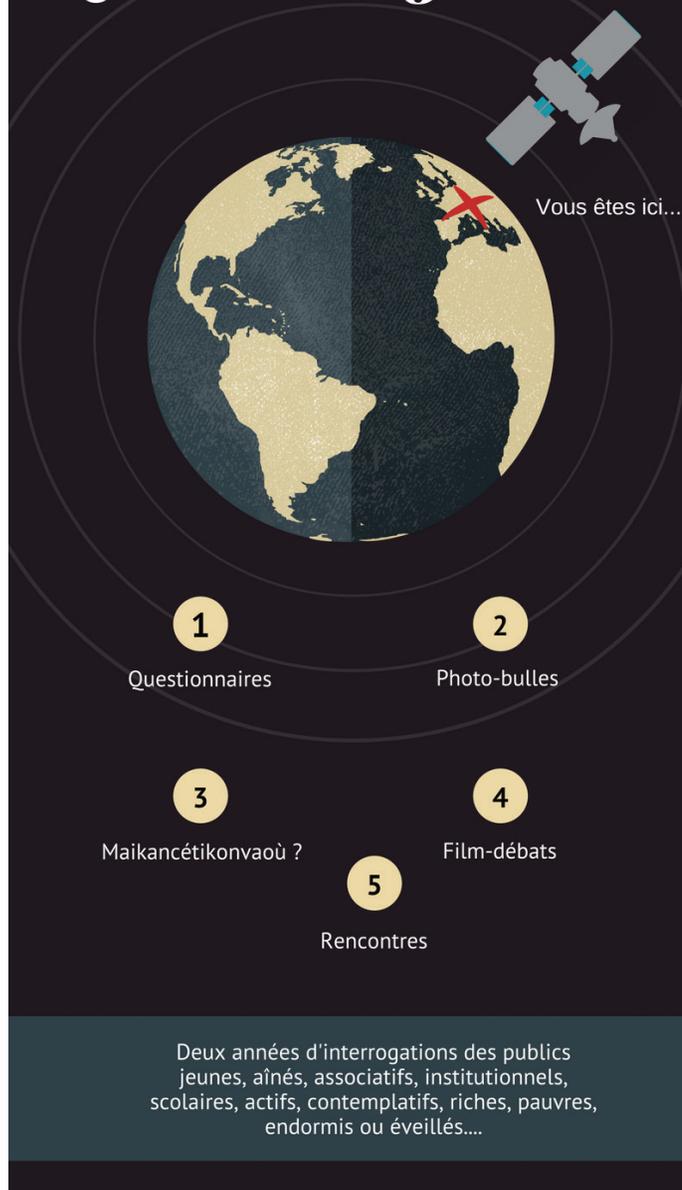
La définition précise de ce travail en commun sera, bien entendu, à trouver dans la continuité de notre travail.

5.7. DIFFICULTÉS, LIMITES, BIAIS

ANALYSE PARTAGÉE DU TERRITOIRE ET DEMAIN ?

Que rêvez-vous ?
Que voyez-vous ? Qu'entendez-vous ?
Que voulez-vous ? A Soumagne et plus loin,
Localement et mondialement ? Quels sont les enjeux ?
les certitudes et les incertitudes ?

Quels enjeux ?



« Non, Monsieur, merci, mais je n'ai rien à dire... ».

Voilà sans doute les mots que nous avons entendus le plus souvent au cours de nos premières phases d'interrogation. Et en effet, lorsque nous avons nous-même fait l'exercice des photos-bulles, nous avons dû nous rendre à l'évidence : il n'était pas facile. La première question posée (Et demain ?) s'est avérée trop large sans doute. Une contrainte plus précise a donc été utile, dans un premier temps, sans être pour autant tout à fait suffisante

Nous avons mal évalué également le temps nécessaire à réveiller chez chacun sa capacité à réfléchir, à questionner, à envisager l'avenir. Nos premières tentatives nous ont très vite permis de comprendre que la parole est plus aisée à donner qu'à prendre.

Par ailleurs, cette première phase se heurtait à deux appréhensions, souvent présentes quoique pas toujours exprimées : l'écrit et la photographie.

Le passage par l'écrit rejette d'emblée toutes les personnes qui connaissent des difficultés avec ce média particulier. Peur de la faute, crainte de la mauvaise formulation, l'écrit n'était pas le moyen le plus accessible pour une partie de nos publics.

La photographie, quant à elle, s'est souvent heurtée à toutes les timidités. Prendre la pose devant un appareil suppose un abandon, une confiance que bien souvent les gens ne trouvent que dans la maîtrise de leurs propres égoportraits.

Les réponses à notre question s'en ressentaient, tant chez nous que dans nos investigations à l'extérieur. Le conseil d'orientation a donc réfléchi à diverses autres manières d'entrer en réflexion avec nos publics.

Il en est ressorti l'idée d'un abord autour de pratiques artistiques diverses : le « Maikancétikonvoù ? »

Les difficultés à cette opération furent nombreuses. Organisationnelles, d'abord. Trouver huit artistes susceptibles de proposer une prestation de moins de cinq minutes en respectant à la fois leur liberté de ton (essentielle) et les limites nécessaires à notre organisation, dans des budgets raisonnables et autour d'enjeu de sociétés, n'était pas simple.

Réunir un public pour une occasion nouvelle, audacieuse et le plonger dans l'inconnu se heurtait évidemment à quelques réticences.

Enfin, réunir un nombre suffisant d'animateurs pour extraire de chaque tablee les réflexions les plus pertinentes était une gageure.

Le succès de cette opération nous permet pourtant d'envisager la continuité de nos analyses.

Par ailleurs, les autres phases, plus conventionnelles, de questionnements, ont connu des succès divers. Les questionnaires nous ont souvent apporté des sujets de réflexions intéressants, mais nous devons nous interroger sur la pertinence des questions qui y sont posées. C'est une évidence, les questionnaires écrits sont sujets à des biais nombreux et, sauf à faire une formation complète en sociologie, en recherche-action et en statistique, nous devons à l'honnêteté de n'accorder à ces opérations qu'une valeur relative.

Et demain ?

Des opérations du même type que notre café-cabaret citoyen (rencontres d'artistes et réflexion sous la forme de tables animées autour de leur propositions) auront lieu de façon récurrente.

La forme devra évoluer pour trouver un rythme de croisière : moins d'artistes présents, peut-être, des thématiques plus ciblées (nous savons maintenant sur quels enjeux nous allons travailler).

Les lieux devront changer également. Nous avons l'ambition d'interroger nos populations « hors les murs » du Centre culturel.

Diverses propositions d'évaluation continues et d'interrogation du territoire ont été évoquées qui devront être affinées, mais qui nous donnent déjà une vision de ce qu'elles seront.

Le banc public itinérant : installation d'un banc public (particulièrement visible dans ses formes, ses couleurs, son étrangeté) dans différents endroits de la commune, accompagné d'un facilitateur de discussion.

L'arrêt de bus mouvant : Pourquoi attendre le bus ? Et si nous attendions le rien. Possibilité de trouver un moment d'attente en musique, en poésie, en improvisation théâtrale dans un arrêt de bus couvert qui trouvera sa place dans les endroits les plus inattendus.

Des « Maikancétikonvaou ? », nouvelle formule, une à deux fois par saison, rassembleront les populations autour des thématiques évoquées par les deux précédentes actions.







5. Projet d'action culturelle : Hypothèses et plans d'actions





1. INTRODUCTION : ANALYSE ET ENJEUX

Sur base de ces interrogations diverses, que nous avons analysées avec notre Conseil d'orientation, nous avons pu faire émerger les enjeux sur lesquels nous appuierons nos perspectives d'actions.

Le travail de dépouillement des retours nombreux des différents groupes ou personnes que nous avons interrogées s'est révélé à la fois simple et complexe. Il révélait des tendances qui sont propres sans doute à l'entière-té d'une société dont nous connaissons les enjeux majeurs : les fractures sociales, les défis environnementaux, la surconsommation, l'isolement, la surinformation, la peur de l'autre, les mouvements migratoires, le rejet de la différence, l'emploi, etc. Toutes ces notions nous sont revenues et ce n'est guère étonnant dans les interpellations ou les questionnements de nos publics vis-à-vis de l'avenir proche ou plus lointain.

1.1. PREMIÈRE ANALYSE

En première analyse, ce sont les questions de l'agir, de l'accès et de l'espace/temps qui sont apparues comme les plus prégnantes.

Nous les avons définis comme suit :

L'ACCÈS

Nous partons du constat que la structure matérielle enferme nos pratiques et cloisonne nos publics.

Nous avons l'ambition de passer du lieu matériel au lieu symbolique en décentrant le foyer du Centre culturel.

Pour ce faire, nous voulons repenser la relation avec nos populations.

L'AGIR

Partant du constat que nos actions culturelles ne stimulent pas suffisamment l'agir, nous avons l'ambition de réveiller la capacité citoyenne à entrer en résistance avec les discours dominants.

Pour ce faire, nous voulons stimuler les consciences individuelles à l'importance du collectif pour plus d'humanité.

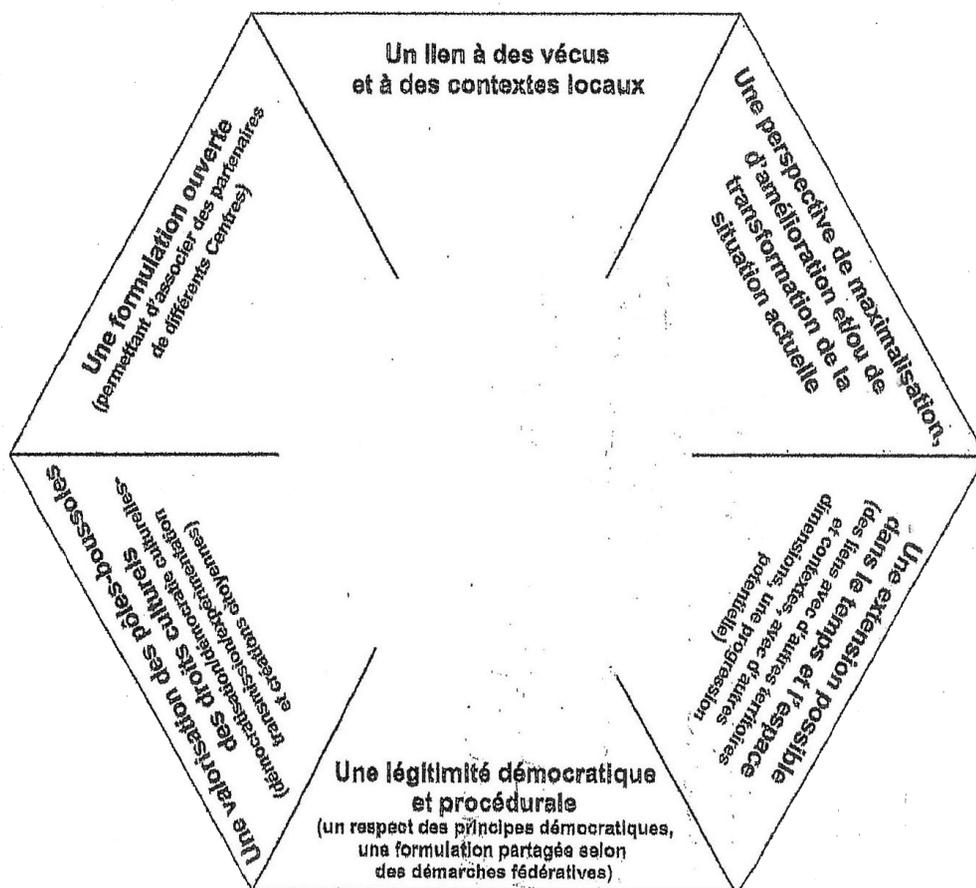
ESPACE (PUBLIC) -TEMPS (LIBRES)

Aujourd'hui, notre rapport au temps et à l'espace est essentiellement pécuniaire et propriétaire. Le paradoxe étant que, comme l'air que nous respirons, pour que chacun puisse s'en saisir, le temps et l'espace ne doivent appartenir à personne.

Nous avons l'ambition de développer chez nos publics la capacité à (ap) prendre le temps et l'espace, en ce compris l'espace public ou citoyen. Pour ce faire, nous voulons décloisonner les pensées, les lieux, les époques, les courants et mettre l'actualité à la lumière de l'histoire.

1.2 REFONTE

Nous sommes ensuite revenus sur cette première analyse, en nous aidant de l'outil suivant : un polygone reprenant les critères permettant d'explorer et/ou de préciser un enjeu et de l'évaluer.



Au terme de ce travail, au cours duquel nous avons passé au crible nos trois thématiques, nous avons pris conscience que la troisième (le temps et l'espace) ne constituait pas un enjeu à part entière mais s'intégrait dans notre deuxième enjeu qui concerne l'agir.

Les thématiques qui lui sont attachées, le temps et l'espace, sont importantes bien sûr. Elles sont de celles qui sont pourvoyeuses de cette pensée unique contre laquelle notre deuxième enjeu entend armer les publics du Centre culturel.

Mais, elles ne constituent pas à elles seules un enjeu à proprement parler.

Nous avons donc pris la décision de travailler sur les deux enjeux qui repensent la relation avec nos populations et stimulent les consciences individuelles à l'importance du collectif pour plus d'humanité.



ACCÈS

un pas vers les non-publics



CHANGER LA RELATION

Trouver une relation qui permettent aux publics d'être plus actifs. Ne plus être seulement l'hôte, mais un espace ouvert, réel ou symbolique.



SORTIR

Quitter nos lieux, investir les espaces public, passer des espaces publics à l'Espace Public.



EXPÉRIMENTER

Passer d'une relation de consommation à une relation active. Permettre aux publics d'expérimenter l'art et la culture.



COMMUNIQUER

Faire le pari d'une communication à double sens.

AGIR

Du "je" au "nous"



RASSEMBLER

Créer la possibilité de collectifs, impromptu ou organisé, ponctuels ou récurrents.



STIMULER

Des idées neuves par la confrontation à des pratiques artistiques, des pensées différentes.



DÉCONSTRUIRE

Confronter les publics aux idées reçues, stéréotypes ou préjugés.



EXPÉRIMENTER

Travailler l'empathie par l'expérience de l'autre, du proche et du lointain.

« On ne peut parler d'un homme qu'en le considérant avec l'accumulation de ses expériences culturelles... en utilisant le mot « culture », je pense à la tradition dont on hérite. Je pense à quelque chose qui est le lot commun de l'humanité auquel des individus et des groupes peuvent contribuer et d'où chacun de nous pourra tirer quelque chose, si nous avons un lieu où mettre ce que nous trouvons, un lieu de réserve, un lieu qui est à la fois trouvé et créé : ce lieu n'est pas une possession du sujet mais pourtant ce lieu fait partie de lui. Pour Winnicott, cet espace culturel, cet espace potentiel, est le lieu où la créativité peut s'exprimer. Cet endroit où l'on peut mettre en réserve les forces vives. Ce lieu ne peut exister que si une place lui a déjà été déterminée dans l'histoire de la famille et dans l'histoire de l'enfant. La culture ne peut se transmettre qu'à la condition qu'elle puisse trouver un espace où une rencontre est possible. La question du lieu est fondamentale dans la transmission de la culture : qu'il s'agisse d'un lieu psychique dans la tête, dans les idées, les rêveries ou qu'il s'agisse de tous les lieux de l'espace qui peuvent être habités par ces questions de la transmission. Cette notion d'un lieu réel, palpable, matériel est particulièrement importante pour tous ces passeurs de culture que nous devons tous être. »⁽¹⁶⁾

¹⁶. D. W. Winnicott, «Conversations ordinaires».

2. HYPOTHÈSES ET PLAN D'ACTION

2.1. INTRODUCTION

Notre analyse partagée nous a permis d'identifier deux enjeux importants dont l'ancrage local et les perspectives de transformations en lien avec des vécus sont des points essentiels.

L'importance des changements qui découlent de cette analyse est grande. La suite de ce document montrera l'ampleur du chantier dans lequel nous avons l'envie et le plaisir de nous aventurer.

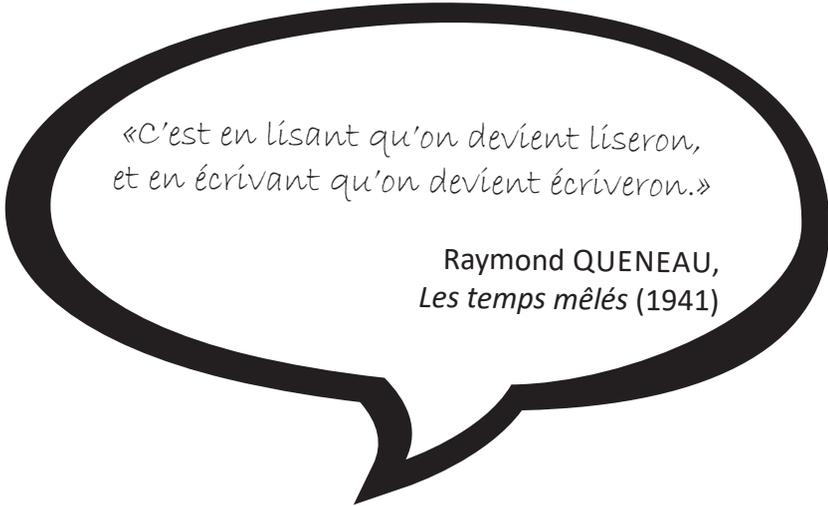
Ces changements, s'ils apparaissent plus loin sous la forme d'un plan d'actions dont les nouveautés sont nombreuses, ne doit toutefois pas être l'arbre qui cache la forêt.

En effet, les actions de bases du Centre culturel vont subsister. Rien d'essentiel ne sera ôté de nos projets.

C'est plutôt dans une modification de perspective qu'il nous faut inscrire notre visée.

C'est dans la relation que nous nouons au quotidien avec nos publics que des nouveautés vont se faire jour. Pas question donc de suppressions importantes dans notre programmation, nous continuerons à pratiquer notre métier de base comme nous le faisons auparavant, mais en l'éclairant sous un jour nouveau.

Cet angle d'attaque, que nous détaillons plus avant, nous permettra d'effectuer cette part essentielle de notre travail d'une façon qui soit plus en accord avec les droits culturels et plus en phase avec un accès grandi à ceux-ci.



*«C'est en lisant qu'on devient liseron,
et en écrivant qu'on devient écrivain.»*

Raymond QUENEAU,
Les temps mêlés (1941)

2.2. L'ACCÈS : DES PAS VERS L'INCONNU.

2.2.1. Hypothèses d'actions

*Nous partons du constat que la structure matérielle enferme nos pratiques et cloisonne nos publics.
Nous avons l'ambition de passer du lieu matériel au lieu symbolique en décentrant le foyer du Centre culturel.
Pour ce faire, nous voulons repenser la relation avec nos populations.*

Pour cela nos objectifs généraux se déclinent de la façon suivante :

1. Nous voulons sortir de cette unique position magistrale (comme l'hôte accueillant des invités) et modifier, renverser peut-être, cette relation unilatérale.
2. Nous voulons proposer à nos publics (mais également au « non-public ») des actions dont les lieux seront neutres, immatériels, inhabituels ou simplement différents.
3. Ces changements nous permettront d'élargir l'accès de nos publics actuels et futurs à des expérimentations artistiques, tant matériellement que symboliquement et d'investir notre territoire d'une façon nouvelle, proactive et créative.

Dans une perspective de phasage dans le temps, ces objectifs prendront place dans le court terme (2020-2021) (voir tableau « ligne du temps » du plan d'actions culturelles page 127).

L'auto-évaluation nous a permis de découvrir que la qualité de nos infrastructures et de nos activités nous mettait généralement dans une posture d'accueil. Cette posture nous a permis de fidéliser un large public, plus ou moins habitués aux pratiques culturelles, public avec lequel nous poursuivrons ces activités. Nos enquêtes (une enquête menée à l'Athénée, une enquête, sur la connaissance des services sociaux et culturels sur le territoire, réalisée par la Coordination sociale) nous ont néanmoins permis de prendre conscience des besoins et envies d'une partie de la population qui ne fréquente pas nos salles, un « non public » qui parfois n'a que peu de vie culturelle active.

Diverses expériences positives (la brigade d'intervention littéraire, La Maison du Champêtre et ses animations dans le cadre des commémorations de la Première Guerre mondiale, les ateliers philo et artistiques en classe, les animations proposées par les bibliothèques, balades contées, lectures en classe, etc.) ont déjà eu lieu en ce sens et ne demandent qu'à être poursuivies et amplifiées.

Nos partenaires seront essentiellement issus du champ socio-culturel, scolaire et artistique.

Pour concrétiser cette transformation, nous nous appuyerons sur les artistes locaux, les bibliothèques, la population, les écoles, les divers comités des fêtes et de la jeunesse dans les différents villages de l'entité, l'AMO de Beyne Heusay, La Maison des jeunes de Retinne).

En travaillant ce premier enjeu, nous renforçons l'exercice des droits culturels suivants :

- Le droit de participer à la vie culturelle
- L'accès à la culture
- Le droit de s'exprimer de manière créative

2.2.2. Plan d'action pour un jardin extraordinaire

Nous avons constaté à maintes reprises que notre relation avec nos publics était non pas à sens unique, mais très généralement initiée par nous.

C'est nous qui, stakhanovistes parfois de l'action culturelle, allons très généralement au-devant des populations pour proposer, activer, générer, susciter une action, une réflexion ou une simple présence. Le sentiment allant parfois jusqu'à l'impression peu agréable de faire du « porte à porte ».

Au point parfois que des moments de lassitude nous étreignent et nous poussent à crier, un peu fort, avec une sainte colère et un sens diabolique de l'exagération, des billets d'humeurs en naissent.



**HU
ME
UR**

Mauvaise humeur...

J'ai toujours honni les métiers du commerce....

J'ai toujours honni les métiers du commerce. Pas que j'aie quoi que ce soit contre mon boulanger, mon épicier ou ma bouchère, bien sûr que non, mais ceux-là ne me sollicitent pas, ceux-là ne me squattent pas l'encéphale à force d'images subliminales d'anorexiques à poils et de communiqués vaseux sur les valeurs humanistes de la vente de poudre à canon. Ce sont ces marchands-là que je hais (je sais je ne devrais pas, c'est péché), ceux qui nous porte-à-porte des désirs que nous n'avions pas avant

eux, les marchands de tout et de n'importe quoi, les forces d'occupations qui ont envahis nos cerveaux et ceux de nos enfants et qui ne cessent de gratter à nos portes, à nos écrans, à nos téléphones pour nous vendre... nous vendre, nous qui pourtant ne le sommes pas, à vendre.

Me voilà pourtant devenu commerçant. Vendeur au porte-à-porte, moi aussi. Oh, pas des mêmes produits. Les miens sont nobles et beaux, porteurs de sens et de citoyenneté. Mes produits sont tendres et drôles, ils créent de l'empathie, de la compréhension du monde, des émotions, des bouleversements parfois...

Mais je les vends, au porte à porte.

Mes produits sont le théâtre, la poésie, la littérature, la peinture... Et je les vends au porte à porte. Je n'ai de cesse de solliciter un public qui ne vient pas, qui ne s'intéresse pas, qui va jusqu'à mentir sur les raisons qui le pousse à ne pas venir.

Longtemps, je me suis interrogé. J'ai remis en question techniques d'approches et de médiations culturelles, varié les propositions, diminué les coûts, envisagé d'autres biais, d'autres moyens, d'autres formes de communications, travaillé sur des thématiques, des enjeux de société ou du divertissement, j'ai varié les plaisirs et les goûts, opté pour d'autres formes, d'autres possibilités, voulu créer des envies, des curiosités, des interrogations, suscité des questions...

J'ai fait du porte à porte.

J'en suis venu à supplier les écoles, les directions, les enseignants. J'ai essuyé rebuffades, ironie ou total désintérêt. Pas de temps, pas de moyens, pas de mobilité.

J'ai été jusqu'à solliciter mes amis, mes voisins, mes collègues.

J'ai fait du porte à porte.

Moi qui exècre les marchands, j'ai l'impression de vendre de la soupe.

Le sentiment d'être en permanence dans une course vaine, de m'acharner à susciter l'intérêt du monde pour le monde, la curiosité des gens pour les gens.

Tout ça entre deux dossiers qui mentent, les menteurs, des subsides qui n'arriveront pas, entre deux locations de salles pour la troupe des joyeux trululus du bocage ou la chorale des gentils buveurs de blanc-cocas. Tout ça en m'extirpant du crâne de quoi rentrer dans les cases capillotractées d'un décret nouveau qui est comme souvent le beaujolais du même nom, imbuvable. Impayable aussi, nous le savons tous joyeux compagnons et amis de la culture.

Tout ça dans un monde qui fait de The Voice une locomotive de sa télévision de service public et qui s'obstine à défendre les mêmes dynasties d'escrocs patentés à tous les niveaux de pouvoir.

Bordel de merde.

Je fais du porte à porte.

Y a des moments, je voudrais faire bonne sœur ou cul de jatte ou pendu...

Cette situation, nous nous mettons au défi de la modifier. Il nous apparaît qu'elle n'est pas à même de permettre un accès idéal des populations à leurs droits culturels. Pour y parvenir, nous nous projetons dans les actions suivantes :

2.2.2.1. Changer la relation

Quitter le rôle unique de celui qui reçoit pour retrouver une relation plus équilibrée. Ne plus être seulement l'hôte, mais être aussi le visiteur, le voisin, l'autrui qui s'introduit, qui surprend, qui étonne parfois, celui que l'on n'attend pas peut-être, mais que l'on reçoit avec plaisir. Il s'agira de ne plus apparaître comme l'organisateur décisionnaire, le pouvoir culturel sommes toutes, mais de rendre ce pouvoir aux populations. Être l'ensemblier toujours, le coordinateur peut-être, mais aussi un simple espace ouvert, réel ou symbolique, que les publics s'octroient, se partagent, qu'ils discutent, transforment, habitent avec leurs propres meubles...

Actions

Initier un cycle de rencontres / formations avec le corps enseignant afin de mettre à plat les difficultés et freins qui existent spécifiquement à Soumagne dans le rapport entre culture et école. Au fil de ce parcours, nous évaluerons ensemble les besoins et désirs de chacun pour définir le cheminement qui facilitera nos relations. Un travail sur la mobilité semble une évidence, mais également de construction d'un regard constructif critique vis-à-vis des propositions culturelles en général. Nous envisageons de changer la relation avec nos partenaires du champ scolaire en :

- les rencontrant pour échanger sur nos pratiques professionnelles respectives,
- en listant les leviers et les freins à des actions culturelles avec l'école,
- en organisant une visite-découverte des facettes cachées de nos infrastructures et de nos métiers, animée par des artistes-guides,
- en organisant un groupe de travail et de découvertes avec des enseignants représentant les différentes écoles de l'entité, ouvert aux PO et directions.
- des actions culturelles investissent les cours pendant les périodes de récréation.

2.2.2.2. Sortir

Sans l'abandonner, quitter le lieu. S'ouvrir à d'autres possibles en décentrant le foyer, en le rendant visible et accessible hors les murs. Il s'agira ici de travailler sur l'espace public dont nous avons constaté l'inexistence (ou peu s'en faut) à Soumagne. Plus exactement, il s'agira de passer des

espaces publics (ceux qui par destination sont accessibles à chacun) à l'Espace Public au sens citoyen du terme, espace de prise de paroles, de délibération, ... Les moyens sont multiples pour ce faire et consisteront en opérations diverses hors de nos salles, en transformation, fut-ce ponctuelle, de n'importe quel endroit en lieu de confrontation des paroles et des pensées.

Actions

Spectacles aux fenêtres, exposition dans les cours de fermes, jardins, places, etc. Création de tableau vivant avec la participation des habitants (en rapport avec un thème choisi par eux, un pan de l'histoire locale, ...). Investir et utiliser des lieux inhabituels ou inattendus : parc de Wégimont, bâtiment de l'ancienne coopérative (la grande barre), les églises, les cimetières, friches industrielles, ...

Sortir des murs en :

- organisant des work-shop pour apprendre et expérimenter directement les techniques d'argumentation en lien avec un sujet de société particulier au territoire et prendre dans la foule la parole dans un lieu public,
- en relayant via nos médias habituels les idées défendues par les citoyens stagiaires,
- en ouvrant l'accès à ces formations au plus éloignés de cet espace public, en leur proposant un parcours progressif et artistique de la prise de parole citoyenne. (Personnes précarisées, enseignants, élèves, populations discriminées, mais aussi commerçants, personnes âgées, etc.).

2.2.2.3. Expérimenter

Changer la relation, c'est également modifier celle que les populations ont à la culture en général. Passer d'une relation de consommation à une relation active, de confrontation directe, de fabrication, de création. Il s'agira, en nous appuyant sur nos partenaires (écoles, bibliothèques entre autres) de permettre à un public différent de nos publics habitués de faire l'expérience de pratiques artistiques diverses.

Action

Création d'un « jardin extraordinaire ». Prenant place dans un lieu public, visible et accessible, notre jardin sera constitué par les habitants eux-mêmes, chacun y apportant l'un ou l'autre éléments (chaises, tables, fleurs, plantes, instruments, œuvres...). Dans ce jardin éphémère, des événements auront lieu, informels ou plus construits de façon récurrente pendant une période donnée. Le jardin sera l'occasion de rencontres, bien sûr, mais aussi d'expériences artistiques ou citoyennes. Un « speaker corner »

y trouvera une place entre quelques instruments mis à disposition et des ateliers ponctuels de création. Aisément déplaçable, le jardin aura une géométrie suffisamment variable pour trouver sa place aux quatre coins de la commune ou des communes avoisinantes.

2.2.2.4. Communiquer

Nous voulons repenser la communication vers nos publics. En termes de communication, nous avons pu faire un constat similaire à celui que nous venons d'évoquer. Nous sommes toujours les pourvoyeurs d'une communication sur nos activités qui, pour efficace qu'elle soit, relègue par sa forme plutôt «classique» les habitants dans une posture de consommateur. Ils reçoivent l'information que nous leur donnons.

Nous voulons travailler dans un sens différent en faisant le pari que la communication peut, elle aussi, être le fait des habitants. Ils peuvent, pour peu que nous leur en donnions l'occasion, prendre en main une partie de cette communication, la formuler ou la reformuler avec d'autres moyens, avec donc un autre destinataire que celui auquel nous nous adressons via nos affiches, flyers et publications mensuelles.

Action

Création d'une cellule «les récepteurs émettent». Toutes les formes de communication qui permettent aux habitants d'en être les créateurs sont à envisager : Atelier de création de capsule vidéo, atelier d'apprentissage de crieur public, travail avec des classes d'écoles critiques, opération joignant invitation et co-voiturage des publics, atelier d'art postal, création d'une web-radio du village, publication d'un journal sous le manteau du front culturel... De cette façon, la relation des publics au Centre culturel, et plus largement celle de leur accès à leurs droits culturels, se verra à nouveau transformée dans le sens d'une démarche, d'un mouvement, d'une reprise d'initiative. Nous nous entourerons de partenaires du champ social, scolaire, médiatique, et artistique.

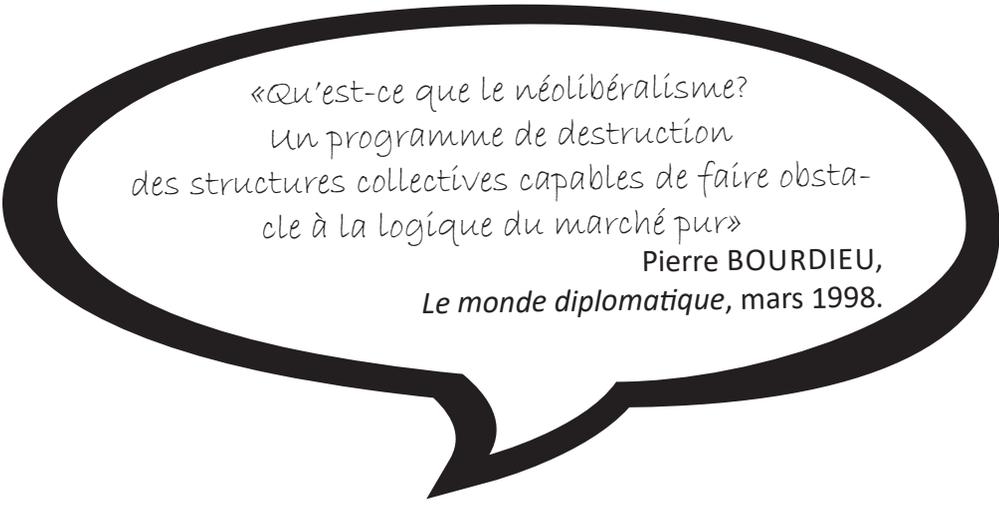
2.3. AGIR : DU « JE » AU « NOUS », LE POUVOIR D'AGIR.

2.3.1. Hypothèses d'actions

Il est ressorti de notre analyse un très net sentiment d'impuissance (« ça me révolte, mais qu'y puis-je ») ainsi qu'un fatalisme teinté de tristesse (« de toute façon, rien ne changera », « le monde change trop vite », « on perd nos services de proximité », « on ne se connaît plus entre voisins », ...). Il nous apparaît qu'un travail culturel sur l'agir a toute sa pertinence à Soumagne.

Reprendre le pouvoir sur nos propres vies, trouver les ressources indispensables pour être le capitaine de nos voyages au long cours, voilà qui peut apparaître comme un programme bien ambitieux et les plus sceptiques diront que la culture n'y peut mais.

Pourtant, il nous semble évident que toute action peut avoir (doit avoir dans le meilleur des mondes) pour préalable une réflexion, une pensée sur soi et sur les autres (n'est-ce pas d'ailleurs un seul et même acte que de se penser soi et de penser l'autre ?). Une pensée que la société nous refuse bien souvent puisqu'elle nous offre en pâture un plat unique, un menu continuellement identique, imbitable la plupart du temps, celui de la pensée univoque du néolibéralisme.



*«Qu'est-ce que le néolibéralisme?
Un programme de destruction
des structures collectives capables de faire obsta-
cle à la logique du marché pur»
Pierre BOURDIEU,
Le monde diplomatique, mars 1998.*

Ainsi, l'action ne peut-elle passer que par la résistance première à cette unicité.

Par l'empathie, donc. Par la connaissance expérientielle (et non le simple savoir, tant il est vrai qu'étudier l'histoire de la natation n'a jamais appris à personne à nager) de la pensée d'autrui.

Nous affirmons que la vocation de l'art est essentiellement d'expérimenter une pensée différente et d'atteindre à cette empathie, qualité indispensable à toute relation et préalable à toute action citoyenne.

Partant du constat que nos actions culturelles ne stimulent pas suffisamment l'agir, nous avons l'ambition de réveiller la capacité citoyenne à entrer en résistance avec les discours dominants.

Pour ce faire, nous voulons stimuler les consciences individuelles à l'importance du collectif pour plus d'humanité.

Pour cela, nos trois objectifs généraux seront :

1. Nous voulons stimuler l'envie et la possibilité de chacun de déconstruire ses préjugés pour atteindre la capacité à évoluer collectivement vers plus d'humanité.
2. Nous voulons rassembler des citoyens et les confronter aux discours dominants, aux croyances, aux stéréotypes.
3. Nous voulons permettre aux populations d'expérimenter d'autres pensées, pour oser, sortir, quitter un mode de pensée routinier, dominant. Il s'agira de vivre dans le concret des expériences socioculturelles nouvelles, de progresser au fil d'un parcours d'actions diverses vers l'exercice des droits culturels de chacun.

Cette expérimentation doit se penser spécifiquement en fonction des publics (défavorisés, scolaires, actifs, pensionnés, migrants...)

Dans une perspective de phasage dans le temps, ces objectifs et la transformation qu'ils proposent prendront place dans le moyen et long terme (2022-2024) (voir tableau « ligne du temps » du plan d'actions culturelles page 127).

Nos partenaires seront essentiellement issus du champs socioculturels, scolaire, artistiques et économiques.

Ces hypothèses d'actions s'appuient sur les activités préalables de toute une série de partenaires. Parmi ceux-ci : Los niño de la Guerra, le Forum social en pays de Herve, le CEFOC, la Commission Mixte Locale, la Coordination Sociale, le CPAS de Soumagne, ...

En travaillant ce second enjeu, nous renforçons l'exercice des droits culturels suivants :

- Le droit à l'identité.
- De participer à la vie culturelle.
- L'accès à la culture.
- Le droit de s'exprimer de manière créative.
- Le droit de diffuser et de promouvoir ses propres créations.
- Le droit à l'information.

2.3.2. Plan d'action : plaisir de dire, richesse de faire

« Détruire, c'est la créativité du pauvre »

Philippe Jeammet

« (...) L'art c'est ce qui résiste. Tout acte de résistance n'est pas une œuvre d'art, bien que, d'une certaine manière il le soit. Toute œuvre d'art n'est pas un acte de résistance et pourtant, d'une certaine manière, elle l'est...

(...) L'acte de résistance, il me semble, a ces deux faces : seul il résiste à la mort, soit sous la forme d'une œuvre d'art, soit sous la forme d'une lutte des hommes. »

Notre second enjeu se déclinera sous quatre angles d'attaques, spécifiques quant à leur mode de déploiement mais dont chaque concrétisation sera, forcément, transversale. Le lecteur retrouvera donc, en passant de l'un à l'autre, des éléments récurrents qui renforcent la cohérence de l'ensemble.

Ces quatre angles d'attaque seront : Rassembler, Stimuler, Déconstruire et Expérimenter.

2.3.2.1. Rassembler

Ce premier faisceau d'actions cible l'impératif du rassemblement. Nous voulons créer la possibilité de collectifs, impromptus ou organisés, ponctuels ou récurrents au travers desquels les populations pourront trouver diverses occasions de se rassembler autour d'un ou plusieurs projets.

Nous sommes ici dans le secteur de la reliance ou de la création de lien social.

Action :

Création d'un spectacle construit et joué par les habitants, encadré par des professionnels de diverses disciplines. Cette action se réalisera dans un cadre temporel qui reste à définir, mais dont on imagine sans peine qu'il devra s'étaler au minimum sur une saison.

Le spectacle (quelle qu'en soient les formes – art de la parole, danse, concert, défilé, exposition mouvante, ... tout cela à la fois) devra trouver parmi nos publics les talents nécessaires à sa réalisation et fera donc l'objet d'une campagne d'appel à participation qui prendra la forme de sollicitation théâtralisée dans l'espace public.

Plusieurs groupes de travail seront constitués, rapportant l'avancée de leurs réflexions ou de leurs réalisations lors de réunions plénières des participants. De cette façon, une participation d'intensité variable restera possible pour chacun.

En fonction des besoins, des sous-groupes spécifiques pourront se créer en vue de formation ou d'information par rapport à

une ou plusieurs techniques spécifiques en rapport avec la création finale : technique de jeux, art plastique, scénographie, etc.

Il s'agira d'un premier moment de reprise en main de leur pouvoir de création par les publics.

Les thématiques, formes et techniques de travail seront décidées par les participants eux-mêmes. Il ne s'agit en aucune façon pour le centre culturel de proposer ou d'imposer une création « clef sur porte ». L'essentiel est bien ici d'expérimenter une possibilité d'action citoyenne au travers d'une prise de parole sous une forme artistique.

Opération carte postale : permettre au travers de l'écriture de cartes postales de reprendre contact avec les habitants d'un village que l'on côtoie souvent sans vraiment les connaître ou que l'on a perdu de vue peut-être.

Nous inviterons nos publics à entrer dans un dispositif ambulatoire d'écriture de carte postale. Ils auront l'occasion de choisir une carte ou d'en créer une sur base d'une photo prise par eux et pourquoi pas, une photo d'eux-mêmes, puis de rédiger et d'envoyer cette cartes postales à une connaissance ou à un inconnu. Le dispositif tiendra à disposition une série d'adresses de personnes fragilisées (personnes âgées, habitants isolés, ...).

Cet échange épistolaire est à la fois un travail sur le lien à tisser ou à retisser entre les habitants et sur leur capacité à prendre en main la problématique de l'isolement et de la solitude.

C'est aussi l'occasion de proposer, pour des publics choisis, un atelier d'écriture ponctuel autour de l'art épistolaire, de l'art postal, etc.

Facilement déplaçable, le dispositif fera le tour des villages qui composent l'entité de Soumagne, permettant ainsi de relier autour d'une même action les habitants les plus distants géographiquement.

2.3.2.2. Stimuler

Agir, c'est aussi trouver la ressource d'idées nouvelles ou de nouvelles compréhensions d'idées plus anciennes. Nous voulons stimuler les pensées en confrontant nos publics à des propositions artistiques ou citoyennes diverses.

Nous sommes ici dans une dimension qui relève de la démocratisation de la culture en favorisant la rencontre du plus grand nombre avec des langages artistiques divers, novateurs ou audacieux.

Action

Interventions artistiques dans l'espace public, sous les formes les plus diverses (plastiques, dansées, théâtrales, littéraires, etc.)

Il s'agira d'inviter divers artistes plasticiens à réaliser une œuvre dans un espace public à chaque fois différent. Cette réalisation éphémère et nomade (un peu à l'image du Burning Man) se construira l'espace de quelques jours ou de quelques semaines, donnant ainsi l'occasion aux passants de voir l'évolution de la création, mais aussi d'interpeller l'artiste au travail.

Cette première phase entrera donc en confrontation directe avec les habitants et utilisateurs de l'espace choisi. Une première façon de créer le contact, impromptu, entre les publics, l'œuvre et l'artiste.

Des ateliers de création pourront s'installer alentour de la création principale, donnant l'occasion à chacun de s'essayer à différentes techniques artistiques.

A la fois rencontre avec une œuvre, un artiste et une pratique, cette opération se fera donc autour d'une réappropriation de l'espace public par les habitants au travers de l'art.

Pérénisation des activités du repair-café, des cycles de rencontres débats organisés par le Forum Social, de la diffusion de films-documentaires traitant de sujets de société ou encore des cafés citoyens (à l'image du Maikancétikonvaou ? proposé dans le cadre de notre analyse partagée).

2.3.2.3. Déconstruire

Confronter les populations aux stéréotypes, idées reçues ou préjugés dans l'objectif de déconstruire une pensée unique est au cœur même de la dimension critique de nos projets d'actions. Il s'agit de donner aux citoyens les outils nécessaires à une appréhension nouvelle du monde qui les entoure. Pour ce faire, nous proposerons diverses rencontres, spectacles ou ateliers de « déconstruction ».

Action

Autour d'une thématique annuelle, nous proposerons un parcours artistique et de pensées nouvelles. Diverses activités seront proposées dans le cadre de ce parcours aux multiples entrées.

Nous proposerons à un groupe spécifique (enseignants, bénéficiaires du CPAS, étudiants, ...) de participer à l'élaboration d'un groupe. Une série de rencontres récurrentes leur seront proposées. Les premières devront permettre la création d'un collectif qui pourra ensuite décider de la thématique qu'ils ont envie de creuser au travers du parcours.

Ensuite, chaque séance sera consacrée soit à une rencontre artistique (sous forme de spectacle, d'exposition, de concerts, ...) soit à la pratique d'une technique spécifique, soit encore à une séance de formation (sous la forme d'une conférence, d'un débat, ...).

Au terme du parcours, une forme de publicité sera donnée à celui-ci qui variera en fonction des diverses techniques travaillées au long de ce cheminement.

Il s'agira pour le groupe de rendre public, au travers de l'art, les réflexions qui ont traversé le groupe pendant une saison artistique.

Une journée ou un week end du contrepied poétique sera le point d'orgue de ce parcours, journée au cours de laquelle nous pourrions rendre publiques les réflexions acquises au cours de la saison.

Une dimension surréaliste ou absurde n'est pas à exclure de ce type de journée, la poésie étant par essence l'occasion d'introduire un grain de sable nécessaire dans le train-train des pensées immobiles.

Dans ces tentatives de déconstruction, **deux éléments (deux thèmes, si l'on veut) nous sont immédiatement apparus comme essentiel. Le temps et l'espace.** Deux valeurs que l'on voudrait libres (qui peut se targuer d'avoir acheté le temps que je passe ou pris l'espace que j'occupe?) et que le monde, néanmoins, ne cesse de vouloir nous vendre ou nous acheter.

Plus que jamais, l'évidence en est criante (et ses cris sont déchirants), il est temps de l'espace public. Plus que jamais, il nous faut retrouver l'espace d'un temps libre.

« Tout va trop vite », « on n'est plus chez nous » sont les formulations les plus courantes de cette urgente nécessité.

Ce temps, libre, cet espace, public, nous envisageons de les travailler spécifiquement, sous différents axes complémentaires :

2.3.2.4. Le Temps : Résistemps-libre

Faire face aux diktats de la pensée unique, entrer en confrontation avec les idées reçues (vendues serait plus juste), les préjugés, le consumérisme ou le productivisme constant qui baigne nos manières de faire et d'être en société.

Action

Création d'un 13^e mois, d'un huitième jour de la semaine, d'une 25^e heure... d'un mois de la lenteur... Nombreuses sont les possibilités de résister au volontarisme de la vitesse.

Sous ce label, nous réunirons les propositions artistiques (tant en termes de diffusions que d'expérimentations) sous la forme d'un mini-festival du temps gagné. La forme de l'accueil sera particulièrement travaillée (heures « différentes », timing particulier, affichage mystérieux) pour donner aux publics l'impression de plonger dans un déroulement du temps nouveau.

Un « slow Centre culturel » comme il existe de par le monde des Slow-city, une Slow-food, etc.

Pour rappel, la charte qui unit les Slow-city les engage à respecter les recommandations suivantes :

- Mise en valeur du patrimoine urbain historique en évitant la construction de nouveaux bâtiments,
- Réduction des consommations énergétiques,
- Promotion des technologies écologiques,
- Multiplication des espaces verts et des espaces de loisirs,
- Propreté de la ville,
- Priorité aux transports en communs et autres transports non polluants,
- Diminution des déchets et développement de programmes de recyclage,
- Multiplication des zones piétonnes,
- Développement des commerces de proximité,
- Développement d'infrastructures collectives et d'équipements adaptés aux handicapés et aux divers âges de la vie,
- Développement d'une véritable démocratie participative,
- Préservation et développement des coutumes locales et produits régionaux,
- Exclusion des OGM.

Trouver avec nos publics toutes les façons d'entrer en résonance avec ces recommandations sera l'objectif d'un travail particulier avec notre Conseil d'orientation (ou une sous-commission dudit).

Aller à contre-courant, une fois de plus, d'un monde qui n'a « jamais le temps », au travers d'outils artistiques.

Par essence, l'art est un grain de sable dans l'horloge infernale, un « bulle de silence dans un désert de bruit » comme le disait Eluard. Au travers de ces pratiques artistiques, nous voulons à la fois attirer l'attention sur cette conception poétique du temps et permettre à nos publics de profiter, concrètement, de moment de rien, de vide, d'instant de vacances, de vacuité.

Action

Installation de « machine à gagner du temps » assortie parfois (sans obligation, ce serait contradictoire) d'un moment musical, poétique ou d'histoire.

La machine délivrera des « bons » de temps (vous avez gagné cinq minutes) qui pourront s'échanger ou être utilisés dans l'immédiat.

Ces bons seront en rapport avec des propositions artistiques minimalistes (conte, poésie, dessin, ...) qui pourront se trouver lors de nos manifestations. Les bons de temps pourront ainsi être échangés directement contre l'une de ces prestations, dans nos salles, ou être cumulés à plusieurs pour permettre l'organisation d'un spectacle d'appartement.

Installation d'un wagon (ou autre moyen de voyager) immobile qui

permettra un voyage intérieur, un voyage à l'intérieur peut-être, un moment d'arrêt dans un espace qui n'appartient qu'à celui qui l'utilise.

2.3.2.5. *L'Espace : Espèces publiques, Espasmes-publics*

Notre espace se privatise. Même celui que nous pensons public parce que nous en avons l'usage n'est plus, ou si rarement que c'en devient anecdotique, un espace de paroles, d'échanges, d'idées.

Nous voulons reprendre possession des espaces publics pour en faire de l'Espace public au sens citoyen du terme.

Action

Installation de bancs publics mobiles, sous la forme de confident (banc de discussion en forme de S que l'on trouvait sous le Second Empire), accompagnés ou non d'un animateur, comédien, ou simplement d'une invitation visuelle à s'asseoir.

Installation de chaises « sur le devant ». Retour aux traditions des anciens dans les villages qui s'asseyaient sur le seuil de leur porte (certains le font toujours) pour dialoguer avec les passant.

Installation de terrasse éphémère.

Ces actions ne nécessitent que la mise en place visible d'une installation (celle-ci sera suffisamment colorée ou intrigante pour être le centre d'un intérêt, fût-il passager). Le reste est question d'interactions qui doivent rester naturelles.

2.3.2.6. *Expérimenter*

La reprise en main de notre pouvoir d'agir sur le monde ne serait rien sans la possibilité d'expérimenter par soi-même la réalité de l'autre, du prochain ou du lointain. C'est dans l'expérimentation que nous trouvons le matériau de nos actions. La première des expérimentations possibles d'une pensée autre, d'un être-au-monde différent, se trouve certainement dans la matière artistique.

La lecture, par la possibilité de gagner en empathie qu'elle nous offre, en est l'exemple le plus courant, mais toutes les formes artistiques nous offrent cette possibilité de chausser les bottes de sept lieues ou les molières d'un inconnu pour y découvrir de nouvelles façons de marcher. D'avancer.

Ces rencontres artistiques, nous les voulons dans l'action. Que chacun puisse expérimenter, fût-ce ponctuellement, la pensée particulière d'un artiste au travers d'un atelier d'échanges de pratique.

Action

Création d'une maison de passe des artistes. Un lieu dans lequel des rencontres artistiques pourront se faire autour de la pratique de l'artiste invité.

Qu'il s'agisse de lecture de livre, d'images, du monde ou du beau, ces rencontres seront axées sur la production par les participants d'un moment artistique en lien avec un invité.

L'artiste sera donc passeur de son métier, de sa passion, de ses idées et de ses techniques particulières.

Il s'agira donc d'investir un lieu (celui-ci peut être le Centre culturel lui-même, mais il s'agira idéalement d'un lieu qui n'est pas spécifiquement dédié à la culture) et d'y proposer régulièrement des rencontres artistiques.

Une forme intime sera idéale pour cette action particulière. D'où la forme de la « maison de passe », celle qui propose lumière tamisée, chuchotement, intimité et qui s'assortit d'un petit côté interlope dont on sait qu'il est par essence attirant par son mystère.

2.4. LIGNE DU TEMPS DU PLAN D' ACTIONS CULTURELLES

Plan d'action et opérations culturelles à partir des deux enjeux.

L'Accès d'emblée, considéré comme une étape culturelle préalable à l'Agir qui sera travaillé ensuite, à moyen et long terme.

Plan d'actions culturelles : ligne du temps

Du je au nous pour plus d'humanité ...
Court terme 2020-2021	Moyen terme 2022-2023	Long terme 2024
<p>L'ACCES : un pas vers l'inconnu</p> <p>Repenser la relation avec nos populations. Sortir pour rendre les actions culturelles visibles hors les murs. Expérimenter dans un jardin extraordinaire. Les récepteurs émettent.</p>	<p>L'AGIR : Du je au nous tous, le pouvoir d'agir</p> <p>Rassembler pour lutter contre la précarité et l'isolement avec l'art épistolaire. Stimuler et confronter les pensées à des propositions artistiques et citoyennes. Rassembler des collectifs pour spectacle construit et joué par des habitants et des professionnels. Déconstruire en suivant un parcours artistique.</p>	<p>L'AGIR : Espèces-publiques – Espasmes publiques // Résistemps libres</p> <p>Aller à contre-courant d'un monde qui n'a jamais le temps. Investir les espaces publics pour en refaire l'Espace Public au sens citoyen du terme.</p>
<p>ACTIONS PHARES Ce qui existe et continue :</p> <p>Les pdj de la culture – La maison du Champêtre – Pratiques amateurs - Festival Paroles d'Hommes – Théâtre Jeune Public et animations scolaires – Commission Mixte Locale</p>		

3. COOPÉRATION DU CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE

Le Centre culturel de Soumagne est membre d'une coopération de Centres culturels avec les 9 autres Centres culturels de l'arrondissement de Liège. Le dispositif de reconnaissance de la Coopération de Centres culturels est joint à ce dossier car nous en sommes le Centre culturel porteur. Dès lors, nous vous renvoyons à ce dossier pour y découvrir ses spécificités.

Spécifiquement, le Centre culturel de Soumagne s'investit sur les opérations culturelles suivantes :

Pôle Jeune Public – Expositions itinérantes d'auteurs et illustrateurs de jeunesse

Le Centre culturel de Soumagne participe à ce projet, car les animations et les visites scolaires et/ou familiales de ces expositions, réalisées en étroites collaboration avec nos partenaires bibliothécaires de Soumagne et de 3 communes voisines, nous permettent de répondre à nos objectifs d'accès aux droits culturels grâce à la découverte de pratiques artistiques, l'accès à la lecture et aux arts plastiques et donner un regard neuf et ludique sur la lecture.

Pôle Jeune Public - reboot

Le Centre culturel de Soumagne participe à ce projet car il promeut l'accès des adolescents à leurs droits culturels tels que le droit de participer à la vie culturelle, l'accès à la culture et le droit de s'exprimer de manière créative.

Pôle Musiques - 1ères Scènes

Le Centre culturel de Soumagne participe à ce projet en donnant aux groupes de musiciens débutants, accès à ses infrastructures et ainsi à leurs droits culturels tels que s'exprimer de manière créative.

Pôle Questions de Société – Printemps Divers Cité

Le Centre culturel de Soumagne participe à ce projet en travaillant l'enjeu de l'agir. Ce projet est complémentaire avec notre projet d'action culturelle car il permet à nos populations d'accéder à ses droits culturels et d'agir en développant la capacité citoyenne à rentrer en résistance avec les discours dominants. Les droits culturels renforcés sont l'accès à la culture, le droit à l'identité, et de participer à la vie culturelle, et également le droit à l'information et le droit de s'exprimer de manière créative.

Le Centre culturel de Soumagne ne participe pas au projet Jazz04 du Pôle Musiques car nous n'avons pas développé d'axe de travail en lien avec cette pratique culturelle.

DE
pittau



à...
gervais

ESPOXITION

Du 7 mars au 23 avril 2014
CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE
 Exposition ludique et interactive pour les enfants de 18 mois à 8 ans et toute la famille.
 Rue Pierre Curie - Renseignements : 04.377.97.07


 Une organisation du Centre culturel de Soumagne en collaboration avec les Bibliothèques de Soumagne, Herve, Fleron et Oline.
 Une exposition gérée par le Pôle Jeune Public de la Coopération Culturelle Régionale de Liège et produite par le Centre culturel de Liège «Les Châteaux», avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Coopération Culturelle Régionale de Liège et de la Bibliothèque Centrale Province de Liège.
Ed. imp. J. Bryssart. Centre culturel de Soumagne. Exemplé de tirage.



Le Presque Festival
 Une organisation de la Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège en collaboration avec le Centre culturel de Soumagne

SAMEDI 10 MAI 2014 DÈS 14 HEURES



MADE IN
 (POP/ROCK)
<http://www.facebook.com/LeGroupeMadeln>

DRAFT
 (POP/ROCK)
<https://www.facebook.com/DraftMusicBelgium>

THE BLIGHTS
 (ROCK)
<https://www.facebook.com/pages/The-Blightis/278223822241072>

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE
 Salle de soumagne-Bas
www.ccsoumagne.be
 Renseignements : 04.377.97.07







6. Démarches d'autoévaluation continue



1. INTRODUCTION : UNE ÉVALUATION EN ÉVOLUTION

Notre équipe d'animation a une longue expérience des processus d'évaluation. Le chapitre qui concerne l'auto-évaluation préalable à ce travail en a fourni de nombreuses traces.

Le processus de nos évaluations futures s'appuiera donc, bien entendu, sur la continuation de ces pratiques.

D'importantes différences verront toutefois le jour au regard des procédures nouvelles suggérées ou imposées par le récent décret. En effet, le Conseil d'orientation jouera un rôle important, inexistant jusqu'ici, dans les processus qui se mettront en place dorénavant. C'est lui qui décidera, en concertation avec l'équipe d'animation, de ce qui est à évaluer et des méthodes spécifiques à mettre en œuvre au long des prochaines années pour y parvenir.

Nous envisageons donc, comme étape préalable, une activité de formation à l'évaluation, ses objectifs, ses techniques, ses limites. Cette formation sera organisée en commun avec l'équipe du Centre culturel et l'équipe du Conseil d'orientation. Il s'agira ensuite pour le Conseil d'orientation de décider des méthodes qu'il préfère employer (elles seront évolutives sans aucun doute, pendant les cinq années du contrat programme) pour évaluer avec nous ce qui s'est transformé sur le territoire au regard de l'accès aux droits culturels. Ces travaux auront lieu au rythme d'une réunion tous les deux mois.

La réflexion qui suit en termes de critères et d'indicateurs d'évaluation ne peut donc être considérée comme définitive, mais plutôt comme un premier outil de travail qui devra être amendé de façon continue en fonction de l'histoire nouvelle que nos actions raconteront.

Notre réflexion provisoire se divisera donc en deux parties distinctes, en fonction des deux enjeux que nous avons retenus.

2. ENJEU 1 : ACCÈS

Rappelons avant tout les axes stratégiques (ou objectifs généraux) que nous poursuivons avec ce premier enjeu :

1. Nous nous engageons à sortir de notre position d'hôte et à modifier cette relation particulière vis-à-vis de nos publics.
2. Nous nous engageons à effectuer des actions dans des lieux différents et avec des publics différents.
3. Nous nous engageons à investir notre territoire d'une façon nouvelle, proactive et créative

Nos critères d'évaluation, pour chacun de ces axes, seront les suivants :

1. Dans cinq ans, si nous nous fixons comme objectif de sortir de notre position d'hôte et de modifier cette relation, nous serons satisfaits si :
 - Les partenaires mobilisés par le Centre culturel se responsabilisent par rapport à la gestion des salles qu'ils occupent (gestion autonome du bar, participation revue aux frais d'occupation, se forment à la régie), participent à la rédaction commune d'une convention d'occupation, participent à un travail de création sur l'aménagement de l'espace, participation à la mise en place de leur espace).
 - Les partenaires nous font des propositions d'actions culturelles (vont voir des spectacles, nous font découvrir des spectacles, des lieux, viennent avec des projets, des envies, des idées, ...).
 - Nous sommes accueillis dans d'autres lieux (chez eux, chez l'habitant, dans des commerces, dans des lieux publics...).
2. Dans cinq ans, si nous nous fixons comme objectif d'effectuer des actions dans des lieux différents et avec des publics différents, nous serons satisfaits si :
 - Nous avons construit des projets avec des jeunes en dehors du milieu scolaire (rassembler un groupe de jeunes, faire participer un groupe de jeunes à une formation artistique, un atelier, un moment de création, développé chaque année un groupe de « passeurs » en s'inspirant de la formation par les pairs).
 - Nous avons découvert et investi au moins un lieu « inhabituel » par saison culturelle (transformation d'un lieu « connu » en lieu « inconnu », transformation d'un lieu inconnu en lieu culturel, rendu à un lieu sa dimension culturelle, organisé une activité dans un de ces lieux).
 - Nous avons construit au moins une activité « immatérielle » par saison (création et maintenance active d'un blog participatif et citoyen, travail sur la culture par l'oralité).

3. Dans cinq ans, si nous nous fixons comme objectif d'investir notre territoire d'une façon nouvelle, proactive et créative, nous serons satisfaits si :

- Nous avons surpris, étonné nos publics (confrontation à l'inconnu, à la nouveauté, à l'étranger).
- Nous avons inventé et construit une action nouvelle et audacieuse
- Des artistes locaux ont investi l'espace public et proposé aux habitants d'expérimenter leur pratique artistique.
- Nous avons suscité un retour (témoignage, œuvre, ...) sous une forme artistique visible dans l'espace public de l'une action.

De quel type d'information aurons-nous besoin ?

Deux types de données devront être envisagées : quantitatives et qualitatives

<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>
Nombre de lieux différents	Quel type de lieux avons-nous investi
Combien de propositions avons-nous reçues, combien ont été réalisées ?	Quel lieu ont été transformés ? En quoi ont-ils été transformés ?
Combien de projets réalisés avec des jeunes	Témoignages (construire un dispositif)
Combien de formations par les pairs ont été organisées	Création d'un reportage audio reprenant les réactions et l'ambiance sonore
Combien d'artistes ont animés l'espace public	Est-ce que des citoyens ont participé à la création de l'œuvre (garder trace).

Compte tenu de ce que nous recherchons, sur quelles activités allons-nous nous pencher plus précisément pour obtenir ces indications ?

C'est, bien entendu, le Conseil d'orientation qui devra choisir les actions sur lesquelles nos processus d'évaluation devront se pencher. Le devenir de notre projet d'action sera un élément essentiel de ce choix et il est difficile d'en arrêter précisément la nature à ce jour. Toutefois, nous pouvons envisager que les actions suivantes seront utiles à ce processus :

- Le jardin extraordinaire.
- Groupe de création autour de porteur de paroles (formation à la prise de parole créative dans l'espace public).

3. ENJEU 2 : AGIR

Rappelons avant tout les axes stratégiques (ou objectifs généraux) que nous poursuivons avec ce second enjeu :

1. Nous nous engageons à stimuler, chez les publics l'envie et la possibilité de déconstruire les préjugés.
2. Nous nous engageons à rassembler les publics pour expérimenter d'autres modes de pensées.

Nos critères d'évaluation, pour chacun de ces axes, seront les suivants :

1. Dans cinq ans, si nous nous fixons comme objectif de stimuler l'envie et la possibilité de déconstruire les préjugés, nous serons satisfaits si :
 - Nous avons créé un parcours thématique de déconstruction de différents types de préjugés. Nous avons identifié une thématique importante chaque saison.
 - Nous avons réuni une quantité d'information suffisante prenant parti ou contre-pied de cette première thématique, nous avons réuni un nombre suffisant de participants.
 - Différentes formes d'expressions artistiques ont été utilisées au cours de ce parcours.
 - Les habitants ont évolué dans leurs modes de pensées (s'ils ont pris conscience, à minima, que tout le monde ne pense pas forcément comme eux.
 - Nous avons offert aux publics des occasions de décryptage de grands phénomènes créateurs de pensée dominante (proposé des activités autour des courants de pensées dominantes, des formations, informations, rencontres, expérimentations.
2. Dans cinq ans, si nous nous fixons comme objectif de rassembler les publics pour expérimenter d'autres modes de pensées, nous serons satisfaits si :
 - Nous avons rassemblé sur un même lieu les tenants de différents points de vue sur une question de société commune.
 - Un collectif (qui se sera créé ou qui préexistait) a pris les rênes d'une réflexion nouvelle et d'une projection dans l'action autour d'une thématique choisie.

De quel type d'information aurons-nous besoin ?

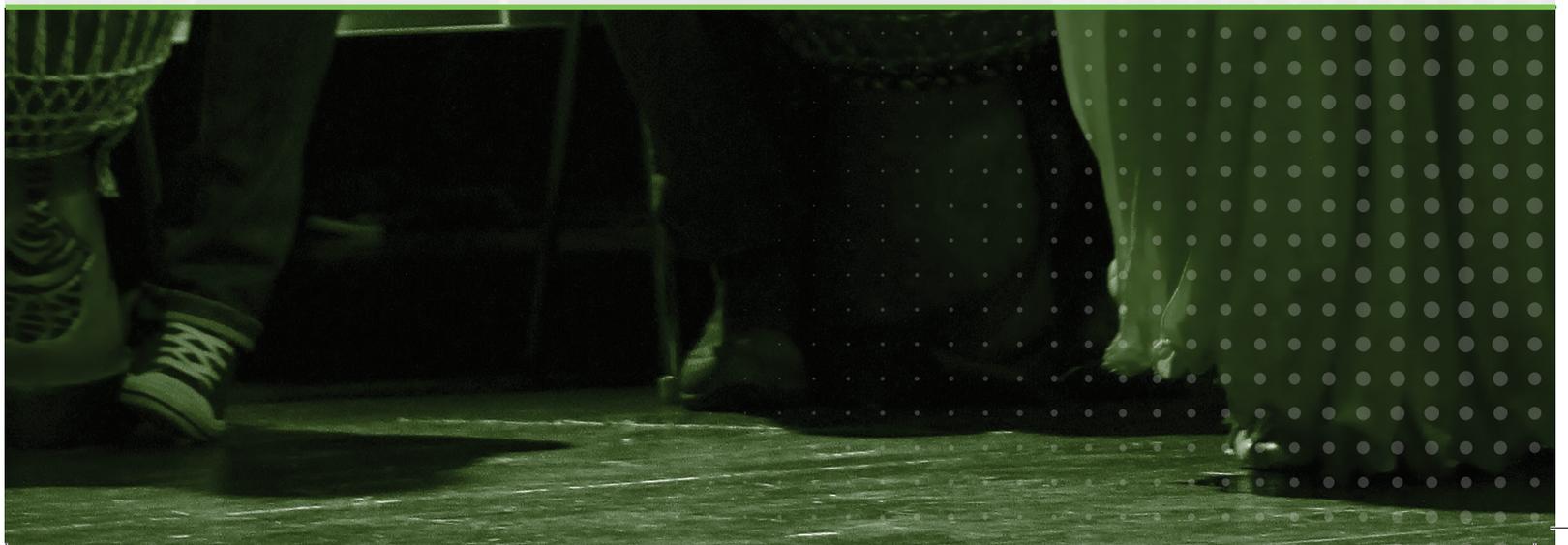
Deux types de données devront être envisagées : quantitatives et qualitatives

Quantitatif	Qualitatif
Nombre de participants / de collectifs créés	Quelles thématiques sont identifiées
Combien de formes différentes d'expérimentations artistiques auront été utilisées ?	Quel lieu ont été transformés ? En quoi ont-ils été transformés ?
Données statistiques réunies en début et fin de projets	Témoignages sous formes d'interview (ou autre dispositif à construire)
Quels types de publics touchés par les diverses expériences (jeunes, âgés, habitants la commune, hors commune, habitants du camping, ...)	Expérience mise en scène (sous forme de théâtre invisible, peut-être), en début et fin de saison et dispositif de récolte des opinions.
Combien d'artistes ont animé l'espace public	Création de divers moyens de publicité des points de vue (blog, journal, courrier...)





7. Ressources et moyens





1. ELEMENTS RÉTROSPECTIFS

1.1. COMPTES ET BILANS APPROUVÉS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

Voir annexes n°2 page 171.

2. ELEMENTS PROSPECTIFS

2.1. DESCRIPTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DIRECTS ET INDIRECTES (SECTEUR PUBLIC)

Voir annexes n°3 page 175.

2.2. DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES MISES À DISPOSITION DANS LE CADRE DU FUTUR CONTRAT PROGRAMME.

Voir annexes n°9 page 221.

2.3. LE PLAN FINANCIER 2018-2023

DÉPENSES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cafétéria	11000	12000	12500	13000	13500	14000
Infrastructure	17110	17500	18000	18000	18500	18500
Carburant	6200	7000	7000	7000	7000	7000
Frais postaux communication	22800	23000	23500	24000	24500	25000
Impression réception	25950	26000	26000	27000	27000	27000
Documentation formation	1200	1200	2000	2000	2000	2000
Achat spectacle manifestation	28300	30000	32000	35000	37000	39000
Droits auteurs	2000	2000	2100	3000	3500	3800
Retribution tiers	6000	6000	6000	6500	6500	6500
Frais de personnel	302000	308000	315000	321000	327000	333000
Cotisations sociales	34000	35000	35700	36500	37250	37995
Assurances	5700	6000	6000	6500	6500	7000
Charges financières	245	300	300	350	350	350
TOTAL	462505	474000	486100	499850	510600	521145

RECETTES	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entrée	16000	16000	17000	18500	19000	20000
Autres recettes et droits	14500	15000	15000	15000	15000	15000
Cafétéria location infrastructure	24200	24500	25000	25000	26000	26000
Aides services	4200	4200	4200	4200	4200	4200
Récupération sur frais	2550	0	0	0	0	0
Cotisation membres	5200	5200	5200	5200	5200	5200
Subsides	395155	400000	406000	413500	421000	430000
Exonération précompte	700	700	800	800	900	900
TOTAL	462505	465600	473200	482200	491300	501300



8. Annexes





1. Les Statuts	149
2. Organigramme de l'équipe du Centre culturel.....	171
3. Les comptes et bilans relatifs aux exercices de l'asbl approuvés par les instances.....	175
4. Copie des conventions existantes entre le Centre culturel et la FWB et les conventions précisant les contributions financières directes ou indirectes.....	195
5. L'extrait du P.V. du C.A. ayant pris acte de l'analyse partagée	203
6. L'extrait du P.V. du C.A. ayant validé le projet d'action culturelle et désignant les membres du Conseil d'orientation.....	207
7. L'extrait du P.V. du C.A. invitant la présidente du C.O. au sein du C.A.	211
8. La publicité de l'appel public à participation à l'analyse partagée et au C.O. (Spot novembre 2016 - N°421).....	217
9. L'extrait des délibérations communales/provinciales sur les contributions financières	221
10. Les conventions de mise à disposition d'infrastructures (modalité de gestion, d'utilisation, calendrier d'occupation, ...)	225
11. Convention entre le Centre culturel et la commune d'Olne, et convention entre le Centre culturel et la Coopération culturelle régionale de Liège.	231
12. Avis de principe du Collège communal	247



1. LES STATUTS



N° d'entreprise : 412.650.074

Soumagne, le 4 mai 2018.

Madame, Monsieur,

Le quorum des membres présents n'ayant pas été atteint ce 3 mai 2018, l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE est reportée au

Jeudi 17 mai 2018 à 19 heures

CENTRE CULTUREL – SALLE DE SOUMAGNE-BAS

Rue Pierre Curie 46

Ordre du jour :

- Modifications des statuts de l'ASBL Centre culturel (voir annexe).



Julien JEHAY,
Président du Conseil d'Administration.

Rappel de l'article 17, §§ 1, 5 et 6 des statuts actuels concernant l'Assemblée générale

Art. 17. - L'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité simple des voix émises, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou par les présents statuts. Lorsque le quorum de vote n'est pas atteint à une Assemblée générale, une seconde Assemblée générale sera tenue au moins 15 jours après l'envoi d'une seconde convocation.

La décision prise sera alors définitive quel que soit le nombre de membres présents ou représentés lors de cette seconde Assemblée générale, sous réserve de l'application des dispositions légales dans chaque cas.



ASBL CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE LE 17 mai 2018

STATUTS COORDONNES DE L'ASBL CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE

Les présents statuts complètent, modifient et coordonnent les statuts originaires parus au *Moniteur Belge* en date du 19 octobre 1972 modifiés le 17 octobre 1980, le 17 juin 1986, modifiés et republiés intégralement au *Moniteur Belge* du 16 décembre 1993, modifiés le 14 mars 1996, le 24 mai 1996 et le 1^{er} août 1996, modifiés le 17 mai 2018, conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921 telle que modifiée par les lois des 2 mai 2002 et 16 janvier 2003 ainsi que les arrêtés royaux d'application.

Entre les soussignés :

L'ASBL CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE

4630 SOUMAGNE N° DE DOSSIER 906 BCE 412 650 074

TITRE PREMIER - DE LA DENOMINATION, DU SIEGE SOCIAL, DE LA DUREE

Il est arrêté les statuts d'une association sans but lucratif conformément à la loi du 27 juin 1921.

Art. 1. - La dénomination de l'association sans but lucratif est « CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE ».

Art. 2. - Le siège de l'association est fixé dans l'arrondissement judiciaire de LIEGE à 4630 SOUMAGNE, rue Louis Pasteur 65.

L'adresse de ce siège ne peut être modifiée que par une décision de l'Assemblée générale conformément à la procédure légalement prévue en cas de modifications statutaires.

La publication de cette modification emporte dépôt des statuts modifiés coordonnés au greffe du Tribunal de Commerce territorialement compétent .

L'association a été constituée pour une durée indéterminée par les membres fondateurs mentionnés aux statuts publiés aux annexes du *Moniteur Belge* en date du 19 octobre 1972 sous le numéro d'identification 7 439/72 .

TITRE DEUX - DU BUT ET DE L'OBJET SOCIAL

Art. 3. - L'association a pour objet en dehors de tout esprit de lucre, de promouvoir le développement culturel de la commune de SOUMAGNE ainsi que celui de la commune d'OLNE dans le respect du décret du 28 juillet 1992 et notamment de son article 3. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel.

Elle a notamment pour but :

- a) d'encourager et d'assister les initiatives socioculturelles dans la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation ;
- b) de favoriser, en matière socioculturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics ;
- c) d'assurer une judicieuse utilisation des moyens socioculturels et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique culturelle de l'Etat, de la Communauté, de la région, de la province et de la commune ;
- d) d'assurer elle-même la gestion ou l'exploitation de tous les établissements et services socio-culturels mis à la disposition ou créés à son initiative.

A ces fins, l'association pourra posséder tous immeubles et équipements, exploiter tous services à but socio-culturel, passer toutes conventions utiles avec les pouvoirs publics ou les particuliers et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien .

Elle pourra posséder soit en jouissance soit en propriété tout bien meuble et immeuble nécessaire à la réalisation de son but, à titre gratuit ou à titre onéreux, vendre, échanger, louer et prendre en location tous biens de nature mobilière ou immobilière nécessaires ou utiles à sa fin et contracter, s'associer ou fusionner avec d'autres associations sans but lucratif visant le même but qu'elle, le tout dans les limites de la loi.

Elle pourra recevoir toute donation ou leg émanant d'une tierce personne, pourra faire toutes les opérations en rapport direct ou indirect avec son objet et peut donner son concours à des activités similaires ou connexes à son objet.

Elle peut ainsi accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but et peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité s'inscrivant dans ce même but .

TITRE TROIS - MEMBRES

Section 1. - ADMISSION

Art. 4. - L'association est composée de membres dont le nombre ne peut être inférieur à trois. Il peut s'agir de personnes physiques ou morales, il n'y a pas de condition de nationalité requise.

Art. 5. - Les membres associés sont :

- a) Les membres fondateurs, soit ceux qui ont composé l'assemblée générale constitutive. La qualité de membre fondateur prend fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont participé à cette constitution ;
- b) Les membres de droit, soit :
 - deux personnes désignées par le Conseil provincial de la Province de LIEGE,
 - le Bourgmestre ou son délégué et neuf personnes désignées par le Conseil communal de SOUMAGNE ;
 - le Bourgmestre ou son délégué désigné par la Commune d'OLNE ;
- c) Les groupements socioculturels exerçant une activité dans les communes de Soumagne et d'Olné ;
- d) Les personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention et exerçant une activité particulièrement liée aux objectifs de l'association pour autant que la candidature de ces personnes ait été agréée par le Conseil d'administration à la majorité des deux-tiers.

Art. 6. - Le montant et les modalités de versement des cotisations sont fixés annuellement par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, lors de la discussion et du vote du projet de budget par l'association.

Art. 7. - Les personnes morales, membres de l'association, désigneront chacune une personne physique chargée de les représenter au sein de l'Assemblée générale.

Section 2. - DEMISSION, EXCLUSION, SUSPENSION

Art. 8. - Les associés sont libres de se retirer de l'association à tout moment, en notifiant leur démission par lettre recommandée à la poste, adressée au Président du Conseil d'administration, qui devra acter la démission.

Art. 9. - L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale des associés, laquelle statuera au scrutin secret et à la majorité des deux-tiers des voix présentes ou représentées, ce après avoir entendu ou appelé à fournir des explications l'associé qui semble devoir être l'objet de cette mesure.

L'inobservation des prescriptions légales, statutaires ou réglementaires est un motif d'exclusion, de même que le défaut d'être présent, représenté ou excusé à trois assemblées générales consécutives, les manquements à l'honneur et à la bienséance, les fautes graves, agissements ou paroles qui pourraient entacher l'honorabilité ou la considération dont doit jouir l'association.

Le Conseil d'administration peut suspendre les membres visés jusqu'à décision définitive de l'Assemblée générale.

La qualité de membre se perd

- par le décès ;
- par la démission notifiée par lettre recommandée, par l'intéressé au président du Conseil d'administration ;
- par défaut de paiement des cotisations dues constaté par le Conseil d'administration ;
- par radiation prononcée par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers, pour refus d'observer les prescriptions des statuts ou des règlements intérieurs ou pour tout autre motif grave, propre à l'associé ou à la personne morale qui l'a délégué ;
- par la perte du mandat par lequel l'intéressé est devenu membre.

Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit devant le Conseil d'administration, avant décision de l'Assemblée générale.

En cas de cessation de la participation d'un membre agissant en qualité de délégué d'une personne morale, il sera pourvu à son remplacement sur l'initiative de celle-ci.
Le Conseil d'administration ne pourra rejeter la candidature que pour motif sérieux et fondé.

Après deux ans d'absences non excusées, le Conseil d'administration peut constater la cessation de participation d'un membre et communiquer à ce dernier, par lettre recommandée à la poste, ledit constat. En l'absence de réaction dans les 15 jours, la cessation de participation est définitivement actée.

Art. 10. - Le membre démissionnaire suspendu ou exclu et les héritiers ou ayant droit de l'associé décédé n'ont aucun droit sur l'avoir social et ne peuvent réclamer aucun compte, faire apposer des scellés ou requérir l'inventaire.

Art. 11. - Il est tenu au siège de l'association un registre contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie, avec l'indication de leur admission et sa date, et éventuellement de leur démission, décès, ou exclusion.

Les membres associés contresignent la mention de leur admission, soit personnellement, soit par porteur de procuration authentique ou sous seing privé. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de l'association, à ses règlements intérieurs et aux décisions de ses organes.

Art. 12. - Les membres ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association.

TITRE QUATRE - ASSEMBLEE GENERALE

Art. 13. - L'Assemblée générale est constituée de tous les membres de l'association. Elle est présidée par le président du Conseil d'administration ou par son remplaçant préalablement désigné.

Art. 14. - L'Assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou par les présents statuts.

Les attributions réservées à l'Assemblée générale sont les suivantes :

- Elle a le pouvoir de modifier les statuts ;
- La nomination et la révocation des administrateurs ;
- La nomination et la révocation des commissaires aux comptes ;
- La décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires ;
- L'approbation des budgets et des comptes ;
- La dissolution de l'association ;
- L'exclusion d'un membre ;
- La transformation de l'association en société à finalité sociale ;
- Tous les actes pour lesquels les statuts l'exigent.

Art. 15. - Il doit être tenu au moins une Assemblée générale ordinaire chaque année dans le courant du premier semestre au siège social de l'association ou à tout autre endroit fixé par le Conseil d'administration .

L'Assemblée doit se réunir extraordinairement lorsque 1/5^e au moins des associés en fait la demande.

Elle peut en outre être convoquée par le Conseil d'administration lorsque l'intérêt social l'exige.

Toute assemblée se tient au jour et heure indiqués dans la convocation adressée par le Conseil d'administration à chaque membre, huit jours au moins avant la réunion.

La convocation contient l'ordre du jour et l'assemblée ne peut délibérer que sur les points portés à l'ordre du jour .

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal à 1/5e de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 16. - Tout membre de l'association a le droit d'assister et de participer à l'assemblée, soit en personne, soit en se faisant représenter par un autre membre de l'association moyennant procuration écrite transmise au président au plus tard lors de l'ouverture de l'Assemblée générale.

Chaque membre ne peut être titulaire que d'une seule procuration. Seuls les membres présents ou représentés ont le droit de vote, chacun d'eux disposant d'une voix.

Art. 17. - L'assemblée est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et ses décisions sont prises à la majorité simple des voix émises, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou par les présents statuts.

En cas de parité des voix, celle du président est prépondérante.

Au cas où les votes blancs, nuls, ainsi que les abstentions, totalisent au moins 50 % du quorum des votes, la proposition est retirée.

En cas de parité des voix, lors d'un vote secret, la proposition est rejetée.

Lorsque le quorum de vote n'est pas atteint à une Assemblée générale, une seconde Assemblée générale sera tenue au moins 15 jours après l'envoi d'une seconde convocation.

La décision prise sera alors définitive quel que soit le nombre de membres présents ou représentés lors de cette seconde Assemblée générale, sous réserve de l'application des dispositions légales dans chaque cas.

Art. 18. - L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la modification des statuts, la dissolution de l'association, ou sur la transformation en société à finalité sociale que conformément au prescrit des articles 8 , 20 et 26 quater de la loi du 27 juin 1921.

Art. 19. - Les décisions de l'Assemblée générale sont consignées dans un registre spécial signé par le président et le secrétaire. Ce registre sera conservé au siège de l'association où tous les membres pourront en prendre connaissance mais sans déplacement du registre après requête écrite adressée au Conseil d'administration lequel fixera la date et l'heure de la consultation.

Toute modification aux statuts sera déposée en version coordonnée au greffe du Tribunal du Commerce de LIEGE et publiée par les soins du greffier et par extraits aux annexes du *Moniteur* comme dit à l'article 26 NOVIES de la loi du 27 juin 1921.

Il en sera de même pour tous les actes relatifs à la nomination ou à la cessation de fonction d'administrateur.

TITRE CINQ - DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 20. - L'association est gérée par un Conseil d'administration lequel se réunit au moins quatre fois par année et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Il est composé :

- de 13 membres de droit ;
- de 13 personnes élues par l'Assemblée générale, sur proposition et parmi les autres membres associés ou leurs représentants y compris 1 personne de la commune d'OLNE.
Ces chiffres et proportions seront automatiquement adaptés en fonction de toute modification de la législation.
- 1 membre de la Coopération culturelle régionale (CCR) à voix consultative

Le Conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les ans, suivant un ordre déterminé, la première fois par tirage au sort et ensuite par ordre d'ancienneté.

Les membres sortant sont rééligibles.

Art. 21. - Le mandat des administrateurs prend fin par expiration du terme, décès, démission ou révocation par l'Assemblée générale.

Le mandat des administrateurs prend, d'autre part, fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont été nommés. Cette disparition est constatée par le Conseil d'administration, soit d'office soit à la demande de tout associé intéressé.

Il peut être pourvu à leur remplacement jusqu'à la plus proche Assemblée générale, par cooptation de la personne ayant été désignée dans la qualité qui avait justifié la nomination du membre sortant.

Le/la président(e) du Conseil d'orientation est convoqué(e) aux réunions du Conseil d'administration. Il ou elle a voix consultative.

Art. 22. - L'ordre du jour des séances est établi par le bureau. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres de droit ou le tiers des membres du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Si le président du Conseil d'administration est empêché, le plus ancien vice-président prend la direction des débats.

Celles-ci sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil d'administration est convoqué à nouveau et à huit jours d'intervalle. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du conseil, mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

La voix du président est prépondérante en cas de partage.

Selon les besoins, et à titre consultatif, le président peut convoquer aux réunions du Conseil toute personne étrangère au Conseil ou à l'association dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire. Des extraits peuvent en être délivrés par celui-ci à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

Art. 23. - Le Conseil d'administration peut présenter un projet de règlement d'ordre intérieur de l'association, conforme à la loi et aux statuts, lequel sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Les modifications à ce règlement d'ordre intérieur pourront être apportées par l'Assemblée générale statuant à la majorité simple des membres présents.

Art. 24. - Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Seuls sont exclus de sa compétence les actes réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale.

Tout ce qui n'est pas attribué par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée générale relève de la compétence du Conseil d'administration.

Il a notamment le pouvoir de décider de sa seule autorité toutes les opérations qui rentrent dans le but et l'objet de l'association .

Il peut, notamment, faire et recevoir tous paiements et en exiger ou en donner quittance ; faire et recevoir tous dépôts, acquérir, échanger ou aliéner, ainsi que prendre et céder à bail, même pour plus de neuf ans, tous biens, meubles et immeubles ; accepter tous transferts de biens meubles et immeubles affectés au service de l'association ; accepter et recevoir tous subsides et subventions privés ou officiels ; accepter et recevoir tous legs et donations ; consentir et conclure tous contrats, marchés et entreprises ; contracter tous emprunts, avec ou sans garantie ; consentir et accepter toutes subrogations et cautionnements, hypothéquer les immeubles sociaux, contracter et effectuer tous prêts et avances avec stipulation de voie parée ; renoncer à tous droits obligationnels ou réels ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles ; donner main levée, avant ou après paiement, de toutes inscriptions privilégiées on hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements ; plaider, tant en demandant qu'en défendant ; faire exécuter tous jugements transiger, compromettre.

C'est le Conseil également qui, soit par lui-même, soit par délégation, nomme ou révoque tous les agents, employés et membres du personnel de l'association et fixe leurs attributions et rémunérations.

Art. 25. - Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association avec l'usage de la signature sociale afférente à cette gestion, à un administrateur-délégué choisi parmi ses membres et dont il fixera les pouvoirs ainsi que la rémunération éventuelle.

L'animateur directeur est chargé de la gestion et de l'application des décisions du Conseil d'administration.

Il a voix consultative au Conseil d'administration.

Il peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à tout mandataire de son choix.

Les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des personnes déléguées à la gestion journalière sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce et publiés au soin du greffier aux annexes du *Moniteur Belge* conformément à l'article 26 de la loi du 27 juin 1921.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de l'association par le Conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur à ce délégué.

Art. 26. - Le bureau est composé paritairement de représentants des personnes de droit public concernées et de représentants des associations de droit privé.

Après appel aux candidatures en son sein, le Conseil d'administration lors de sa constitution ou de son renouvellement, choisit parmi ses membres, au scrutin secret au moins un président, un secrétaire et un trésorier.

Ceux-ci forment le bureau de l'association avec les autres membres du conseil désignés par celui-ci. Le bureau assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration.

Le bureau se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par son président.

Le Conseil d'administration peut déléguer, en outre, les pouvoirs qu'il détermine au bureau ou à l'un des membres de celui-ci.

Art. 27. - Les administrateurs, les personnes déléguées à la gestion journalière, ainsi que les personnes habilitées à représenter l'association, ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat qui est exercé à titre gratuit (sauf décision contraire du Conseil d'administration).

Art. 28. - Le Conseil d'administration est habilité à accepter les libéralités faites à l'association et à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur acquisition pour autant que la valeur n'excède pas 100.000 euros.

TITRE SIX - CONSEIL D'ORIENTATION

Art. 29. - Le Conseil d'administration désigne les membres du Conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du Centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du Centre culturel sont membres du Conseil d'orientation avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le/la président(e) du Conseil d'orientation siège au Conseil d'administration, avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation est composé par moitié au moins des membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du Conseil d'administration du Centre culturel.

Art. 30. - Le Conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée.

Le Conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du Conseil d'Administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

Le Conseil d'orientation peut se scinder en sections spécialisées.

Chaque section est alors présidée par un délégué du président. Elle fonctionne comme le Conseil d'orientation lui-même, auquel elle soumet ses rapports et propositions.

TITRE SEPT - BUDGETS ET COMPTES

Art. 31. - L'année sociale commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre.

Le compte de l'exercice écoulé, le budget de l'exercice suivant, sont annuellement soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Les comptes et les budgets seront tenus et publiés conformément à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 .

Art. 32. - L'Assemblée générale doit désigner deux vérificateurs aux comptes (commissaire aux comptes) qui doivent être choisis en dehors du Conseil d'administration.

Ils seront chargés de vérifier les comptes de l'association et de présenter un rapport annuel au Conseil d'administration et l'Assemblée générale.

Ils sont nommés pour deux ans et sont rééligibles.

Si la vérification des comptes n'a pas été effectuée par les vérificateurs, il appartient à chaque membre de l'association de procéder lui-même à cette vérification des comptes au siège de l'association afin de pouvoir procéder aux votes relatifs à l'approbation des comptes et budgets et à la décharge.

Art. 33. - Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Un jeton de présence peut toutefois être alloué par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, au bureau, au Conseil culturel et aux commissaires aux comptes.

Le patrimoine de l'association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

Le mobilier et le matériel mis à la disposition de l'association par l'Etat, la Communauté, la Région, la Commune ou d'autres collectivités publiques font l'objet d'inventaires contradictoires. Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire, qui en vérifie la bonne utilisation.

TITRE HUIT - LIQUIDATION

Art. 34. - En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée générale qui l'aura prononcée nommera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et décidera de la destination des biens et des valeurs de l'association dissoute qui devra obligatoirement respecter le but de l'association.

Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation de fonction du ou des liquidateurs, à la clôture de la liquidation, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net, seront déposées au greffe du Tribunal de Commerce et publiées aux annexes du *Moniteur* comme prescrit aux articles 23 et 26 de la loi de 1921.

Art. 35. - Les liquidateurs auront pour mandat de réaliser l'avoir de l'association, de payer toute dette quelconque et d'attribuer le solde net éventuel selon la décision prise par l'Assemblée générale en application des articles ci-dessus.

Toutefois, le montant des subventions peut être prélevé sur l'actif et remis à la disposition des collectivités qui l'ont versé, au prorata de la période d'amortissement non encore écoulee.

Art. 36. - Les membres renoncent expressément par leur adhésion aux présents statuts à toute action judiciaire pour ce qui concerne leurs rapports entres eux ou avec l'association.

Art. 37. - Tous autres points non prévus par les présents statuts se règlent conformément à la loi.

TITRE NEUF - **DISPOSITION TRANSITOIRE**

Les membres du bureau exécutif élus le mercredi 27 mars 2018 sont :

FAIT A SOUMAGNE

Le

Assemblée générale statutaire du Centre culturel de Soumagne

du 17 mai 2018

Modifications des statuts

ACTUELS

Les présents statuts complètent, modifient et coordonnent les statuts originaires parus au *Moniteur Belge* en date du 19 octobre 1972 modifiés le 17 octobre 1980, le 17 juin 1986 , modifiés et republiés intégralement an *Moniteur Belge* du 16 décembre 1993, modifiés le 14 mars 1996, le 24 mai 1996 et le 1er août 1996, conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921 telle que modifiée par les lois des 2 mai 2002 et 16 janvier 2003 ainsi que les arrêtés royaux d'application.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Les présents statuts complètent, modifient et coordonnent les statuts originaires parus au *Moniteur Belge* en date du 19 octobre 1972 modifiés le 17 octobre 1980, le 17 juin 1986 , modifiés et republiés intégralement an *Moniteur Belge* du 16 décembre 1993, modifiés le 14 mars 1996, le **24 mai 1996, le 1er août 1996, modifiés le 17 mai 2018**, conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921 telle que modifiée par les lois des 2 mai 2002 et 16 janvier 2003 ainsi que les arrêtés royaux d'application.

DECISION DE L'AG

Accord à l'unanimité.

ACTUELS

Art. 3. - L'association a pour objet en dehors de tout esprit de lucre, de promouvoir le développement culturel de la commune de SOUMAGNE dans le respect du décret du 28 juillet 1992 et notamment de son article 3. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socio-culturel .

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Art. 3. - L'association a pour objet en dehors de tout esprit de lucre, de promouvoir le développement culturel de la commune de SOUMAGNE **ainsi que celui de la commune d'OLNE** dans le respect du décret du 28 juillet 1992 et notamment de son article 3. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel .

DECISION DE L'AG

Accord à l'unanimité.

ACTUELS

- b) Les membres de droit, soit :
- deux personnes désignées par le ministre qui a la culture française dans ses attributions (centres culturels),
 - deux personnes désignées par la Députation permanente de la Province de LIEGE,
 - le Bourgmestre ou son délégué et neuf personnes désignées par le Conseil communal de SOUMAGNE
- c) Les groupements socio-culturels exerçant une activité dans la commune. ;
- d) Les personnes exerçant une activité particulièrement liée aux objectifs de l'association pour autant que la candidature de ces personnes ait été agréée par le Conseil d'administration à la majorité des deux-tiers.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

- b) Les membres de droit, soit :
- deux personnes désignées par le Conseil provincial de la Province de LIEGE,
 - le Bourgmestre ou son délégué et neuf personnes désignées par le Conseil communal de SOUMAGNE ;
 - **le Bourgmestre ou son délégué désigné par la Commune d'OLNE ;**
- c) Les groupements socioculturels exerçant une activité dans **les communes de Soumagne et d'Olné ;**
- d) Les personnes **morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention et** exerçant une activité particulièrement liée aux objectifs de l'association pour autant que la candidature de ces personnes ait été agréée par le Conseil d'administration à la majorité des deux-tiers.

DECISION DE L'AG

Accord à l'unanimité.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Art. 9, § 4, à la fin du paragraphe. La qualité de membre se perd ;, il faut ajouter :

Après deux ans d'absences non excusées, le Conseil d'administration peut constater la cessation de participation d'un membre et communiquer à ce dernier, par lettre recommandée à la poste, ledit constat. En l'absence de réaction dans les 15 jours, la cessation de participation est définitivement actée.

DECISION DE L'AG

Accord à l'unanimité.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Art. 16, § 3, il faut supprimer le paragraphe suivant :

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Au cas où le nombre des membres de droit est supérieur au nombre des membres associés représentant les groupements socio-culturels, toute décision de l'Assemblée générale requiert une double majorité en son sein et au sein des groupements socioculturels.

DECISION DE L'AG

Accord à l'unanimité.

ACTUELS

TITRE CINQ - DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé :

- de 12 membres de droit ;
- de 12 personnes élues par l'Assemblée générale, sur proposition et parmi les autres membres associés ou leurs représentants.

Ces chiffres et proportions seront automatiquement adaptés en fonction de toute modification de la législation.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

TITRE CINQ - **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est composé :

- de **13** membres de droit ;
- de **13** personnes élues par l'Assemblée générale, sur proposition et parmi les autres membres associés ou leurs représentants **y compris 1 personne de la commune d'OLNE.**
Ces chiffres et proportions seront automatiquement adaptés en fonction de toute modification de la législation.
- **1 membre du Centre culturel régional (CCR) à voix consultative**

DECISION DE L'AG

Modifier *du Centre culturel régional par de la Coopération culturelle régionale*

Accord à l'unanimité.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

A la fin de l'art. 21, il faut ajouter le paragraphe suivant :

Le président du Conseil d'orientation est convoqué(e) aux réunions du Conseil d'administration. Il ou elle a voix consultative.

DECISION DE L'AG

Modifié *Le président...* par *Le/La président(e)...*

Accord à l'unanimité.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Il faut supprimer le titre SIX. – CONSEIL CULTUREL et ses paragraphes et le remplacer par :

TITRE SIX - **CONSEIL D'ORIENTATION**

Art. 29. - Le Conseil d'administration désigne les membres du Conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du Centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du Centre culturel sont membres du Conseil d'orientation avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le président du Conseil d'orientation siège au Conseil d'administration, avec voix consultative.

Le Conseil d'orientation est composé par moitié au moins des membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du Conseil d'administration du Centre culturel.

Art. 30. - Le Conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée.

Le Conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du Conseil d'Administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

Le Conseil d'orientation peut se scinder en sections spécialisées.

Chaque section est alors présidée par un délégué du président. Elle fonctionne comme le Conseil d'orientation lui-même, auquel elle soumet ses rapports et propositions.

DECISION DE L'AG

Accord à l'unanimité.

ACTUELS

TITRE NEUF - DISPOSITION TRANSITOIRE

Les membres du bureau exécutif élus le mercredi 23 juin 2004 sont :

PROPOSITION DE MODIFICATIONS

TITRE NEUF - DISPOSITION TRANSITOIRE

Les membres du bureau exécutif élus le **mardi 17 avril 2018** sont :

DECISION DE L'AG

Modifié ... le mardi 17 avril 2018 par ... le jeudi 17 mai 2018

MODIFICATIONS DES STATUTS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Fait à Soumagne, le 17 mai 2018

Le Président de l'AG

J. JEHAY.





N° d'entreprise : 412.650.074

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 mai 2018
ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
DE L'ASBL CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE DU

Présents : Mmes et MM.HANQUET, JEHAY, NIWA, GOSSET, SLUYSMANS, BRAGARD, MEURENS, BEAUTISTA, VENIER, GIOVANNI, WIDART, DROEVEN,
Excusés : Mmes et MM.DEHOUFFE, LAURENT, CHARLIER, ROLAND

STATUTS

Deuxième réunion, la première ayant été annulée (quorum non atteint).

Les modifications

Date de modification des statuts : les statuts prennent cours le 17 mai 2018.

Article 3 : on ajoute Olne dans les conventions parce qu'une collaboration existe depuis plusieurs années et que le décret qui élargit l'espace d'activités demande aussi une ouverture vers l'extérieur. (NB : Olne versera 4300 € par an comme la Communauté)
Le Spot est distribué sur Olne, chaque commune connaît ainsi les activités de l'autre ;
La convention est reconductible annuellement.

Article 5d : la Communauté française n'est plus membre de droit. Olne aura un représentant de droit et un membre associé.

Article 9 §4 : il précise à partir de quand et pour quelle raison on perd la qualité de membre.

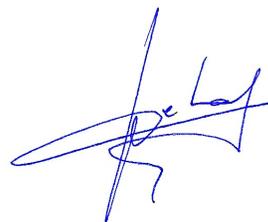
Article 16, titre 5 : ajout d'un membre de droit et d'un membre associé pour Olne, plus un membre de la Coopération culturelle régionale à voix consultative, en fonction du nouveau décret.

Article 21 : le Conseil d'orientation remplace le Conseil culturel ; c'est une nouveauté à inclure obligatoirement pour obtenir la reconnaissance du Centre culturel. Le président assiste aux séances mais n'a pas le droit de vote.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.



La Secrétaire,
M. GOSSET.



Le Président,
J. JEHAY.

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE a.s.b.l.

Rue Louis Pasteur, 65 – 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.97.07 – Fax : 04.377.97.05
Compte bancaire : 068-0455240-46



2. ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DU CENTRE CULTUREL.



L'EQUIPE

Direction :

Joseph Reynaerts

Contrat à temps plein. Salarié sur fond propre.

j.reynaerts@ccsoumagne.be - 04/377.97.09

Equipe d'animation

Bernadette BOURDOUXHE

Animatrice.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.

bernadette.bourdouxhe@ccsoumagne.be - 04/377.97.13

Christophe KAUFFMAN

Animateur.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.

ck@ccsoumagne.be - 04/377.97.12

Administration

Marie-Christine SLUYSMANS

Comptabilité, administration, accueil.

Contrat à 4/5 temps, à durée indéterminée. Statut APE.

mc.sluyssmans@ccsoumagnebe - 04/377.97.06

Chargée de communication

Laurianne LABOULLE

infographiste, accueil.

Contrat à 4/5 temps, à durée indéterminée. Statut APE.

laurianne.laboulle@ccsoumagnebe - 04/377.97.11

Régie, technique, personnel d'entretien.

Rudy BOGAERTS,

Régisseur technique.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.

rudy.bogaert@ccsoumagne.be - 04/377.97.08

Nathan PETIT,

Régisseur des salles.

Contrat à temps plein, à durée indéterminée. Statut APE.

nathan.petit@ccsoumagne.be - 04/377.97.08

Ginette GARDIER,

Technicienne de surface.

Contrat à 24 heures, à durée indéterminée. Salarié sur fond propre..

04/377.97.08

Travailleurs volontaires, bénévoles

Jean DEBOIS, Ingrid JEROME, Sabine WINDAL, Laurence COLLARD.



3. LES COMPTES ET BILANS RELATIFS AUX EXERCICES DE L'ASBL APPROUVÉS PAR LES INSTANCES.

Bilan interne Exercice 2015

29/02/2016

EUR

01/01/2015 - 31/12/2015

<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		20/28	72.646,04
I. Frais d'établissement		20	
200000	MATERIEL REPRIS EN AMORT		57.139,44
200900	AMORT MAT REPRIS EN 99		(57.139,44)
III. Immobilisations corporelles (ann. I; B)		22/27	72.646,04
B. Installations; machines et outillage		23	64.448,19
230000	MATERIEL/EQUIP.ADMN.ET D'IMPR.		35.386,73
230900	AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(33.732,92)
232000	MAT/EQUIP.DE REGIE ET DE SCENE		57.804,00
232900	AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(51.024,57)
234000	MAT/EQUIP. SALLE,BUFFET,CAFET.		78.682,11
234900	AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(22.667,16)
E. Autres immobilisations corporelles		26	8.197,85
260000	AMENAGEMENT LOCAUX		11.711,21
260900	AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(3.513,36)
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		29/58	283.044,72
VII. Créances à un an au plus		40/41	20.933,65
A. Créances commerciales		40	8.934,40
400000	CLIENTS		12.034,40
409000	REDUCTIONS DE VALEUR ACTEES(-)		(3.100,00)
B. Autres créances		41	11.999,25
413100	subside à recevoir PROVINCE		6.053,00
416100	ACOMPTES ONSS		5.946,25
IX. Valeurs disponibles		54/58	262.111,07
550010	CCB CPTÉ VUE SOUMAGNE-BAS		84.182,01
550020	CCB CPTÉ DEPOT SOUMAGNE-BAS		151.191,58
550060	COMPTE DEXIA ATELIERS		19.678,50
570000	CAISSES		7.058,98
Montant total de l'actif			355.690,76

**Bilan interne
Exercice 2015**

29/02/2016

EUR

01/01/2015 - 31/12/2015

<u>CAPITAUX PROPRES</u>		10/15	280.344,93
IV. Réserves		13	15.000,00
D. Réserves disponibles		133	15.000,00
133000 RESERVES POUR INVESTISSEMENTS			15.000,00
V. Bénéfice reporté		140	264.675,02
140000 BENEFICE REPORTE (OU PERTE)			264.675,02
Solde 6 et 7		149	669,91
*** 149999 RESULTAT PROVISIOIRE REPORTE			669,91
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>		16	20.000,00
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)		160/5	20.000,00
163000 PROV. PR AUT. RISQUES-CHARGES			20.000,00
<u>DETTES</u>		17/49	55.345,83
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)		42/48	55.345,83
C. Dettes commerciales		44	10.374,36
1. Fournisseurs		440/4	10.374,36
440000 FOURNISSEURS			7.519,76
444000 FACTURES A RECEVOIR			2.854,60
E. Dettes fiscales; salariales et sociales		45	44.971,47
2. Rémunérations et charges sociales		454/9	44.971,47
454000 O.N.S.S. A PAYER			(5,78)
456000 PECULES DE VACANCES			44.977,25
Montant total du passif			355.690,76

**Bilan interne
Exercice 2015**

29/02/2016

EUR

01/01/2015 - 31/12/2015

COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires		70	72.542,82
700000	VENTE PROGR.,LIVRES,PUBLICATIO		25,00
700100	ENTREES(droit accès manif+serv		19.609,36
700101	PARTICIPATION AUX FRAIS		3.026,50
700300	AUTRES RECETTES & DROITS		5.700,00
704000	CAFETERIA (boissons)		20.989,36
704002	CAFETERIA (ristourne brasserie		451,04
704200	LOC.& V.ESPACES ET SERV.PUBICI		10.180,00
704301	LOC.INFRASTR.(occ.perm.Melen)		351,76
704302	LOC.INFRASTR.(occ.perm.Soumagn		3.465,00
704310	LOC.INFRASTR.(loc.salle Melen)		3.975,00
704320	LOC.INFRASTR.(loc.salle Sgne)		550,00
705000	VENTES PREST.DE SERV.(photoc+i		19,80
706950	ACTIVITES AIDES SERV.		4.200,00
Autres produits d'exploitation		71/74	455.795,73
730000	COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES		4.200,00
737000	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE		198.314,82
737100	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE		4.340,00
737101	SUBSIDES EXTRAORD.PROVINCE		5.155,00
737400	subvention ape		41.031,17
737500	SUBSIDES EXPLOITATION COMM.FR.		85.146,51
737503	Subsides accord non marchand		55.799,11
738000	SUBSIDE RED.COT.ONSS		61.117,59
740000	EXONERATION PREC.PROF.		691,53
Approvisionnement; marchandises ; } mentions Services et biens divers } facultatives		60/61	
Approvisionnements		60	(12.907,51)
604100	CAFETERIA (achats marchandises		(10.831,51)
604101	CAFETERIA (% clubs..)		(2.076,00)
Services et biens divers		61	(127.455,83)
610000	INFRASTR.& EQUIP.(Commune for		(18.308,71)
610500	FR.MAINTENANCE & ENTR. EQUIPEM		(5.243,53)
610700	ASSURANCES & SECURITE INCENDIE		(501,29)
611201	CARBURANT (fr.de missions)		(7.890,88)
611400	ACHAT PT.MAT.MOB.MACH.BUREAU		(219,98)
612000	POSTES & EXPEDITIONS		(1.498,13)
612100	COMMUNICATIONS & NTIC		(3.672,42)
612101	SITE INTERNET		(3.025,00)
612200	FOURNITURES DE BUREAU		(1.332,09)
612300	PHOTOCOPIES		(2.479,67)
612400	PETIT MATERIEL & P. MOB.BUREAU		(157,97)
612500	FRAIS DE SECR.SOCIAL (gestion		(4.751,29)
612700	ASSURANCES DIVERSES		(3.406,31)
612900	AUTRES FR.GESTION & ADMINISTR.		(3.645,09)
613100	TR.IMPRESS.PERIODIQUE INF+PROM		(11.965,69)
613400	FRAIS RECEPTION & REPRESENTATI		(998,60)
613500	FRAIS ACCUEIL & DECORATION		(801,10)

EUR

01/01/2015 - 31/12/2015

613800	AUTRES FR.PROMOTION,PUB&REL.PU		(7.009,24)	
614000	DOCUMENTATION GENERALE		(737,22)	
614100	FORMATION DU PERSONNEL		(860,00)	
615000	ANIMATIONS,ATELIERS,CONF..FRAI		(9.398,49)	
615100	EXPOSITIONS FRAIS..		(437,80)	
615200	SPECT.& MANIF. ACHATS..		(13.823,00)	
615300	CATERING...MANIFS		(1.213,42)	
615400	DEFRAIEMENTS MANIFS		(1.460,00)	
616300	DROITS D'AUTEURS CREATION OEUV		(973,56)	
619300	RETRIB.TIERS.PREST.CULT.OU POL		(18.807,35)	
619500	RETRIB.TIERS PREST.ADM+GESTION		(2.838,00)	
A.B.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		387.975,21
	Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C.	Rémunérations; charges sociales et pensions (ann. VI; 2) (-)	62		(377.557,63)
620200	PERSONNEL EMPLOYES		(229.365,82)	
620300	PERSONNEL OUVRIERS		(47.238,55)	
621000	COTISATIONS PATRONALES ASS.SOC		(33.605,48)	
621010	RED.ONSS E.		(50.763,47)	
621020	RED.ONSS O.		(10.354,12)	
623000	ASSURANCES LOI (acc.tr.pers.)		(3.727,04)	
623900	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL		(1.647,16)	
625000	DOTAT° PROVIS° PEC VAC.		(855,99)	
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630		(10.178,61)
630230	DOT AMORT MAT EQUIP ADMINIST		(1.089,75)	
630232	DOT AMORT MAT EQU REGIE ET SCE		(2.762,17)	
630234	DOT AMORT MAT EQUIP SALLE CAF		(5.155,57)	
630260	DOTATION AMORTISST		(1.171,12)	
{	Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		238,97
{	Perte d'exploitation (-)	64/70		
II.	Produits financiers	75		551,89
751000	PR.ACTIFS CIRC.(revenus capita		551,89	
	Charges financières (-)	65		(120,95)
657000	CH.FINANCIERES DIV.int.+fr.cpt		(120,95)	
{	Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		669,91
{	Perte courante avant impôts (-)	65/70		
{	Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		669,91
{	Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		
IV.	Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77		
{	Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		669,91
{	Perte de l'exercice (-)	67/70		
{	Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		669,91
{	Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		

Rue Louis Pasteur, 65
BE-4630 SOUMAGNE
BE

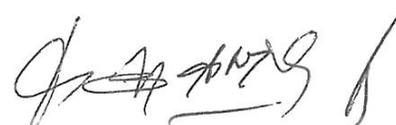
Bilan interne Exercice 2015

29/02/2016

EUR

01/01/2015 - 31/12/2015

<u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u>		
I. Produits et charges d'exploitation		
A. { Bénéfice à affecter	70/69	669,91
{ Perte à affecter (-)	69/70	
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	669,91
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	



Comptes hors bilan

149999 - RESULTAT PROVISoire REPORTE

669,91

Reclassement bilantaire



Certifié conforme aux livres financiers,

la Trésorière,
G. NIWA

la Secrétaire,
M. GOSSET

le Président,
J. JEHAY

Les Commissaires aux comptes,
A-M LOLY

R. CARABIN

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE a.s.b.l.

Rue Louis Pasteur 65 – 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.97.07 – Fax : 04.377.97.05 - www.ccsoumagne.be - info@ccsoumagne.be

Compte bancaire : BE 33 0680 4552 4046 – Code Bic : GKCCBEBB - Numéro d'entreprise : 412.650.074

EUR

01/01/2016 - 31/12/2016

ACTIFS IMMOBILISES		20/28	60 331,57
I. Frais d'établissement		20	
200000 MATERIEL REPRIS EN AMORT			57 139,44
200900 AMORT MAT REPRIS EN 99			(57 139,44)
III. Immobilisations corporelles (ann. I; B)		22/27	60 331,57
B. Installations; machines et outillage		23	53 304,84
230000 MATERIEL/EQUIP.ADMN.ET D'IMPR.			35 188,49
230900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(33 658,76)
232000 MAT/EQUIP.DE REGIE ET DE SCENE			57 804,00
232900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(53 786,54)
234000 MAT/EQUIP. SALLE,BUFFET,CAFET.			78 682,11
234900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(30 924,46)
E. Autres immobilisations corporelles		26	7 026,73
260000 AMENAGEMENT LOCAUX			11 711,21
260900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)			(4 684,48)
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	299 398,89
VII. Créances à un an au plus		40/41	24 372,36
A. Créances commerciales		40	18 378,04
400000 CLIENTS			18 378,04
B. Autres créances		41	5 994,32
416100 ACOMPTE ONSS			5 994,32
IX. Valeurs disponibles		54/58	275 026,53
550010 CCB CPTÉ VUE SOUMAGNE-BAS			122 866,74
550020 CCB CPTÉ DEPOT SOUMAGNE-BAS			121 381,08
550060 COMPTE DEXIA ATELIERS			24 599,49
570000 CAISSES			6 179,22
Montant total de l'actif			359 730,46

**Bilan interne
Exercice 2016**

06/03/2017

EUR

01/01/2016 - 31/12/2016

CAPITAUX PROPRES		10/15	277 408,07
IV. Réserves		13	15 000,00
D. Réserves disponibles		133	15 000,00
133000 RESERVES POUR INVESTISSEMENTS			15 000,00
V. Bénéfice reporté		140	262 408,07
140000 BENEFICE REPORTE (OU PERTE)			262 408,07
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	20 000,00
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)		160/5	20 000,00
163000 PROV. PR AUT. RISQUES-CHARGES			20 000,00
DETTES		17/49	62 322,39
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)		42/48	62 322,39
C. Dettes commerciales		44	18 807,85
1. Fournisseurs		440/4	18 807,85
440000 FOURNISSEURS			15 910,45
444000 FACTURES A RECEVOIR			2 897,40
E. Dettes fiscales; salariales et sociales		45	43 514,54
2. Rémunérations et charges sociales		454/9	43 514,54
454000 O.N.S.S. A PAYER			(6,25)
456000 PECULES DE VACANCES			43 520,79
Montant total du passif			359 730,46

EUR

01/01/2016 - 31/12/2016

COMPTE DE RESULTATS				
I. Produits et charges d'exploitation				
Chiffre d'affaires		70		55 562,76
700100	ENTREES(droit accès manif+serv		19 789,39	
700101	PARTICIPATION AUX FRAIS		4 391,00	
700300	AUTRES RECETTES & DROITS		3 250,00	
704000	CAFETERIA (boissons)		16 060,90	
704002	CAFETERIA (ristourne brasserie		567,65	
704301	LOC.INFRASTR.(occ.perm.Melen)		211,06	
704302	LOC.INFRASTR.(occ.perm.Soumagn		3 889,76	
704310	LOC.INFRASTR.(loc.salle Melen)		2 500,00	
705000	VENTES PREST.DE SERV.(photoc+i		3,00	
706950	ACTIVITES AIDES SERV.		4 200,00	
707400	SUBVENTION EXTRAORD.REGION WAL		400,00	
709000	LOTERIE NATIONALE		300,00	
Autres produits d'exploitation		71/74		464 014,63
730000	COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES		4 350,00	
737000	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE		198 314,82	
737100	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE		4 340,00	
737101	SUBSIDES EXTRAORD.PROVINCE		5 764,00	
737400	subvention ape		41 608,60	
737500	SUBSIDES EXPLOITATION COMM.FR.		85 146,52	
737503	Subsides accord non marchand		57 063,77	
738000	SUBSIDE RED.COT.ONSS		63 947,81	
740000	EXONERATION PREC.PROF.		719,11	
749000	AUTRES RECUPERATIONS		2 760,00	
Approvisionnement; marchandises ;) mentions Services et biens divers } facultatives		60/61		
Approvisionnements		60		(10 877,48)
604100	CAFETERIA (achats marchandises		(8 801,48)	
604101	CAFETERIA (% clubs..)		(2 076,00)	
Services et biens divers		61		(115 854,12)
610000	INFRASTR.& EQUIP.(Commune forf		(12 110,71)	
610500	FR.MAINTENANCE & ENTR. EQUIPEM		(4 443,21)	
610700	ASSURANCES & SECURITE INCENDIE		(501,29)	
611201	fr.de déplacements - missions		(7 235,31)	
611400	ACHAT PT.MAT.MOB.MACH.BUREAU		(259,88)	
612000	POSTES & EXPEDITIONS		(1 374,21)	
612100	COMMUNICATIONS & NTIC		(3 579,77)	
612101	SITE INTERNET		(2 783,00)	
612200	FOURNITURES DE BUREAU		(2 139,42)	
612300	PHOTOCOPIES		(1 559,97)	
612500	FRAIS DE SECR.SOCIAL (gestion		(4 519,27)	
612700	ASSURANCES DIVERSES		(3 426,33)	
612900	AUTRES FR.GESTION & ADMINISTR.		(3 066,31)	
613100	TR.IMPRESS.PERIODIQUE INF+PROM		(14 927,12)	
613400	FRAIS RECEPTION & REPRESENTATI		(1 330,45)	
613500	FRAIS ACCUEIL & DECORATION		(714,48)	
613800	AUTRES FR.PROMOTION,PUB&REL.PU		(6 995,78)	

Rue Louis Pasteur, 65
BE-4630 SOUMAGNE
BE**Bilan interne**
Exercice 2016

06/03/2017

EUR

01/01/2016 - 31/12/2016

614000	DOCUMENTATION GENERALE		(775,38)	
614100	FORMATION DU PERSONNEL		(236,00)	
615000	ANIMATIONS,ATELIERS,CONF..FRAI		(9 916,53)	
615100	EXPOSITIONS FRAIS..		(389,89)	
615200	SPECT.& MANIF. ACHATS..		(18 386,50)	
615300	CATERING...MANIFS		(1 633,86)	
615400	DEFRAIEMENTS MANIFS		(1 578,00)	
616300	DROITS D'AUTEURS CREATION OEUV		(1 705,54)	
619300	RETRIB.TIERS.PREST.CULT.OU POL		(7 415,91)	
619500	RETRIB.TIERS PREST.ADM+GESTION		(2 850,00)	
A.B.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		392 845,79
	Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70		
C.	Rémunérations; charges sociales et pensions (ann. VI; 2) (-)	62		(388 004,53)
620200	PERSONNEL EMPLOYES		(239 340,86)	
620300	PERSONNEL OUVRIERS		(48 306,94)	
621000	COTISATIONS PATRONALES ASS.SOC		(33 651,82)	
621010	RED.ONSS E.		(53 211,24)	
621020	RED.ONSS O.		(10 736,57)	
623000	ASSURANCES LOI (acc.tr.pers.)		(3 107,26)	
623900	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL		(1 106,30)	
625010	REPRISE PROV.PECULES		1 456,46	
D.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630		(13 413,47)
630230	DOT AMORT MAT EQUIP ADMINIST		(1 223,08)	
630232	DOT AMORT MAT EQU REGIE ET SCE		(2 761,97)	
630234	DOT AMORT MAT EQUIP SALLE CAF		(8 257,30)	
630260	DOTATION AMORTISST		(1 171,12)	
{	Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
{	Perte d'exploitation (-)	64/70		(8 572,21)
II. Produits financiers		75		213,65
751000	PR.ACTIFS CIRC.(revenus capita		213,65	
Charges financières (-)		65		(90,51)
657000	CH.FINANCIERES DIV.int.+fr.cpt		(90,51)	
{	Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
{	Perte courante avant impôts (-)	65/70		(8 449,07)
III. Produits exceptionnels		76		5 512,21
761000	RECETTES EXCEPTIONNELLES		5 512,21	
{	Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
{	Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70		(2 936,86)
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)		67/77		
{	Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
{	Perte de l'exercice (-)	67/70		(2 936,86)
{	Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68		
{	Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		(2 936,86)

**Bilan interne
Exercice 2016**

06/03/2017

EUR

01/01/2016 - 31/12/2016

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS			
I. Produits et charges d'exploitation			
A. { Bénéfice à affecter	70/69		262 408,07
{ Perte à affecter (-)	69/70		
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70		(2 936,86)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		265 344,93
790000 BENEFICE REPORTE EXERCICE PREC		265 344,93	
C. Affectation aux capitaux propres (-)	691/2		(262 408,07)
2. à la réserve légale	6920		(262 408,07)
692000 BENEFICE A REPORTER		(262 408,07)	



Certifié conforme aux livres financiers,

la Trésorière,
G. NIWA

la Secrétaire,
M. GOSSET

le Président,
J. JEHAY

les Vérificateurs aux comptes,
C. LEDOUX R. CARABIN

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE a.s.b.l.

Rue Louis Pasteur 65 – 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.97.07 – Fax : 04.377.97.05 - www.ccsoumagne.be - info@ccsoumagne.be

Compte bancaire : BE 33 0680 4552 4046 – Code Bic : GKCCBEBB - Numéro d'entreprise : 412.650.074

**Bilan interne
Exercice 2017**

31/12/2017

EUR

01/01/2017 - 31/12/2017

Schéma mixte

		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017	
		01/01/2017 - 31/12/2017	
<u>FRAIS D'ETABLISSEMENT</u>		20	0,00
200000 MATERIEL REPRIS EN AMORT		57 139,44	
200900 AMORT MAT REPRIS EN 99		(57 139,44)	
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		21/28	49 506,08
III. Immobilisations corporelles		22/27	49 506,08
B. Installations, machines et outillage		23	43 650,47
230000 MATERIEL/EQUIP.ADMN.ET D'IMPR.		35 687,49	
230900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(34 988,49)	
232000 MAT/EQUIP.DE REGIE ET DE SCENE		60 323,30	
232900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(57 052,58)	
234000 MAT/EQUIP. SALLE,BUFFET,CAFET.		78 682,11	
234900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(39 001,36)	
E. Autres immobilisations corporelles		26	5 855,61
260000 AMENAGEMENT LOCAUX		11 711,21	
260900 AMORTISSEMENTS ACTES (-)		(5 855,60)	
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>		29/58	323 755,07
VII. Créances à un an au plus		40/41	52 262,25
A. Créances commerciales		40	4 510,23
400000 CLIENTS		4 510,23	
B. Autres créances		41	47 752,02
413100 subside à recevoir PROVINCE		4 840,00	
413300 COMMUNES		35 747,22	
413500 subside à recevoir MCF		900,00	
416100 ACOMPTE ONSS		6 264,80	
IX. Valeurs disponibles		54/58	271 492,82
550010 CCB CPTÉ VUE SOUMAGNE-BAS		120 846,63	
550020 CCB CPTÉ DEPOT SOUMAGNE-BAS		121 471,07	
550060 COMPTE DEXIA ATELIERS		24 569,37	
570000 CAISSES		4 605,75	

**Bilan interne
Exercice 2017**

31/12/2017

EUR

01/01/2017 - 31/12/2017

Schéma mixte

		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017	
		01/01/2017 - 31/12/2017	
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		10/15	281 236,40
IV. Réserves		13	15 000,00
D. Réserves disponibles		133	15 000,00
133000 RESERVES POUR INVESTISSEMENTS			15 000,00
V. Bénéfice reporté		140	266 236,40
140000 BENEFICE REPORTE (OU PERTE)			266 236,40
<u>DETTES</u>		17/49	92 024,75
IX. Dettes à un an au plus		42/48	92 024,75
C. Dettes commerciales		44	24 862,87
1. Fournisseurs		440/4	24 862,87
440000 FOURNISSEURS			21 915,47
444000 FACTURES A RECEVOIR			2 947,40
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		45	67 161,88
1. Impôts		450/3	13 210,17
453000 PRECOMPTES PROF.A PAYER			13 210,17
2. Rémunérations et charges sociales		454/9	53 951,71
454000 O.N.S.S. A PAYER			6 414,90
455000 REMUNERATIONS A PAYER			3 986,76
456000 PECULES DE VACANCES			43 550,05
Montant total du passif			373 261,15

		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017	
COMPTE DE RESULTATS			
I. Ventes et prestations			509 139,76
A. Chiffre d'affaires		70	42 664,51
700000 VENTE PROGR.,LIVRES,PUBLICATIO			20,00
700100 ENTREES(droit accès manif+serv			8 470,99
700101 PARTICIPATION AUX FRAIS			2 227,00
700300 AUTRES RECETTES & DROITS			6 735,00
704000 CAFETERIA (boissons)			13 643,95
704002 CAFETERIA (ristourne brasserie			587,59
704301 LOC.INFRASTR.(occ.perm.Melen)			519,26
704302 LOC.INFRASTR.(occ.perm.Soumagn			2 233,00
704310 LOC.INFRASTR.(loc.salle Melen)			3 645,00
704320 LOC.INFRASTR.(loc.salle Sgne)			280,40
704400 LOCATIONS DE MATERIEL			60,00
705000 VENTES PREST.DE SERV.(photoc+i			42,32
706950 ACTIVITES AIDES SERV.			4 200,00
C. Production immobilisée		72	465 786,97
*** 730000 COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES			4 900,00
*** 737000 SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE			198 314,82
*** 737100 SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE			4 340,00
*** 737101 SUBSIDES EXTRAORD.PROVINCE			3 433,00
*** 737400 subvention ape			42 238,37
*** 737500 SUBSIDES EXPLOITATION COMM.FR.			86 866,83
*** 737503 Subsidés accord non marchand			59 344,45
*** 738000 SUBSIDE RED.COT.ONSS			66 349,50
D. Autres produits d'exploitation		74	688,28
740000 EXONERATION PREC.PROF.			688,28
II. Coût des ventes et des prestations			(505 066,60)
A. Approvisionnements et marchandises		60	(10 203,64)
1. Achats		600/8	(10 203,64)
604100 CAFETERIA (achats marchandises			(8 127,64)
604101 CAFETERIA (% clubs..)			(2 076,00)
B. Services et biens divers		61	(98 633,04)

		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017
		01/01/2017 - 31/12/2017
610000	INFRASTR.& EQUIP.(Commune forf	(12 110,71)
610500	FR.MAINTENANCE & ENTR. EQUIPEM	(4 022,47)
610700	ASSURANCES & SECURITE INCENDIE	(501,29)
611201	fr.de déplacements - missions	(6 268,79)
612000	POSTES & EXPEDITIONS	(1 521,35)
612100	COMMUNICATIONS & NTIC	(2 905,28)
612101	SITE INTERNET	(3 859,90)
612200	FOURNITURES DE BUREAU	(896,01)
612300	PHOTOCOPIES	(1 861,24)
612500	FRAIS DE SECR.SOCIAL (gestion	(3 980,78)
612700	ASSURANCES DIVERSES	(3 184,72)
612900	AUTRES FR.GESTION & ADMINISTR.	(2 957,89)
613100	TR.IMPRESS.PERIODIQUE INF+PROM	(14 840,00)
613400	FRAIS RECEPTION & REPRESENTATI	(1 288,35)
613500	FRAIS ACCUEIL & DECORATION	(547,70)
613800	AUTRES FR.PROMOTION,PUB&REL.PU	(7 170,02)
614000	DOCUMENTATION GENERALE	(678,18)
614100	FORMATION DU PERSONNEL	(130,00)
615000	ANIMATIONS,ATELIERS,CONF..FRAI	(6 094,44)
615100	EXPOSITIONS FRAIS..	(251,95)
615200	SPECT.& MANIF. ACHATS..	(11 954,00)
615300	CATERING...MANIFS	(1 759,33)
615400	DEFRAIEMENTS MANIFS	(2 373,00)
616300	DROITS D'AUTEURS CREATION OEUV	(1 324,18)
619300	RETRIB.TIERS.PREST.CULT.OU POL	(3 245,86)
619500	RETRIB.TIERS PREST.ADM+GESTION	(2 905,60)
	C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62 (402 386,13)
620200	PERSONNEL EMPLOYES	(246 967,39)
620300	PERSONNEL OUVRIERS	(49 992,22)
621000	COTISATIONS PATRONALES ASS.SOC	(34 002,82)
621010	RED.ONSS E.	(55 111,31)
621020	RED.ONSS O.	(11 238,19)
623000	ASSURANCES LOI (acc.tr.pers.)	(3 544,54)
623900	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	(1 500,40)
625000	DOTAT° PROVIS° PEC VAC.	(29,26)
	D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630 (13 843,79)
630230	DOT AMORT MAT EQUIP ADMINIST	(1 329,73)
630232	DOT AMORT MAT EQU REGIE ET SCE	(3 266,04)
630234	DOT AMORT MAT EQUIP SALLE CAF	(8 076,90)
630260	DOTATION AMORTISST	(1 171,12)

**Bilan interne
Exercice 2017**

31/12/2017

EUR

01/01/2017 - 31/12/2017

Schéma mixte

		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017	
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/8	20 000,00	
637100 REPRISE DE PROVISION		20 000,00	
III. Bénéfice d'exploitation	70/64		4 073,16
Perte d'exploitation	64/70		
IV. Produits financiers	75/76B		94,43
A. Produits financiers récurrents	75	94,43	
2. Produits des actifs circulants	751	94,43	
751000 PR.ACTIFS CIRC.(revenus capita		94,43	
V. Charges financières	65/66B		(339,26)
A. Charges financières récurrentes	65	(244,26)	
3. Autres charges financières	652/9	(244,26)	
657000 CH.FINANCIERES DIV.int.+fr.cpt		(244,26)	
D. Charges financières non récurrentes	66B	(95,00)	
668000 charges exceptionnelles		(95,00)	
VI. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66		3 828,33
Perte de l'exercice avant impôts	66/70		
IX. Bénéfice de l'exercice	70/67		3 828,33
Perte de l'exercice	67/70		
XI. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		3 828,33
Perte de l'exercice à affecter	68/70		

	Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017	
	01/01/2017 - 31/12/2017	
<u>AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS</u>		
A. Bénéfice à affecter	70/69	266 236,40
Perte à affecter	69/70	
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	3 828,33
Perte de l'exercice à affecter	68/70	
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	262 408,07
790000 BENEFICE REPORTE EXERCICE PREC		262 408,07
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	(266 236,40)
2. à la réserve légale	6920	(266 236,40)
692000 BENEFICE A REPORTER		(266 236,40)



**Bilan interne
Exercice 2017**

01/01/2017 - 31/12/2017

31/12/2017

Schéma mixte

		Ex. 2017 Rep 2017 --> Clô 2017 01/01/2017 - 31/12/2017
Comptes hors PCMN		
730000	COTISATIONS MEMBRES ASSOCIES	4 900,00
737000	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE	198 314,82
737100	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE	4 340,00
737101	SUBSIDES EXTRAORD.PROVINCE	3 433,00
737400	subvention ape	42 238,37
737500	SUBSIDES EXPLOITATION COMM.FR.	86 866,83
737503	Subsides accord non marchand	59 344,45
738000	SUBSIDE RED.COT.ONSS	66 349,50



Certifié conforme aux livres financiers,

la Trésorière,
G. NIWA

la Secrétaire,
M. GOSSET

le Président,
J. JEHAY

Les Vérificateurs aux comptes,
C. LEDOUX

F. WAUTELET

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE a.s.b.l.

Rue Louis Pasteur 65 – 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.97.07 – Fax : 04.377.97.05 - www.ccsoumagne.be - info@ccsoumagne.be

Compte bancaire : BE 33 0680 4552 4046 – Code Bic : GKCCBEBB - Numéro d'entreprise : 412.650.074

**4. COPIE DES CONVENTIONS EXISTANTES
ENTRE LE CENTRE CULTUREL ET LA
FWB ET LES CONVENTIONS PRÉCISANT
LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES
DIRECTES OU INDIRECTES.**

CONTRAT-PROGRAMME 2004/2007 CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE.

Entre d'une part : la Communauté française de Belgique, ci-après dénommée la Communauté, représentée par Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre du Budget, de la Culture et des Sports,

Et d'autre part

la Commune de Soumagne, ci-après dénommée la Commune représentée par Monsieur Charles JANSSENS, Bourgmestre, et Monsieur Michel CARIAUX, Secrétaire communal,

la Province de Liège, ci-après dénommée la Province, représentée par Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député Permanent.

l'a.s.b.l. Centre Culturel de Soumagne ci-après dénommée le Centre culturel, représenté par Monsieur Julien Jehay, Président.

Il est convenu ce qui suit:

Article 1^{er}:

Au sens du présent contrat-programme, il faut entendre par:

- Décret: le décret du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subventions des Centres culturels modifié par le décret du 10 avril 1995
- Arrêté : l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 juillet 1994 déterminant la procédure d'octroi, de suspension ou de reconnaissance ainsi que celle relative au classement en catégories et aux conditions de subventions des Centres culturels
- Commission: la Commission consultative des Centres culturels

Article 2:

Le Centre culturel de Soumagne est reconnu en qualité de Centre culturel local. Il est classé en **catégorie 2**.

Article 3:

Le Centre culturel s'engage à respecter toutes les missions et prescriptions du décret et de ses arrêtés d'application.

En outre, il s'engage à développer de manière spécifique les axes prioritaires de politique culturelle définis ci-avant et dans les trois secteurs:

A CREATION - EXPRESSION - COMMUNICATION

B. EDUCATION PERMANENTE : informations-formations-documentations.

C. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

D. SERVICES aux groupements et personnes.

Article 4:

Le présent contrat-programme abroge toutes autres conventions antérieures conclues entre les parties.

Il est conclu dans les limites des crédits budgétaires du Ministère de la Culture et des Affaires sociales de la Communauté, de la Province et de la Commune.

Article 5:

Sous réserve de l'application des règles de contrôle administratif et budgétaire ainsi que l'existence des crédits, le contrat-programme est conclu pour une durée de 4 ans. Il prend effet le 1/1/2004 et se termine le 31/12/2007. Il ne peut être renouvelé par tacite reconduction.

Toute résiliation, dénonciation ou modification du contrat-programme ne peut intervenir pour ce qui concerne la Communauté française qu'après avis motivé de la Commission, donnée au plus tard six semaines après la réception de la demande d'avis. Ce délai est augmenté de 4 semaines s'il vient à courir pendant les mois de juillet et d'août.

Article 6:

La reconduction éventuelle du contrat-programme, au terme du délai stipulé à l'article 5, fera l'objet d'une négociation entre parties. A cet effet, le Centre culturel est tenu d'adresser à la Communauté, à la Province, et ou à la Commune, douze mois avant l'expiration du contrat-programme, un rapport général sur la période écoulée accompagné des grandes lignes et des axes prioritaires d'un nouveau contrat-programme. Toutes les mesures seront prises pour que le nouveau contrat-programme puisse être signé trois mois avant l'échéance du précédent.

Article 7:

La Communauté s'engage à verser au Centre culturel une subvention annuelle de **55.807,00€** en 2004, de **68.207,00€** en 2005, de **74.407,00€** en 2006, de **80.607,00€** en 2007, conformément à l'article 9 de l'arrêté. L'octroi de cette subvention est subordonné au respect, par le Centre culturel de ses obligations. Cette subvention sera augmentée sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat-programme. Cette augmentation est fixée annuellement par le Ministre de la Culture selon le taux de progression accordé aux institutions culturelles conventionnés.

Sous réserve des disponibilités budgétaires de la Communauté française et des délais normaux requis par la procédure de liquidation en usage dans ces services, celle-ci versera annuellement la subvention de la manière suivante:

-85 % seront liquidés dans le courant du 1er trimestre de l'année;

le solde, soit 15 %, sera versé après réception des comptes d'exploitation et d'une situation bilantaire arrêtées le 31 décembre de l'année précédente.

La procédure prévue à l'alinéa précédent ne s'applique ni à la partie de subvention qui dépasserait le montant de celle de l'année précédente ni aux subventions autorisées par d'éventuels ajustements du budget de la Communauté, ni aux

subventions imputées sur des crédits provisoires ouverts à valoir sur le budget de la Communauté;

Article 8:

Conformément à l'article 26 du décret, les interventions conjointes financières ou en services de la Commune, de la Province sont au moins équivalentes annuellement à la subvention ordinaire de la Communauté française.

Article 9:

La commune s'engage à verser au Centre culturel une subvention annuelle de **198.314,82 €**.

Cette subvention sera augmentée sans qu'il soit nécessaire d'établir un avenant au présent contrat - programme. Cette augmentation sera fixée annuellement par la Commune, au moins selon le taux de progression accordé aux institutions culturelles conventionnées.

Sous réserve des disponibilités budgétaires et de trésorerie de la Commune et des délais normaux requis par la procédure de liquidation en usage dans les services de la Commune, celle-ci versera annuellement la subvention de la manière suivante:

- 85 % seront liquidés dans le courant du premier trimestre de l'année;
- le solde, soit 15 %, sera versé après réception des comptes d'exploitation et d'une situation bilantaire arrêtés le 31 décembre de l'année civile précédente.

L'intervention en services ou subventions indirectes de la Commune comprendra pour les 4 années qui suivent la signature du présent contrat- programme les services suivants:

- Le tirage du mensuel du Centre culturel
- Des aides en services et transports lors des manifestations organisées par le Centre culturel.

Article 10:

La Province s'engage à verser au Centre culturel une subvention annuelle de **4.340,00 €**.

Sous réserve des disponibilités budgétaires et de trésorerie de la Province et des délais normaux requis par la procédure de liquidation en usage dans les services de la Province, celle-ci sera versée annuellement.

L'intervention en service de la Province comprendra pour les 4 années qui suivent la signature du présent contrat-programme les services suivants : prêt de matériel, assistance de conseillers techniques et soutien à la diffusion.

Article 11:

Le personnel permanent du Centre culturel visé à l'article 8 de l'arrêté comprend au minimum:

- 1 animatrice - directrice,
- 2 membres du personnel d'animation
- 4 membres de personnel administratif et technique.

Conformément à l'article 10 du décret, le Centre culturel s'engage à respecter les conventions collectives en la matière.

Article 12:

Conformément à l'article 31 du décret et aux articles 15 et 16 de l'arrêté, le Centre culturel remettra chaque année à la Direction générale de la Culture et de la Communication, aux services administratifs de la Commune et de la Province, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport sur l'exercice écoulé.

Les comptes, bilans et budgets devront également être présentés au plus tard le 15 mars de chaque année sur la base du plan comptable et tenir compte des législations applicables en la matière. Il devront être préalablement approuvés par l'Assemblée générale.

En outre, le Centre culturel est tenu de fournir à la Direction générale de la Culture et de la Communication tout document et toute information qui lui serait demandés, et de permettre aux fonctionnaires mandatés à cet effet d'avoir accès en toutes circonstances aux locaux où se trouvent les documents qu'il leur incombe d'examiner. Conformément aux articles 55 et 58 des lois relatives à la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991.

A des dates décidées de commun accord, le Centre culturel prévoira en son sein avec tous les partenaires concernés des réunions d'évaluation. Celles-ci porteront sur l'état financier de l'association, les résultats des activités accomplies, les actions en cours et leur état d'avancement, les activités futures et leurs modalités de réalisation.

Article 13:

Le Centre culturel s'engage à assurer son équilibre financier.

En cas de situation déficitaire, le Centre culturel soumet à l'approbation de la Communauté, de la Province et de la Commune un plan d'assainissement. Celui-ci détaille les mesures à prendre pour résorber ce déficit et retrouver l'équilibre financier qui doit, en principe, être atteint à l'issue de la période prévue par le présent contrat-programme. Si ce plan n'est pas approuvé par la Communauté, ou si ce plan, sur lequel les parties se sont entendues, n'est pas respecté, le Centre accepte de mettre en oeuvre les mesures d'assainissement, de redressement et de contrôle que décidera la Communauté.

En outre, celle-ci sera dans ces hypothèses fondée à résilier le présent contrat-programme ou à suspendre le versement des subventions.

Article 14:

Les parties conviennent que l'exécution du présent contrat-programme ne peut en aucun cas être source d'une responsabilité quelconque de la Communauté, de la Province, de la Commune, hormis la responsabilité contractuelle et à l'exception des obligations découlant de l'alinéa 3 de l'article 10 du décret et l'article 4 § 3 de l'arrêté.

Il en est notamment ainsi en ce qui concerne les conséquences éventuelles des manquements aux obligations incombant au Centre culturel par application du présent contrat-programme et des dispositions légales en la matière.

Tout refus de renouvellement ou toute résiliation intervenus conformément aux dispositions du contrat-programme ne peuvent être source d'un quelconque droit à indemnité pour le Centre culturel.

Article 15:

§1 : Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre culturel, la Commune met à sa disposition tout ou partie des bâtiments suivants dont elle est propriétaire : les bâtiments sis rue de l'Enseignement, rue Pierre Curie, Sur les Keyeux, rue Louis Pasteur, suivant les modalités fixées par la Convention de gestion d'institutions culturelles établie en date du 17/12/85 et modifiée le 25/09/1995 entre l'Administration Communale de Soumagne et l'a.s.bl. Centre culturel de Soumagne.

§ 2. L'association accepte d'user des biens en bon père de famille en fonction de leur destination et de son propre objet social.

§ 3 La responsabilité de la programmation culturelle dans l'infrastructure et la gestion administrative et technique de l'infrastructure sont confiées à l'asbl Centre culturel.

Les frais de fonctionnement du bâtiment (électricité, chauffage, eau) sont pris en charge selon une clé de répartition tenant compte de la proportion d'occupation du bâtiment entre l'Administration communale et le Centre culturel.

§ 4. Les frais de réparations et d'entretien des bâtiments sont à charge de la Commune de Soumagne.

Les travaux doivent se faire dans toute la mesure du possible, sans entraver le bon fonctionnement de la saison culturelle.

§ 5. Le mobilier existant est la propriété du Centre culturel en cas de dissolution, il serait cédé à la Commune.

Les assurances incombent à la Commune.

§ 6. Toute transformation des infrastructures ne peut se faire qu'avec l'accord de la Commune de Soumagne.

§ 7. Les articles relatifs à la gestion de l'infrastructure sont assortis d'un protocole financier précis. Celui-ci fait partie intégrante du présent contrat-programme.

Fait en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour le Centre culturel :

Julien Jehay
de Lef
Président.

ASSOCIATION CENTRE CULTUREL
rue Louis Pasteur, 05
4640 SOUMAGNE
t. 047 377 97 07
f. 047 377 97 11

Pour la Commune :

de secrétaire communal, a :

Michel Bariaux



de Bourgmestre,

Charles Janssens

Pour la Province :

Paul-Emile NOTTARD
Député permanent

Marcus LONHAY
Greffier municipal

Pour la Communauté :

C. Jupp

MARTINE LAHAYE
d. l.
DIRECTRICE GÉNÉRALE



**5. L'EXTRAIT DU P.V. DU C.A. AYANT PRIS
ACTE DE L'ANALYSE PARTAGÉE.**



N° d'entreprise : 412.650.074

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19-12-2017

Présents : Mmes et MM. Figliola, Iafrate, Jehay, Lebeau, Niwa, Carabin, Gossset, Meurrens,

Moktar, Reynaerts, Lejeune

Excusés et procurations : Mmes et MM. Laurent, Merkelbag, Monami, Thomassin, Urbano, Wilmotte, Brockaert, Biemart, Gouverneur,

Absents : Mmes et MM. : Bomboir, Flagothier, Hanquet, Peters, Servais, Tode

Point 1 : PV approuvé.

Point 2 : Etat d'avancement du conseil d'orientation.

Sont présents le directeur, les animateurs Mesdames Sluysmans et Laboulle ; Stéphanie Lejeune, directrice du conseil d'orientation, présente les grandes lignes de son programme et développe les attentes par rapport aux « bulles » créés pendant les activités de la commune.

De ces bulles elle tire une série de constatations : questions trop générales qu'on a tenté de canaliser dans le spectacle « qui c'est quand qu'on va où » animé par Christophe.

Débat par petits groupes après le spectacle d'où ressortent de grands mots clé et quelques pistes.

Christophe organise une autocritique générale du centre culturel qui vise à un retour vers le citoyen pour des enjeux sociétaux essentiels, surtout sur le plan socio-culturel et voir ce que peut faire le centre culturel avec ces enjeux. Les trois enjeux principaux seraient :

- 1. Agir (c'est-à-dire passer de l'abstrait vers le concret)
- 2. Accès : le cloisonnement des endroits et des tâches déconcentrés
- 3. Accès à l'espace pour la présentation et l'apprentissage.

Pour développer ces enjeux dans les cinq prochaines années ; des angles de travail sont ouverts dans la programmation et les actions culturelles.

Q : Comment agir sur la programmation ?

R : La manière d'agir est à développer il n'y a pas encore de réponse probante à la question

Q : Comment transmettre ?

R : En discutant avec les décideurs en fonction des perspectives d'économie et de profit ;
Espoir de mise en profil.

Q : Sortir des murs ?

R : Le lieu s'étend au-delà de ces murs, il implique des actions et activités extérieures.
Le centre culturel est principalement un point d'encrage et un lieu de vie

Q : A propos de l'enjeu 3 :

R : Il faut prendre son temps pour s'approprier le temps et l'espace, retrouver son identité, prévoir des rencontres publiques en vue de réunion citoyenne.

N.B. le but ultime des 3 enjeux est de recentrer au maximum sur l'essentiel.

Quid de la jeunesse sans colère

Le but, en réalité, est de donner l'accès au droit à la culture à tous et pas seulement à la jeunesse et pour ce faire, repenser la relation dans les quartiers.

Q : Est-il possible de moduler les enjeux sur les 5 années prévues ?

R : Il s'agira d'une réévaluation permanente avec un retour fréquent vers le public (attention aux moyens d'information).

Projet de conseil d'orientation adopté et remerciement à tous.

Echéance culturelle

1. Budget du conseil communal à l'ordre du jour.
Les subsides au centre culturel ont été votés (192.000 €) mais le budget communal n'a pas été approuvé donc toutes les décisions sont gelées.
2. Des manifestations comme le petit déjeuner doivent être remises à plat .
En 2018 le festival Parole d'hommes sera financé avec le reliquat du budget précédent mais il est impossible de prévoir les autres activités.
En cas de blocage il sera fait appel au ministre de la culture et à la Fédération Wallonie Bruxelles « obtention d'une prime pour réaliser la contrat programme »

Point 3 : Articles publicitaires dans le spot

Désormais le spot sort sur Soumagne et sur Olne (travail commun entre un conseil culturel et une autorité communale)

Constatation : Pas d'articles des écoles communales d'Olne

Les écoles communales de Soumagne publient leurs articles dans le « Soumag » et ne peuvent pas le faire dans le spot. Le collègue serait d'accord.

Le conseil d'administration propose d'interpeller le collègue à propos de la pub.

Autorisation accordée.

N.B. On ne parle plus d'adossement mais de collaboration entre le centre culturel et les communes voisines. Pour ce faire nous obtenons un subside de 4300 €.

Le Directeur du centre culturel va négocier un budget supplémentaire.

Modification des statuts

Monsieur Elias (CPAS d'Olné) serait candidat au conseil d'administration et lors des assemblées générales statutaires.

Une collaboration entre les bibliothèques d'Olné et de Soumagne se mettent en place ;

Point 4 : Divers

Les absences non excusées : le conseil d'administration décide que le point sera remis a l'ordre du jour après les élections.

En septembre 2017 on a demandé le rafraîchissement du local de danse et de certains locaux de Soumagne Bas ; demande de devis mais aucun retour de la commune.

Monsieur Jehay va écrire au Directeur Général faisant fonction et au collège communal sur ces deux points précis

Extracteur à ajouter au budget

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE a.s.b.l.

Rue Louis Pasteur, 65 – 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.97.07 – Fax : 04.377.97.05
Compte bancaire : 068-0455240-46

La Secrétaire,
M. GOSSET.

Le Président,
J. JEHAY.

**6. L'EXTRAIT DU P.V. DU C.A.
AYANT VALIDÉ LE PROJET D'ACTION
CULTURELLE ET DÉSIGNANT
LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ORIENTATION.**



N° d'entreprise : 412.650.074

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2018

Présents : Mmes et MM. J. Jehay, A. Jehay, D. Lebeau, G. Niwa, J. Soumagne, R. Carabin, C. Urbano, Ch. Brockaert, H. Hanquet, V. Tode, J. Reynaerts, St. Lejeune

Excusés et procurations : Mmes et MM. D. Laurent, M.-D. Iafrate, P. Meurrens, M. Gosset, Ch. Gouverneur,

Absents : Mmes et MM. J. Peters, A. Servais, L. Figliola, A.-C. Flagothier, L. Henry, F. Merkelbag, L. Monami, I. Wilmotte, E. Biémar, L. Gardier, M. Diallo,

Point 1 : Le Président accueille J. Soumagne et A. Jehay, nouveaux membres de droit désignés par le Conseil communal du 26 février 2018 en remplacement de M. Thomassin et M. Bomboir.

Point 2 : H. Hanquet fait remarquer qu'il était présent le 19-12-2017. PV approuvé.

Point 3 : *Présentation définitive de la demande de reconnaissance*

Après une introduction de Stéphanie Lejeune, présidente du Conseil d'orientation, les animateurs Ch. Kauffman et B. Bourdouxhe ont présenté la version définitive de la demande de reconnaissance du Centre culturel au moyen d'un diaporama d'une qualité exceptionnelle. Ce travail doit encore recevoir des photos et les conventions communales ainsi que les statuts modifiés.

Après quoi, cette demande sera envoyée au Conseil communal pour approbation et ensuite à la Province et à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La demande de reconnaissance est adoptée à l'unanimité.

La présidente du Conseil d'orientation donne ensuite la liste des membres du Conseil, à savoir : Stephanie Lejeune (Présidente), Michel Titeux, Jean-Pierre Crenier, Michael Fleckenstein, Marc Hansez, Sonia Fransen, Lina Figliola, Pierre Meurens, Michel Mordant, François Wauthélet, Etienne Godelaine, Laurence Collard, Jean-Marie Lesoinne, Chantal Ledoux, Jean-Bernard Barnabé, Albert Servais, Sabine Windal, Ingrid Jérôme et Chantal Biot. *Equipe du Centre culturel* (Voix consultative) : Bernadette Bourdhouxe, Joseph Reynaerts et Christophe Kauffman.

Le CA prend note et approuve la liste des membres du Conseil d'orientation.

Point 3 : Préparation de l'Assemblée générale du 29 mars 2018

- a) Le compte 2017 se présente après le contrôle du réviseur d'entreprises M. Vieira et la vérification des vérificateurs avec un boni de 3828 euros.
- b) Quant au budget 2018, il est présenté en équilibre. Dépenses : 462.505 euros. Recettes : 462.505 euros.

Le compte 2017 et le budget 2018 sont approuvés à l'unanimité.

- c) M. J. Reynaerts donnent les occupations des salles ainsi que les activités du Centre culturel qu'elles soient en collaboration ou pas, par exemple Paroles d'Hommes, les petits déjeuners de la culture, les Bénévol'arts, la Note bleue, le Blind test, les théâtres scolaires, etc. En résumé, nos salles sont occupées presque tous les jours.
- d) Membres sortants et rééligibles : Mmes Biémar, Gosset, Gardier, Gouverneur, MM Tode et Meurrens
- e) Nouvelles affiliations à prévoir de la commune d'Olne.

Point 4 : Préparation de l'Assemblée générale statutaire

Afin de compléter le dossier de la demande de reconnaissance, une Assemblée générale statutaire sera programmée dans le courant du mois d'avril. Le président présentera un projet de modifications et l'enverra à chaque membre de l'AG en même temps que la convocation.

Point 5 : Conventions communales

Le Directeur général de la commune de Soumagne va nous soumettre la convention financière ainsi que celle concernant l'occupation des bâtiments dans les prochains jours.

Point 6 : Location de la salle de Soumagne-Bas

Le président propose que la location de la salle de Soumagne-Bas passe de 200 euros à 250 euros.

Point 7 : Divers

Afin de renouveler le stock de tables qui sont dans un état lamentable, le bureau a décidé de commander 42 tables + chariots chez JEEBEE pour la somme de 7941,71 euros.

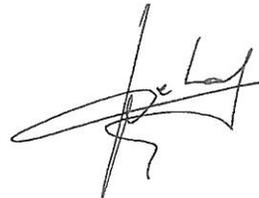
La Secrétaire :



Myriam GOSSET.

Pour le Conseil d'Administration :

Le Président :



Julien JEHAY

**7. L'EXTRAIT DU P.V. DU C.A. INVITANT
LA PRÉSIDENTE DU C.O. AU SEIN
DU C.A.**



N° d'entreprise : 412.650.074

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASBL CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE DU 16 MARS 2017**

Présents : Mmes et MM. Figliola, Iafrate, Jehay, Lebeau, Niwa, Thomassin, Urbano, Biemar, Gosset, Gouverneur, Hanquet, Meurrens, Moktar, Peters, Wautelet
Excusée : Mme D. Laurent
Absente : Mme Stepien
Invitée : Mme Lejeune, présidente du Conseil d'orientation

Remarque préliminaire : La convocation électronique n'a pas fonctionné correctement pour certains membres, d'où un second envoi.

Point 1. Lecture du PV

PV approuvé

Point 2. Désignation d'une présidente pour le Conseil d'orientation

Le Conseil d'orientation remplacera désormais le Conseil culturel. Il aura pour fonction entre autres de rédiger le nouveau contrat/programme prévu pour 2018, sur l'émergence des thèmes de société. La liste de membres reste ouverte avec voix aux délibérations consultatives.

Présentation et nomination en qualité de présidente du Conseil d'orientation de Mlle Stéphanie Lejeune approuvée à l'unanimité.

Point 3. Préparation de l'Assemblée générale

- **Comptes 2016**

Actif 2016

Ils sont stables malgré un léger déficit (2.937 euros) dû à l'amortissement de +/- 60.000 euros pour achat de matériel.

Les actifs immobilisés se montent à 60.332 euros (diminution), les actifs circulants à 299.939 euros (total de l'actif : 359.000 euros) et les investissements de l'année à 1.099 euros. Créances à moins d'un an : 5.994 euros.

Valeurs disponibles : 278.027 euros.

Total de l'actif : 359 730 euros

Passif 2016

Passif sur fonds propres : 277.408 euros

Provision : 20.000 euros

Dettes à court terme : légère progression avec 62.322 euros (fournisseurs et provision du pécule de vacances)

Comptes de résultats : mali de -8.572 euros

Résultats d'exploitation équivalents

Produit d'exception : + 5.512 euros (remboursement des inondations)

NB : Subsidés inchangés. Perte de plus de 10 000 euros avec diminution des recettes de la cafétéria et surtout de la suppression de publicité dans le Spot (de 10 à 12.000 euros par an), or une ASBL ne peut absolument pas se passer de cette somme.
Augmentation des salaires (10 000 euros) à cause des barèmes.
La charge d'amortissement augmente de +/- 3.000 euros.

Le résultat financier de l'ASBL reste donc stable par rapport à 2015.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité

- Budget 2017

Même logique que d'habitude (très légère différence de 65 euros entre les dépenses et les recettes.

Tentative difficile de diminuer les frais...

Frais de personnel : 324.000 euros pour les mêmes subsides (contrat-programme signé pour 3 ans puis prorogé à plusieurs reprises ; donc pas d'adaptation des subsides pendant tout ce temps).

- Programmation 2017

Comme toujours, large et variée. Depuis le début d'année, festival Paroles d'homme ; Petit déjeuner de la Culture (en collaboration avec le Conseil culturel régional) ; spectacle des frères Murgia ; Théâtre avec des jeunes en difficulté ; théâtre à l'école ; Bénévol'Art ; conférences et expositions ; conférence CAL ; Renc'Art de la Culture ; théâtre avec le CPAS ; festival de Cerexhe...

- Membres sortant et rééligibles

Mme Stepien, MM. Hanquet, Peters, Diallo, Sernais et Wautelet. On fait remarquer que Mme Stepien n'est jamais présente ni ne se fait excuser.

Point 4 : Suivi du patrimoine culturel

Concernant le petit musée, pas de réponse de la commune.

M. Lebeau, échevin en charge de la culture prend la parole.

Il remercie le Centre culturel pour son aide à la culture et à la jeunesse.

Il signale que le Collège a été interpellé et qu'on attend une réunion qui apportera des réponses (non sans rappeler que les communes ont des problèmes de budget). Il a cependant demandé des moyens supplémentaires et une augmentation du subside communal.

A propos du délabrement des bâtiments, la bibliothèque de Soumagne-Bas pourrait être transformée en bureaux. Des travaux ont été réalisés après les inondations et tout semble en

ordre. M. Reynaerts suggère que la bibliothèque puisse cependant fonctionner à des moments fixés. Il rappelle que sans subsides supplémentaires, il ne sera plus possible d'organiser des petits déjeuners, spectacles et expos à des prix modérés. Parole d'hommes est traditionnellement subsidié par les communes participantes mais, à Soumagne, c'est le Centre culturel qui paie...

Un bureau pour Rudy et Nathan, ainsi que de nouvelles toilettes ont été réalisés mais l'entretien du bâtiment, le toit, l'alarme sont soit en mauvais état, soit obsolètes. Il n'y a pas d'indications claires de sorties de secours, le matériel de la sono, vétuste, demande un renouvellement progressif, l'éclairage actuel pourrait être remplacé par des leds.

La possibilité d'exploiter des espaces libres dans la grande barre pour des expositions et autres manifestations est évoquée.

Le Directeur termine en remerciant l'échevin pour son intervention.

Question : Quel est le niveau d'urgence pour les bâtiments, tant en bas qu'en haut ?

Il ne s'agit pas encore d'une urgence absolue mais certaines dégradations deviennent irréversibles (gare à une visite des pompiers).

Remarque de Mme Iafrate : Tous les bâtiments concernés sont communaux, il faudrait donc une vision globale des travaux avec des échéances à court, moyen et long termes ; donc, nécessité de planifier.

Le système d'alarme est, lui aussi, obsolète et donc à budgéter.

1 emploi (+/- 25 000 euros) serait à prévoir pour s'occuper du patrimoine qui, en l'état, est inexploitable et impossible à ouvrir au public.

H. Hanquet souhaite faire don de son exposition de trains miniatures à la commune. Il demande donc si elle peut le prendre en charge. M. Lebeau propose de le placer à la grande barre où la vision sera publique. L'ensemble sera remis à l'échelle et le point sera évoqué à la réunion du 20 mars.

Question : Si la commune verse 10 000 euros en plus, à quoi serviront-ils ?

Cet argent est important car l'équipe fait le maximum pour maintenir le budget en équilibre. Avant, la commune participait, en collaboration, au maintien de manifestations au programme attractif, de spectacles à prix intéressant et aux petits déjeuners.

Point 5 : Collaboration avec Olne

Un adossement culturel avec les communes environnantes est prévu par décret mais déjà en cours dans les faits avec Olne. Naguère, Olne était adossé à Verviers, ce qui lui valait la somme de 3 500 euros.

M. Reynaerts demande l'aval du Conseil d'administration pour poursuivre l'adossement.

Concrètement, cela suppose une page de plus dans le Spot et 1 500 boîtes aux lettres en plus. Ceci implique un besoin d'argent supplémentaire.

Adossement accepté à l'unanimité.

Point 6 : Divers

Début de la réfection de la *toiture* prévu en juin (la date est à l'étude).

Locaux de danse : rien de changé, le bâtiment est communal, donc cette réfection pourrait être réalisée par les ouvriers communaux.

Bibliothèque : les travaux suite aux inondations sont terminés, elle pourrait donc être aménagée en bureaux pour les animateurs.

Sécurité : réunion le 30 mars ; Nathan sera l'agent de liaison.

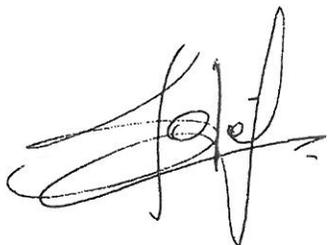
Frais de déplacements : les animateurs, toujours à faire la navette sont payés 12.5 euros/mois.

Téléphone payé au directeur et au président + ½ abonnement internet par mois. 25 euros à Nathan et Rudy.

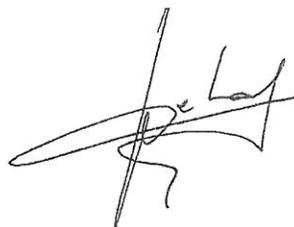
CCR : Conseil culturel régional

Le Centre culturel de Soumagne est proposé pour devenir le centre porteur de l'ASBL Centre culturel régional. M. Reynaerts en définit le travail et les obligations. Le CA marque son accord à l'unanimité.

Reconnaissance du travail de M. Reynaerts et de M. Barel, respectivement directeur des Centres culturels de Soumagne et de Liège, qui rétrocèdent la rémunération de leur travail à leur Centre culturel respectif.



La Secrétaire,
M. GOSSET.



Le Président,
J. JEHAY.

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE a.s.b.l.

Rue Louis Pasteur, 65 – 4630 Soumagne
Tél. : 04.377.97.07 – Fax : 04.377.97.05
Compte bancaire : 068-0455240-46



**8. LA PUBLICITÉ DE L'APPEL PUBLIC
À PARTICIPATION À L'ANALYSE
PARTAGÉE ET AU C.O.
(SPOT NOVEMBRE 2016 - N°421)**



APPEL À CANDIDATURE : CONSTITUTION D'UN CONSEIL D'ORIENTATION AU CENTRE CULTUREL.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Le nouveau décret régissant les Centres culturels nous offre l'opportunité de repenser nos démarches et nos activités dans leur ensemble. Parmi les nombreuses étapes que nous aurons à franchir, celle de la constitution d'un Conseil d'orientation est d'une grande importance.

Qu'est-ce que le Conseil d'orientation ?

Il s'agit d'une instance citoyenne qui se réunira plusieurs fois par année et aura une double mission : - de réflexion, d'orientation et d'avis
- d'aide à la réalisation de nos projets.

Ce Conseil sera composé de personnes aussi diverses que possible dans leurs expertises, leurs regards sur le monde, leurs références d'appartenances. L'exigence essentielle : le souci du bien commun.

Nous avons la conviction que votre présence au sein de cette instance nouvelle nous serait d'une grande aide.

Voulez-vous y participer ? N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du Centre culturel par téléphone : 04 377 97 07 ou par courriel : bernadette.bourdouxhe@ccsoumagne.be ou ck@ccsoumagne.be

*Au plaisir de vous y rencontrer
L'équipe d'animation du Centre culturel,*

Joseph Reynaerts, Bernadette Bourdouxhe, Christophe Kauffman.

NOUS CONTACTER?

CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE

Adresse administrative :

rue Louis Pasteur 65 - 4630 SOUMAGNE - Tél. : 04.377.97.07 - Fax : 04.377.97.05

E-mail : info@ccsoumagne.be - Site : www.ccsoumagne.be

Compte n° BE33 0680 4552 4046

E-mail pour le Spot : spot@ccsoumagne.be

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 13 à 17 heures

Salle de spectacle : Salle de Soumagne-Bas - Rue Pierre Curie : 04.377.97.08

Salle polyvalente : Salle de Melen - Rue de l'Enseignement : 04.377.25.30

Personnel :

Joseph REYNAERTS

Animateur-Directeur : 04.377.97.09 - j.reynaerts@ccsoumagne.be

Christophe KAUFFMAN

Animateur : 04.377.97.12 - ck@ccsoumagne.be

Bernadette BOURDOUXHE

Animatrice : 04.377.97.13 - bernadette.bourdouxhe@ccsoumagne.be

Marie-Christine SLUYSMANS

Accueil / Secrétariat / Comptabilité : 04.377.97.06 - mc.sluymsmans@ccsoumagne.be

Laurianne LABOULLE

Publications : 04.377.97.11 - laurianne.laboulle@ccsoumagne.be

Nathan PETIT

Intendance salles de Soumagne-Bas et Melen - 04.377.97.08 - nathan.petit@ccsoumagne.be

Rudy BOGAERTS

Régisseur : 04.377.97.08 - rudy.bogaerts@ccsoumagne.be

Ginette GARDIER

Technicienne de surface

Imprimé par la S.A. Sabelprint - Rue Xhauftaire 153 - 4820 Dison

SOMMAIRE :

Culture de p. 3 à p.12

Groupements et associations..... de p. 13 à p. 23

NOVEMBRE 2016 - N° 421

Mensuel officiel d'information du Centre culturel et de ses groupements affiliés

Editeur responsable : Julien JEHAY,

Avenue de la Coopération 34 - 4630 Soumagne

Ne paraît pas en juillet et en août

Les contenus des articles de fond sont publiés sous l'unique responsabilité de leurs auteurs.

Le Centre culturel de Soumagne remercie
pour leur collaboration.





**9. L'EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNALES/PROVINCIALES SUR
LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.**

Commune de SOUMAGNE
Royaume de Belgique
Province de Liège - Arrondissement de Liège
avenue de la Coopération, 38
B-4630 Soumagne
Tél : (04)377.97.97 - Fax : (04)377.97.01
IBAN BE79 0910 0044 6633



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 22 janvier 2018

Présents : Mme Chantal DANIEL, Bourgmestre, Présidente ;
M. Alain DELCHEF, M. Pierre BRZAKALA, M. Jean-Marie KERIS, M. David LEBEAU, Mme Marie-Dominique IAFRATE, Echevins ;
M. Alain DESMIT, Président du CPAS ;
M. Michel MORDANT, M. Yves TRILLET, M. Benjamin HOUET, Mme Anne-Catherine MARTIN, M. Peter BRAGARD, M. Alain JEHAY, Mme Margaux BOMBOIR, ~~Mme Véronique MEURANT-HERTAY~~, Mme Alexandra FUENTE, M. Benoît MIXHEL, M. Pascal ETIENNE, M. Olivier ARONI, Mme Valérie FURGALINSKI, Mme Marielle THOMASSIN, M. Vincenzo TODE, Mme Ginette NIWA, Mme Josiane SOUMAGNE-CARABIN, M. Geoffrey SCHENK, Conseillers communaux ;
M. Jérôme VANDERMAES, Directeur général f.f., Secrétaire ;

OBJET : Fixation du subside alloué au Centre culturel pour l'année 2018 en application du contrat programme - Retrait de la décision du 18/12/2017 - Nouvelle délibération - Vote

Le Conseil communal, en séance publique,

Attendu que le budget 2018 n'a pas été arrêté lors de la séance du 18 décembre 2017 et qu'il s'indique donc de retirer la délibération prise en cette date, fixant le montant du subside au Centre culturel pour l'année 2018 ;
Vu la circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des C.P.A.S. de la Région wallonne pour l'année 2018 ;
Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Vu sa délibération du 22 septembre 2014 décidant d'adopter l'avenant n°3 au contrat-programme de l'ASBL "Centre culturel de Soumagne" et, en conséquence, l'adhésion de la commune à ce contrat-programme jusqu'au 31 décembre 2018 ;
Après en avoir délibéré ;
Sur la proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité

Article 1er : de retirer la délibération du 18 décembre 2017 fixant le montant de la dotation communale au Centre culturel pour l'année 2018.
Article 2 : de fixer le subside alloué au Centre culturel pour l'année 2018 à 198.314,82 €, conformément au contrat-programme.
Article 3 : la présente décision sera d'application sous la condition que le budget communal 2018 (qui fait l'objet d'un point distinct) soit arrêté en séance.
Article 4 : copie de la présente sera transmise au Centre culturel et à la Directrice financière.

Le (la) Secrétaire,
(s) Jérôme VANDERMAES

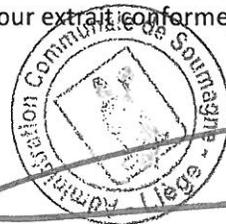
Le (la) Directeur(trice) général(e)

Par le Conseil communal,

Le(la) Président(e),
(s) Chantal DANIEL

Le(la) Bourgmestre

Pour extrait conforme,



Commune de SOUMAGNE
Royaume de Belgique
Province de Liège - Arrondissement de Liège
avenue de la Coopération, 38
B-4630 Soumagne
Tél : (04)377.97.97 - Fax : (04)377.97.01
IBAN BE79 0910 0044 6633



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 28 mai 2018

Présents : Mme Chantal DANIEL, Bourgmestre;
M. Jean-Marie KERIS, Echevin, Président;
M. Alain DELCHEF, M. Pierre BRZAKALA, M. David LEBEAU, Mme Marie-Dominique IAFRATE,
Echevins ;
M. Alain DESMIT, Président du CPAS ;
M. Michel MORDANT, M. Yves TRILLET, M. Benjamin HOUET, Mme Anne-Catherine MARTIN,
M. Peter BRAGARD, M. Alain JEHAY, Mme Margaux BOMBOIR, Mme Véronique MEURANT-
HERTAY, Mme Alexandra FUENTE, M. Benoît MIXHEL, M. Pascal ETIENNE, M. Olivier ARONI,
Mme Valérie FURGALINSKI, Mme Marielle THOMASSIN, M. Vincenzo TODE, Mme Ginette
NIWA, Mme Josiane SOUMAGNE-CARABIN, M. Geoffrey SCHENK, Conseillers communaux;
M. Jérôme VANDERMAES, Directeur général f.f., Secrétaire;

OBJET : Asbl "Centre culturel de Soumagne" - Contrôle de l'utilisation du subside communal alloué
pour l'année 2017 - Octroi du subside communal pour l'année 2018, en application du
contrat-programme - Vote

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu sa délibération du 25 novembre 2016 décidant de fixer le subside alloué au Centre culturel pour l'année 2017 à 198.314,82 euros, conformément au contrat-programme;
Attendu que le montant de ce subside correspond à celui mentionné dans le contrat-programme conclu entre la commune et cette asbl;
Vu les comptes, bilan et rapport de gestion de l'année 2017 ainsi que le budget de l'année 2018 de ladite ASBL, adoptés par son assemblée générale en date du 29 mars 2018;
Considérant que ces documents éclairent suffisamment le Conseil communal sur l'affectation qui sera donnée au subside communal sollicité par ladite asbl pour l'année 2018 et sur celle qui a été donnée au subside communal qui lui a été alloué pour l'année 2017;
Vu la législation et les instructions relatives à l'octroi et au contrôle de certaines subventions et à l'élaboration des budgets communaux;
Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;
Sur proposition du Collège communal;
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : d'allouer à l'asbl "Centre culturel de Soumagne" un subside d'un montant de 198.314,82 euros pour l'année 2018.

Article 2 : de constater que l'affectation qui sera donnée à ce subside ainsi que celle qui a été donnée au subside alloué pour l'année 2017 sont amplement justifiées par les documents susvisés et sont conformes aux objectifs du contrat-programme passé entre ladite asbl et la Commune de Soumagne.

Article 3 : copie de la présente sera transmise au Centre culturel de Soumagne et à la Directrice financière.

Par le Conseil communal,

Le (la) Secrétaire,
(s) Jérôme VANDERMAES

Le(la) Président(e),
(s) Jean-Marie KERIS

Le(la) Directeur(trice) général(e)

Pour extrait conforme

Le(la) Bourgmestre





**10. LES CONVENTIONS DE MISE
À DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES
(MODALITÉ DE GESTION,
D'UTILISATION, CALENDRIER
D'OCCUPATION, ...).**



Commune de SOUMAGNE
Royaume de Belgique
Province de Liège - Arrondissement de Liège
avenue de la Coopération, 38
B-4630 Soumagne
Tél : (04)377.97.97 - Fax : (04)377.97.01
IBAN BE79 0910 0044 6633



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 28 mai 2018

Présents : Mme Chantal DANIEL, Bourgmestre;
M. Jean-Marie KERIS, Echevin, Président;
M. Alain DELCHEF, M. Pierre BRZAKALA, M. David LEBEAU, Mme Marie-Dominique IAFRATE,
Echevins ;
M. Alain DESMIT, Président du CPAS ;
M. Michel MORDANT, M. Yves TRILLET, M. Benjamin HOUET, Mme Anne-Catherine MARTIN,
M. Peter BRAGARD, M. Alain JEHAY, Mme Margaux BOMBOIR, Mme Véronique MEURANT-
HERTAY, Mme Alexandra FUENTE, M. Benoît MIXHEL, M. Pascal ETIENNE, M. Olivier ARONI,
Mme Valérie FURGALINSKI, Mme Marielle THOMASSIN, M. Vincenzo TODE, Mme Ginette
NIWA, Mme Josiane SOUMAGNE-CARABIN, M. Geoffrey SCHENK, Conseillers communaux;
M. Jérôme VANDERMAES, Directeur général f.f., Secrétaire;

OBJET : Asbl "Centre Culturel de Soumagne" - Convention de gestion d'installations culturelles -
Approbation - Vote

Le Conseil communal, en séance publique,

Revu sa délibération du 26 mai 2008 ;
Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle convention dans le cadre de la mise en oeuvre d'un nouveau contrat-programme entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Centre Culturel de Soumagne ;
Vu la proposition du Directeur général ff et de la Directrice financière ;

APPROUVE à l'unanimité

la convention de gestion d'installations culturelles entre la commune de Soumagne et l'ASBL « Centre culturel de Soumagne », telle que proposée en annexe.

Le (la) Secrétaire,
(s) Jérôme VANDERMAES

Par le Conseil communal,

Le(la) Président(e),
(s) Jean-Marie KERIS

Le(la) Directeur(trice) général(e)

Pour extrait conforme,

Le(la) Bourgmestre



CONVENTION DE GESTION D'INSTALLATIONS CULTURELLES
ENTRE LA COMMUNE DE SOUMAGNE ET L'ASBL "CENTRE CULTUREL DE SOUMAGNE"

Entre les soussignés :

- de première part,

la commune de Soumagne représentée par M. Jean-Marie KERIS, Bourgmestre a.i., assistée de M. Jérôme VANDERMAES, Directeur général ff., agissant :

- en révision d'une délibération du Conseil communal en date du 26 mai 2008 ;
- en exécution d'une délibération du Conseil communal en date du 28 mai 2018 ;
- et en vertu des articles L 1222-1 et suivants du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

dénommée ci après "la Commune" ;

- de seconde part,

l'association sans but lucratif "Centre culturel de Soumagne", dont le siège social est établi à Soumagne, représentée par M. Julien JEHAY, Président, et par M. Joseph REYNAERTS, Directeur agissant :

- en exécution d'une délibération du conseil d'administration ;
- et en vertu de l'article 24 de ses statuts ;

dénommée ci-après "l'asbl" ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : La commune donne en location et en concomitance avec d'autres activités communales, à l'asbl, l'usage des propriétés suivantes :

- 1) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage exclusif de l'école communale) sis à Melen, rue de l'Enseignement, 2, cadastré 6^e division, section B, n° 306t ;
- 2) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage de la bibliothèque communale et du commissariat de police) sis à Soumagne, rue Louis Pasteur 65, cadastrée 6^e division, section B, n° 411C3
- 3) l'immeuble bâti (excepté les locaux réservés à l'usage exclusif de l'école communale) sis à Soumagne, rue Alfred Defuisseaux 3, cadastré 1^e division, section C, n° 493 N2.

Article 2 : L'asbl a visité les biens désignés à l'article 1^{er} et a constaté que leur consistance et l'état dans lequel ils se trouvent sont ceux décrits par l'état des lieux annexé à la présente convention.

L'asbl s'engage à restituer ces biens en parfait état à l'expiration de la convention ; un état des lieux de sortie sera dressé à cet effet.

L'asbl promet de veiller à la conservation des locaux avec les soins d'un bon père de famille en fonction de leur destination et de son propre objet social.

Les activités visées aux articles 4 et 5 de la présente convention seront prises en considération pour les calculs des heures d'occupation par la commune.

Article 8 : Les grosses réparations, telles que définies à l'article 606 du code civil, des biens dont l'asbl a l'usage, sont à charge de la commune, qui s'engage à les exécuter, conformément aux prescrits du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, pour ne pas entraver le fonctionnement de l'asbl ou des sous-locataires éventuels, sauf les grosses réparations dues au défaut des réparations d'entretien par l'asbl, auquel cas, elle les supportera.

Les grosses réparations qui incomberaient à l'asbl et tous autres travaux de transformation ou de construction ou d'aménagement qu'elle estimerait devoir entreprendre et entretenir ne pourront être exécutées sans accord de principe préalable et définitif du collège communal qui fixera, en ces circonstances, le sort des ouvrages ainsi réalisés en cas d'interruption ou de non renouvellement de la présente convention.

Article 9 : L'asbl s'engage à faire couvrir sa responsabilité civile et celle de ses agents et préposés à la bonne marche des installations mises à sa disposition auprès d'une société belge d'assurance agréée, de façon à bénéficier d'une couverture suffisante pour tout sinistre qui pourrait survenir à la suite de l'exploitation des installations.

L'administration assure le péril "incendie" des bâtiments qu'elle met à la disposition du centre culturel. Les contrats qu'elle souscrit dans ce cadre prévoient la clause "abandon de recours" à l'égard de tous les occupants.

C'est l'asbl qui a la charge d'assurer le contenu des bâtiments.

Article 10 : La responsabilité de la programmation culturelle est confiée à l'asbl, selon les modalités prévues par ses statuts.

Article 11 : La présente convention est faite en double exemplaire pour valoir ce qu'est le droit.

Fait à Soumagne, le 28 mai 2018,

Le Directeur Général ff.,
Jérôme VANDERMAES

Pour la Commune de Soumagne,



Le Bourgmestre a.i.,
Jean-Marie KERIS

Pour l'asbl "Centre culturel de
Soumagne",

Le Directeur,
Joseph REYNAERTS

Le Président,
Julien JEHAY



**11. CONVENTION ENTRE LE CENTRE
CULTUREL ET LA COMMUNE D'OLNE,
ET CONVENTION ENTRE LE CENTRE
CULTUREL ET LA COOPÉRATION
CULTURELLE RÉGIONALE DE LIÈGE.**



Rue Village, 37 - 4877 OLNE
Tél. : 087/26.02.72 - Fax : 087/26.02.73
Compte financier : BE07 0910 0044 0266
N° d'entreprise : 0207372736

Votre correspondant :
Astrid Huyghe

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
en séance publique à Olne, le 4 juin 2018

Présents :
M. SENDEN, Bourgmestre-Président,
M. KEMPENEERS, M. HALIN, Echevins
Mme SIMON-BARBASON, Echevine désignée hors Conseil
Mme DARIMONT, Mme GILON-SERVAIS, M. BAGUETTE,
M. BUCHET, M. JASON, M. MULLENS, Mme TIXHON,
Mme DONNEAU, M. DENOOZ, Conseillers et Conseillères,
M. ELIAS, Conseiller, Président du CPAS,
M. EMBRECHTS, Directeur général

Séance publique

Objet : Convention de collaboration entre la commune d'Olne et le Centre culturel de Soumagne : approbation

Le Conseil communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels (en vigueur depuis le 1er janvier 2014) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 avril 2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Considérant que, depuis 2017, la commune d'Olne n'est plus membre du Centre Culturel de Verviers (CCV) suite à une volonté du CCV de recentrer ses activités sur le territoire de Verviers (en conformité avec le nouveau décret) ;

Considérant le souhait du Collège communal et du Centre culturel de Soumagne de mettre en place une collaboration officielle entre la commune d'Olne et le Centre culturel de Soumagne ;

Considérant la convention de collaboration entre la commune d'Olne et le Centre culturel de Soumagne, version validée par le Collège communal du 20 avril 2018, après modifications (en annexe) ;

Considérant que la cotisation 2018 qui doit être versée au Centre culturel de Soumagne, 4300 euros, est inscrite au budget ordinaire 2018 sous l'article 76202 / 332 - 02 ;



Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE:

Article 1^{er}: D'approuver la convention de collaboration entre la commune d'Olné et le Centre culturel de Soumagne et de charger le Collège communal, représenté par M. SENDEN, Bourgmestre, assisté de M. EMBRECHTS, Directeur général, de sa signature.

Art. 2: d'approuver le versement annuel au Centre culturel de Soumagne d'une cotisation de 4.300 euros (cotisation soumise à l'indexation).

Le Directeur général
M. JP EMBRECHTS

Le Directeur général
M. JP EMBRECHTS



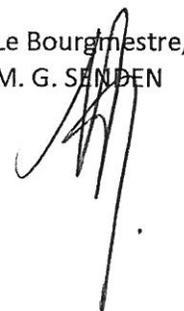
Par le Conseil,

Pour extrait conforme,



Le Président,
M. G. SENDEN

Le Bourgmestre,
M. G. SENDEN



Convention de collaboration

Entre d'une part :

L'Administration communale d'Olné

Établie rue Village 37 à 4877 Olné

Représentée par :

- **Ghislain Senden, Bourgmestre de la commune d'Olné**
- **Jean-Philippe Embrechts, Directeur général de la commune d'Olné**

Et d'autre part :

Le Centre culturel de Soumagne

Etabli rue Pierre Curie 46 à 4630 Soumagne

Représenté par Julien Jehay, Président du Conseil d'administration du Centre culturel de Soumagne

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objectif de la convention

La promotion des activités culturelles

L'objectif principal de cette collaboration sera de promouvoir de manière efficace toutes les activités culturelles qui sont organisées sur la commune d'Olné ainsi que les activités organisées par le Centre culturel de Soumagne.

La commune d'Olné fera la promotion auprès de sa population des activités organisées par le Centre culturel de Soumagne tandis que le Centre culturel de Soumagne fera la promotion, à travers ses outils de communication, des activités culturelles organisées à Olné.

Le Centre culturel de Soumagne est actuellement au maximum de ses activités, il ne pourrait donc pas réaliser de nouvelles activités pour l'administration communale d'Olné.

L'un des principaux objectifs de la future collaboration sera donc de promouvoir l'un et l'autre, de manière efficace, l'ensemble des activités culturelles organisées sur la commune d'Olné d'une part et par le Centre culturel de Soumagne d'autre part.

Article 2 - Engagements

A. En approuvant cette collaboration, la commune d'Olne et le Centre culturel de Soumagne s'engagent à :

A.1. Promouvoir l'un et l'autre, de manière efficace, l'ensemble des activités culturelles organisées sur la commune d'Olne d'une part et par le Centre culturel de Soumagne d'autre part (détails dans les points B et C)

A.2. Poursuivre les collaborations déjà effectives

Depuis plusieurs années en effet, la commune d'Olne et le Centre culturel de Soumagne travaillent main dans la main dans divers projets. Voici quelques exemples des collaborations déjà effectives :

- De nombreux écoliers d'Olne ont participé à des activités de théâtre scolaire organisées au Centre culturel de Soumagne (spectacles, etc.)
- Le Centre culturel de Soumagne souligne une très bonne collaboration avec la bibliothèque d'Olne (visites et animations aux expositions...). Une convention de collaboration spécifique entre la bibliothèque d'Olne et le Centre culturel de Soumagne est d'ailleurs en cours.
- Le Centre culturel de Soumagne a introduit auprès de la province de Liège des demandes de subsides pour des conférences menées par des associations olnoises (exemple : demande de subsides pour les conférences du Cercle horticole olnois)
- Le Centre culturel de Soumagne a introduit auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province de Liège des demandes de subsides « Art et Vie » dans le cadre de manifestations culturelles locales (exemple : demande de subsides pour un spectacle de musique manouche qui s'est déroulé lors de la manifestation Olne Autrefois)

B. En approuvant cette collaboration, le Centre culturel de Soumagne s'engage à :

B.1. Etre à l'écoute des associations olnoises et leur apporter un soutien

- Etre à l'écoute des réalités et souhaits des associations locales olnoises
- Apporter un soutien aux associations olnoises dans la mesure des possibilités du Centre culturel de Soumagne (prêt de matériel de type podium, tables, chaises, grilles caddies, etc. – mais pas d'équipements de sonorisation)
- Introduire auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province de Liège des demandes de subsides « Art et Vie » dans le cadre de manifestations culturelles locales et ce, dans la limite des quotas octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Province de Liège

Les associations qui souhaiteraient bénéficier de subsides dans le cadre d'une manifestation culturelle locale pourront, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, introduire une demande auprès du Centre culturel de Soumagne qui lui, en tant qu'organisme reconnu, pourra alors faire une demande de subside officielle à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Province de Liège.

Le Centre culturel de Soumagne s'engage à introduire une demande de subsides pour minimum 1 spectacle olnois par an. Ce nombre de demandes dépend du prix du spectacle.

- Travailler avec les associations olnoises à la réalisation de supports de promotion classiques (affiches couleur, flyers couleur...) et ce, sur demande spécifique introduite par une association.

B.2. Etre à l'écoute des souhaits des autorités olnoises et leur apporter un soutien

- Etablir un dialogue, un partage et être à l'écoute des souhaits des autorités olnoises
- Apporter un soutien aux organisations culturelles de la commune d'Olne dans la mesure des possibilités du Centre culturel de Soumagne et dans le cadre des missions prioritaires telles que définies par les décrets
- Soutenir la construction de projets de développement culturel

B.3. Promouvoir les activités culturelles de la commune d'Olne et des associations olnoises

Cette promotion sera réalisée dans le magazine SPOT (montrer les exemplaires aux membres du collège):

- Fréquence : mensuelle
 - Diffusion : toutes-boîtes sur les communes d'Olne et Soumagne
 - Nombre : 10 numéros / an
 - Format : bientôt au format A4
 - Couverture : après l'entrée en vigueur de la collaboration, la couverture du SPOT sera modifiée : elle arborera le logo de la commune d'Olne et reflètera la collaboration entre la commune d'Olne et le Centre culturel de Soumagne.
 - Prix d'une publication dans le magazine SPOT :
- Pour la commune d'Olne, la publication d'activités culturelles organisées par la commune d'Olne sera gratuite.

- Pour les associations culturelles, le Centre culturel de Soumagne demande une participation annuelle de 100 €. Après le versement de cette participation, elles pourront publier dans le magazine SPOT l'ensemble de leurs activités culturelles qu'elles souhaitent publier. Ce, dans les limites de l'espace disponible et en concertation avec le Centre culturel de Soumagne.

Cette participation annuelle de 100 € permettra également à l'association concernée d'intégrer l'Assemblée générale du Centre culturel de Soumagne (organe qui cautionne ce que fait le Centre culturel de Soumagne).

B.4. Mettre gratuitement à disposition de la commune d'Olne la salle de spectacle du Centre culturel de Soumagne (rue Pierre Curie) sur base d'un calendrier négocié

B.5. Soutenir les écoles olnoises

Soutien aux projets éducatifs, culturels et pédagogiques des écoles olnoises

C. En approuvant cette collaboration, la commune d'Olné s'engage à :

C.1. Verser annuellement au Centre culturel de Soumagne, et sur présentation par le Centre culturel de Soumagne d'une note de créance, une cotisation de 4300 euros.

Cette somme permettra de participer en partie aux frais engagés par le Centre culturel de Soumagne dans le cadre des actions culturelles et associatives de ce partenariat.

Attention : cette cotisation sera soumise à l'indexation.

C.2. Réaliser la promotion des activités du Centre culturel de Soumagne :

Cette promotion sera, dans la mesure du possible *, réalisée :

- dans le bulletin communal Olné Info
- sur le site de la commune www.olne.be
- sur la page Facebook de la commune
- dans la newsletter communale

*Sur les différents moyens de communications communaux olnois, la promotion des activités olnoises restera évidemment la priorité. La promotion des activités du Centre culturel de Soumagne sera réalisée le plus régulièrement possible, en fonction de l'agenda olnois.

Article 3 - Représentation de la commune d'Olné dans les « Conseil d'administration » et « Conseil d'orientation » du Centre culturel de Soumagne

Conseil d'administration

Suite à la signature de la présente convention, deux Olnois seront intégrés au Conseil d'administration du Centre culturel de Soumagne afin d'y représenter la commune d'Olné. Il s'agira du représentant du Collège en charge de la Culture et d'une personne issue du milieu associatif culturel olnois. Avec les 2 représentants olnois, le Conseil d'administration comptera 26 administrateurs.

Conseil d'orientation

Suite à la signature de la présente convention, tout Olnois ayant un intérêt pour la culture pourra intégrer le Conseil d'orientation du Centre culturel de Soumagne. Ce conseil remplace le Conseil culturel mais va plus loin, il définit la politique culturelle, les enjeux du Centre culturel de Soumagne.

En fonction du nombre de candidatures reçues, le Centre culturel de Soumagne accueillera les Olnois qui intégreront le Conseil d'orientation, après validation par le Conseil d'administration.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention prendra effet en 2018, dès sa validation définitive par le Conseil communal.

Elle pourra être complétée ou adaptée chaque année par un avenant.

Elle pourra être dénoncée par chacune des parties, sous réserve que le partenaire souhaitant y mettre fin ait informé l'autre de son intention avec un préavis notifié d'au moins trois mois. Toutes les actions engagées seront conduites à leur terme.

Fait à Olne, le 08/06/2018 en autant d'exemplaires qu'il y a de parties à la signature, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.

**Pour le Collège
communal d'Olne,**

Le Bourgmestre,
G. SENDEN

Le Directeur général,
JP EMBRECHTS



Pour le Centre culturel de Soumagne,

Le Président du Conseil
d'administration du Centre
culturel de Soumagne,

J. JEHAY

CONVENTION

ENTRE L'ASBL Centre culturel de Soumagne, ci-après dénommée le Centre culturel, dont le siège
D'UNE social est établi rue Louis Pasteur, 65 à 4630 Soumagne, n° d'entreprise 0412.650.074
PART : représentée par son président Monsieur Julien JEHAY,

ET l'ASBL Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège, ci-après dénommé
D'AUTRE la CCR /Liège, dont le siège social est établi rue du Vertbois 13A à 4000 Liège, n°
PART : d'entreprise 0865.155.668 représentée par sa présidente Madame Marie-Hélène JOIRET.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Chapitre 1^{er} – Généralités

Article 1^{er} – Objet

Considérant l'approbation de la désignation du Centre culturel comme Centre culturel porteur de la CCR /Liège, par :

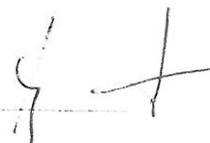
- le Conseil d'administration du Centre culturel de Soumagne, le 16 mars 2017 ;
- l'Assemblée Générale de la Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège, le 5 mai 2017 ;
- le Collège communal de Soumagne, le 4 septembre 2017.

Le Centre culturel et la CCR /Liège s'associent afin de porter une coopération de centres culturels, telle que définie dans le décret du 21 novembre 2013 relatif aux centres culturels. Le Centre culturel sera porteur de celle-ci après de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La CCR /Liège sera l'organe de gestion du dispositif de coopération de centres culturels.

Par ailleurs, la présente coopération de centres culturels se base sur le partenariat entre dix centres culturels dont l'action culturelle est ou sera reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, soit :

- Le Centre culturel d'Ans,
- Le Centre culturel de Chênée,
- Le Centre culturel de Flémalle,
- Le Centre culturel d'Herstal,
- Le Foyer culturel de Jupille-Wandre,
- Le Centre culturel de Liège, *Les Chiroux*,
- Le Centre culturel Ourthe et Meuse,
- Le Centre culturel de Seraing,
- Le Centre culturel de Soumagne
- Le Foyer culturel de Sprimont

Le Centre culturel de Soumagne a été désigné comme le centre culturel porteur de la coopération par les 9 autres centres culturels partenaires.



Chapitre 2 – Objet de la reconnaissance

Article 2 – Dispositions générales

Les partenaires s'engagent à respecter les principes généraux et le prescrit du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et de ses arrêtés d'application. La coopération de centres culturels porte sur le partage ou la mutualisation efficiente de ressources matérielles, humaines, financières, logistiques ou techniques entre les centres culturels au sein du territoire composé par leurs territoires d'implantation respectifs et, le cas échéant, leurs territoires de projet, complémentaires (art. 49) et/ou sur la construction d'un projet commun d'action culturelle entre plusieurs centres culturels (art.51). Le projet commun d'action culturelle est complémentaire au projet d'action culturelle de chaque centre culturel.

Article 3 – Durée

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, moyennant la reconnaissance, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'action culturelle générale et de la coopération de centres culturels portée par le Centre culturel. Elle prend cours le 1^{er} janvier 2020 et se termine le 31 décembre 2024.

Article 4 - Missions et cahier des charges

Par la convention, la CCR /Liège s'engage à coordonner, à mettre en réseau et à développer des synergies entre les 10 centres culturels établis sur le territoire de l'arrondissement de Liège.

Elle s'engage à développer ses activités en faveur du développement culturel des 24 communes de l'arrondissement de Liège, et notamment à toucher une population plus large et à renforcer les coopérations entre les acteurs socioculturels.

L'ambition de la CCR /Liège est de permettre au plus grand nombre l'accès à une culture actuelle et diversifiée, et d'amener chacun aux pratiques créatives et artistiques, aux analyses critiques, aux actions collectives, les plaçant en position d'acteurs au cœur d'une démocratie vivante.

Pour répondre à ces finalités, elle développe deux axes, en référence aux prescrits du décret : un soutien et un partage de ressources matérielles et humaines entre les centres culturels et des projets. Les projets sont définis par des plateformes rassemblant de nombreux acteurs clés du champ socioculturel. Les grandes orientations de la CCR /Liège sont définies au sein du Conseil d'Orientation.

Axe 1 - Les aides services au profit des centres culturels

1. Soutien – Professionnels – Arrondissement de Liège ☒ Province de Liège

- Partager, échanger et mutualiser de façon efficiente les ressources humaines, logistiques et techniques matérielles, entre les centres culturels membres la CCR /Liège.
- Mettre à disposition prioritairement des centres culturels membres de la CCR /Liège et éventuellement d'opérateurs socioculturels, un outil complet permettant d'aborder une thématique à travers des regards d'artistes.

Axe 2 - La coordination de projets socioculturels en partenariat

Pôle Jeune Public

2. Lecture et écriture – Petite enfance / Enfance / Tout public – Province de Liège



- Autour de l'œuvre d'auteurs et illustrateurs de jeunesse la Fédération Wallonie-Bruxelles, mettre à disposition un outil pertinent et complet pour les enfants et le tout public (exposition, formations et animations) et accompagner sa mise en place localement auprès des centres culturels et des bibliothèques.
3. Arts numériques – Adolescence – Arrondissement de Liège
- Autour d'une sensibilisation aux langages et codes artistiques contemporains et numériques, coordonner des projets transversaux à destination des adolescents, en impliquant des associations et institutions socioculturelles.

Pôle Musiques

4. Tous styles musicaux – Musiciens débutants – Province de Liège
- Former et accompagner les musiciens débutants de tous styles musicaux, à leurs premières expériences scéniques (résidences, ateliers, séances d'info, concerts...), en impliquant les centres culturels et opérateurs musicaux.
5. Jazz – Tout public – Province de Liège
- Coordonner et fédérer le Collectif Jazz04 (regroupement des opérateurs culturels de la province de Liège actifs dans le domaine du jazz) et coordonner ses projets de valorisation et découverte du jazz à destination d'un public large, en impliquant les membres du Collectif.

Pôle Questions de Société

6. Éducation permanente et diffusion artistique – Tout public – Région liégeoise
- Coordonner des projets transversaux autour d'une question de société, en s'adressant à un large public et en impliquant citoyens, associations, groupements artistiques et institutions, en privilégiant une démarche artistique (professionnelle et amateur) et critique.

Projets transversaux

1. Éducation permanente et diffusion artistique – Habitants des communes sans centre culturel – Arrondissement de Liège
- Coordonner des projets locaux autour d'une question de société, en s'adressant aux habitants du territoire et en impliquant le tissu associatif local, en privilégiant une démarche artistique (professionnelle et amateur) et critique.

Chapitre 3 – Contributions des collectivités publiques

Article 5 - Subventions

La reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles, du dispositif de coopération de centres culturels tel que décrit à l'article 4 de la présente convention, donne droit à l'octroi d'une subvention annuelle globale de 165 000 €, dans la limite des crédits budgétaires disponibles. Ces activités sont développées sur l'année civile.

Le Centre culturel s'engage à rétrocéder, annuellement, à la CCR /Liège, la subvention annuelle accordée au dispositif de coopération de centres culturels, par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 6 - Liquidation

La subvention prévue à l'article 5 est liquidée annuellement comme suit :

- la première tranche du montant réservé au dispositif de coopération de centres culturels et versée par la Fédération Wallonie-Bruxelles est rétrocédée dans les quatre semaines qui suivent à la CCR /Liège.
- le solde du montant réservé au dispositif de coopération de centres culturels et versé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est rétrocédé dans les quatre semaines qui suivent à la CCR /Liège et après réception des comptes, bilan et rapport d'activités de l'exercice précédent, ainsi que du budget et du programme d'activité de l'exercice en cours.

L'octroi de la subvention est subordonné au respect, par le Centre culturel, de ses obligations et missions telles que décrites dans l'article 4 de la présente convention.

Chapitre 4 – Conditions particulières

Article 7- Justifications

Au plus tard le 31 mai qui suit la clôture de l'exercice écoulé, la CCR /Liège transmet au Centre culturel à titre de justificatifs :

1° un **rapport annuel** constitué des pièces justificatives suivantes :

- a) le rapport d'activité de l'exercice écoulé, rédigé sur base des missions et du cahier des charges tels que définis à l'article 4 ;
- b) les comptes annuels de l'exercice écoulé par année civile et leurs annexes, établis conformément au plan comptable minimum normalisé des opérateurs culturels subventionnés de manière pluriannuelle par la Communauté française ;
- c) le rapport de gestion qui commente ces comptes annuels ou, selon qu'il existe, le rapport du réviseur d'entreprise, de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes ;

2° un **programme annuel** qui comporte le projet d'activité et le budget prévisionnel de l'année en cours.

Préalablement à leur transmission au Centre culturel, le rapport annuel et le programme annuel sont approuvés par l'Assemblée générale de la CCR /Liège conformément à ses statuts.

Pendant les dix années qui suivent la clôture de l'exercice, la CCR /Liège conserve les pièces originales qui fondent ses écritures comptables, ainsi que les journaux, les balances et les historiques des comptes, les tableaux d'amortissements et les délibérations de ses instances de décision relatives aux règles d'évaluation.

La CCR /Liège présente ces pièces à l'administration ou à l'inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur simple demande ou lors de toute inspection effectuée sur place. La CCR /Liège est tenue de fournir à la Fédération tout document et toute information qui lui seraient demandés, et de permettre aux fonctionnaires mandatés à cet effet d'avoir accès en toutes circonstances aux locaux où se trouvent les documents qu'il leur incombe d'examiner, conformément aux articles 11 à 14 de la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables au budget, au contrôle des

subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des Comptes.

La CCR /Liège est tenue de communiquer au Centre culturel, dans les meilleurs délais, toute modification de ses coordonnées (siège social, etc.) et de son numéro de compte bancaire, ainsi que de ses statuts, de la composition de son assemblée générale et de ses organes de gestion, de l'équipe professionnelle et du Conseil d'Orientation.

Article 8 – Contribution du Centre culturel

Le Centre culturel associe la CCR /Liège à toutes les démarches relatives à la coopération de centres culturels, vis-à-vis de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre culturel relaie auprès de la CCR /Liège, les courriers, les invitations et les informations transmises par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 9 – Équilibre financier

La CCR /Liège met tout en œuvre pour assurer son équilibre financier.

Néanmoins, la CCR /Liège s'engage à résorber, s'il échoue, son déficit financier en mettant en œuvre un plan d'assainissement qu'elle soumettra au Centre culturel, en même temps que son budget de la saison en cours.

Article 10 – Obligations légales et contractuelles

La CCR /Liège et le Centre culturel respectent rigoureusement toutes les obligations qui leur incombent par l'application des législations régissant leurs activités.

Ils respectent l'ensemble de la législation fiscale et de la législation sociale.

Ils s'engagent également à appliquer toute mesure reprise dans les conventions collectives obligatoires ou ratifiées.

Ils s'engagent, en outre, à respecter l'ensemble de la législation relative aux droits d'auteurs et aux droits voisins ; à respecter le « Code de respect des usagers culturels » (annexe 1) et adhérer à la « Charte de bonne gouvernance pour les indemnités, dépenses de représentation, remboursements de frais et avantages » (annexe 2), à respecter les termes du code de visibilité (accord de visibilité réciproque Fédération Wallonie-Bruxelles – Déclinaison Culture) – (annexe 3).

Chapitre 5 – Dispositions finales

Article 11 – Renouvellement

La convention pourra être renouvelée au terme du délai stipulé à l'article 3. Elle devra faire l'objet d'une négociation entre les parties.

En vue de cette négociation, la CCR /Liège est tenue d'adresser au Centre culturel, au plus tard avant la fin du premier trimestre de l'avant-dernier exercice couvert par la convention, un dossier de reconnaissance pour le dispositif de coopération de centres culturels.

Article 12 – Responsabilités

Afin d'assumer les responsabilités relatives à l'exécution de la présente convention, un représentant la CCR /Liège siègera avec voix consultative au Conseil d'administration du Centre culturel.

Inversement, un représentant du Centre culturel siègera avec voix consultative au Conseil d'administration de la CCR /Liège.

Le Centre culturel n'est pas responsable des conséquences éventuelles des manquements aux obligations incombant à la CCR /Liège, par application de la présente convention et des dispositions légales en la matière, ainsi que des dispositions légales générales.

Article 13 - Tribunaux compétents

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.

Fait en autant d'exemplaires que de parties ayant un intérêt distinct, chacune reconnaissant avoir reçu le sien.

À Soumagne, le

Pour le Centre culturel,

Le Président,

Julien JEHAY



Pour la CCR /Liège,

La Présidente,

Marie-Hélène JOIRET





12. AVIS DE PRINCIPE DU COLLÈGE COMMUNAL.



Commune de SOUMAGNE
Royaume de Belgique
Province de Liège - Arrondissement de Liège
avenue de la Coopération, 38
B-4630 Soumagne
Tél : (04)377.97.97 - Fax : (04)377.97.01
IBAN BE79 0910 0044 6633



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du 28 mai 2018

Présents : ~~Mme Chantal DANIEL~~, Bourgmestre;
M. Jean-Marie KERIS, Echevin, Président;
M. Alain DELCHEF, M. Pierre BRZAKALA, ~~M. David LEBEAU~~, Mme Marie-Dominique IAFRATE,
Echevins ;
M. Alain DESMIT, Président du CPAS ;
M. Michel MORDANT, M. Yves TRILLET, M. Benjamin HOUET, Mme Anne-Catherine MARTIN,
M. Peter BRAGARD, M. Alain JEHAY, Mme Margaux BOMBOIR, Mme Véronique MEURANT-
HERTAY, Mme Alexandra FUENTE, M. Benoît MIXHEL, M. Pascal ETIENNE, M. Olivier ARONI,
Mme Valérie FURGALINSKI, Mme Marielle THOMASSIN, M. Vincenzo TODE, Mme Ginette
NIWA, Mme Josiane SOUMAGNE-CARABIN, ~~M. Geoffrey SCHENK~~, Conseillers communaux;
M. Jérôme VANDERMAES, Directeur général f.f., Secrétaire;

OBJET : Asbl "Centre culturel de Soumagne" - Demande de reconnaissance - Avis de principe - Vote

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le dossier présenté par le Centre Culturel de Soumagne, dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013, paru au Moniteur Belge du 29 janvier 2014, en vue de sa reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
Considérant que le Collège communal est favorable à cette démarche;
Considérant qu'il s'indique de valoriser une politique culturelle pertinente;

DECIDE PAR 16 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTION(S)

d'émettre un avis de principe favorable au projet que le Centre culturel de Soumagne va déposer auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de sa reconnaissance.

Par le Conseil communal,

Le (la) Secrétaire,
(s) Jérôme VANDERMAES

Le(la) Président(e),
(s) Jean-Marie KERIS

Le(la) Directeur(trice) général(e)

Pour extrait en forme

Le(la) Bourgmestre



